

2002
03

Stylos

Briquets

Maroquinerie

Cigares

Accessoires

Montres

Prêt-à-porter

Lunettes

Parfums

Stylos

Briquets

Maroquinerie

Cigares

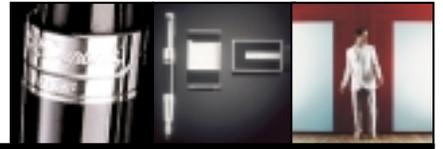
Accessoires

Montres

Prêt-à-porter

Lunettes

Parfums



Histoire – Profil pp. 2-3

Interview du Président pp. 4-5

Chiffres-clés pp. 6-7

Carnet de l'actionnaire pp. 8-9

Gouvernement d'entreprise pp. 10-11

•

12-13

STYLE & CRÉATION

14-17

ACTUALITÉ MARKETING

18-19

FABRICATION

20-21

COMMUNICATION

22-24

DISTRIBUTION

•

États financiers pp. 25-128

Assemblée Générale Mixte du 19 septembre 2003

Sommaire

1872 Création de la maison S.T.Dupont, maroquinier de luxe

1941 Naissance du premier briquet à essence

1973 Lancement des premiers stylos

1989 Création du prêt-à-porter

1996 Cotation de l'action S.T.Dupont sur le Second Marché d'Euronext Paris

Le nom le plus français qui soit, connu dans le monde entier...

Avec un nom tel que S.T.Dupont, les origines de la marque ne font aucun doute. La marque a une notoriété indiscutable sur tous les continents car elle reste fortement associée à un produit mythique des années 1960 : le briquet, "le Dupont" comme il était appelé à l'époque. S.T.Dupont détient toujours plus de 70 % du marché mondial du briquet de luxe.

Le premier brevet de briquet à essence français fut déposé par S.T.Dupont en 1941.

La Société existait déjà depuis près de soixante-dix ans. Elle est donc plus que centenaire aujourd'hui et le briquet n'est pas sa première vocation.

Le fondateur, Simon Tissot-Dupont (de qui viennent les initiales S.T. de la marque) originaire de Savoie, avait créé une maison de maroquinerie de luxe à Paris,

en 1872. Dans les années 1920, ses deux fils André et Lucien avaient imaginé de réaliser à la commande des "nécessaires de voyage" : des malles somptueuses, gainées de cuir rare, dans lesquelles étaient ménagés des compartiments, des tiroirs et des cachettes pour transporter les accessoires de toilette de l'époque ainsi que les bijoux et les objets précieux.

André et Lucien Tissot-Dupont avaient engagé orfèvres, guillocheurs, cristalliers, gainiers, serruriers... En 1934, un spécialiste de la laque de Chine fut recruté. **S.T.Dupont était fournisseur des cours royales et des grands de ce monde en tant que malletier, selon le terme de l'époque.** L'évolution des transports en avion, imposant de "voyager léger" et la Seconde Guerre mondiale ralentirent sensiblement cette activité et, en 1941, l'idée de fabriquer des briquets sauva l'entreprise.

Ainsi, S.T.Dupont excella tout d'abord dans la maroquinerie, l'orfèvrerie, la laque de Chine sur métal. Ces savoir-faire se sont perpétués et n'ont cessé d'évoluer, avec des techniques toujours plus élaborées.

Depuis les années 1960, S.T.Dupont s'affirme comme le leader mondial du briquet de luxe, avec plus de 70 % du marché. Parallèlement, la marque se diversifie : elle lance sa première ligne d'"instruments à écrire", en 1973. Aujourd'hui, les stylos représentent environ 20 % du chiffre d'affaires. En 1977, renouant avec son activité d'origine, S.T.Dupont aborde la maroquinerie, qui ne cessera de se développer ensuite. Les montres signées S.T.Dupont apparaissent en 1981, puis les ceintures l'année suivante.

L'entreprise est restée familiale pendant cent ans. Après avoir appartenu pendant quinze ans au groupe américain Gillette, S.T.Dupont a été acquis en 1987 par Dickson Poon,

Histoire – Profil



actionnaire majoritaire du Groupe Dickson Concept International Limited. D'abord intégrée à ce Groupe, la Société a été ensuite transférée dans le groupe d'activités privé de Monsieur Poon, qui comprend notamment les magasins Harvey Nichols à Londres. Depuis 1996, l'action S.T. Dupont est cotée sur le Second Marché d'Euronext Paris.

En 1989, une diversification importante voit le jour : le prêt-à-porter. Ce lancement marque le début d'une stratégie ambitieuse pour S.T. Dupont : devenir une marque globale de luxe pour l'homme.

Au cours des années 1990, S.T. Dupont met en place une stratégie de créativité et de conquête.

La marque perpétue ses savoir-faire uniques, cette "exception technique" qui fait sa force ; parallèlement, elle s'inscrit dans la modernité avec un design épuré, qui joue sur la noblesse des matériaux et la perfection des volumes.

En 1997, un accord de licence est signé pour la production de lunettes. Les modèles sont créés dans l'esprit de la marque, avec une fabrication de haute qualité.

Une licence cigares de haut de gamme est signée en 1998. A suivi en 2001 une licence cigarettes qui permet d'accroître la visibilité de la marque tout en générant des ventes significatives.

En 1998, S.T. Dupont lance son premier parfum, "Signature", en deux versions (pour homme et pour femme). Un deuxième parfum, "Essence pure", est lancé en 2002, toujours pour homme et femme.

Aujourd'hui, S.T. Dupont propose une offre de luxe complète pour l'homme, qui va de l'ensemble des accessoires : briquets, stylos, maroquinerie, ceintures, boutons de manchettes, pinces à cravate, lunettes, parfums... à l'habillement, sport et ville.

De son passé, S.T. Dupont puise la légitimité de ses ambitions : être une marque de luxe contemporain, ambassadeur de la qualité, de la créativité et de l'art de vivre à la française dans le monde.

Le début des années 2000 voit le déploiement d'une politique de contrôle de la distribution.

Plus que jamais, la marque affirme son identité en maîtrisant son environnement. Lors de son entrée dans le Groupe Dickson Concept Limited, S.T. Dupont ne détenait en propre qu'une boutique, à Paris rue du Faubourg-Saint-Honoré. Aujourd'hui, l'entreprise en contrôle une cinquantaine ainsi que 190 shop-in-shops et 142 corners. Une avancée décisive dans sa reconnaissance en tant que marque de luxe.



OÙ SE SITUENT LES RÉUSSITES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES DE L'EXERCICE 2002-2003 ?

L'année 2002-2003 a été marquée par un climat international tendu. En outre, la toute fin de l'exercice a été gravement perturbée par le déclenchement, en mars, des hostilités en Irak. Si l'on raisonne sur les chiffres avant l'événement et hors effet de change, on observe une croissance significative sur certains marchés stratégiques et à fort potentiel pour la marque :

USA : + 17,5 %
MOYEN-ORIENT : + 16 %
JAPON : + 15 %
ASIE (HORS JAPON) : + 2,4 %

En revanche, la conjoncture a lourdement pénalisé les marchés européens, avec une forte incidence sur les résultats d'ensemble.

QUELLES SONT LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES QUI SE SONT RÉVÉLÉES LES PLUS EFFICACES ET QUE VOUS COMPTEZ RENFORCER AU COURS DE L'EXERCICE SUIVANT ?

Le contrôle renforcé de la distribution est notre axe stratégique majeur depuis plusieurs années, il est fondamental pour construire l'image de S.T.Dupont en tant que marque globale dans l'univers du luxe. Le développement continu de la marque passe par la maîtrise de l'environnement produits et de la relation avec sa clientèle. Cette stratégie donne déjà des résultats mesurables : les ventes dans les boutiques que nous détenons en propre ont continué à progresser, avec un taux de + 31,3 %. Avec 242 points de vente aujourd'hui, contre 207 en 2001-2002, le chiffre d'affaires global des ventes en retail représente 14,7 % du montant total, contre 12,8 % en 2002.

La poursuite de cet axe stratégique demande des moyens spécifiques : au cours de l'exercice, nous avons posé les bases d'un nouveau concept de boutiques et renforcé l'équipe Retail.

La diversification est également capitale dans cette optique de positionnement global de la marque : en 1995, les briquets et les stylos représentaient environ 80 % des ventes. Aujourd'hui, la part des autres produits est de près de 40 % alors que le leadership de S.T.Dupont sur le marché du briquet est toujours incontestable.

Nous avons identifié deux lignes de produits qui représentent un fort potentiel à la fois comme gisements de profit et vecteurs d'image : la maroquinerie et le prêt-à-porter. S.T.Dupont dispose d'excellents atouts dans cette évolution vers le statut de marque de luxe globale.

interview

LA STRATÉGIE DE REPOSITIONNEMENT DE LA MARQUE ET DE CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION SE POURSUIT AVEC LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES, DE FAÇON À ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT. À COURT TERME, UN EFFET DE CHANGE NÉGATIF ET UNE CONJONCTURE DÉFAVORABLE EN 2002-2003 PÈSENT SUR LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE.

L'objectif est de créer un authentique univers de marque : cohérent, compétitif et maîtrisé.

WILLIAM CHRISTIE
PRÉSIDENT



QUELS SONT LES ATOUTS MAJEURS DE S.T.DUPONT FACE À LA CONCURRENCE ?

La marque bénéficie d'une forte notoriété, grâce à la qualité de ses produits aux lignes très pures. Aujourd'hui destinée essentiellement aux hommes, une partie de l'offre est également conçue pour séduire les femmes. Le marché des accessoires de luxe pour hommes est en plein développement. L'homme contemporain est "nomade" : il aime voyager avec des objets de haute qualité, griffés d'une marque prestigieuse, qui reflètent son style de vie, sa personnalité et ses aspirations. S.T.Dupont répond totalement à cette attente.

Par ailleurs, la marque possède des savoir-faire exceptionnels, que nous mettons en œuvre le plus possible dans les différentes lignes de produits et notamment dans nos séries limitées, où chaque création semble repousser les limites de la performance technique. Historiquement, nos briquets et stylos de luxe occupent une position commerciale très forte tandis que nos autres lignes de produits tendent à s'imposer de plus en plus.

Enfin, S.T.Dupont est une marque centenaire qui a toujours su saisir les opportunités ; elle doit aujourd'hui s'affirmer avec un positionnement plus précis. Au cours de l'exercice, la Société a entrepris une réflexion de fond à ce sujet, en partenariat avec une entreprise de conseil spécialisée. Une première phase d'étude a été réalisée, les suivantes seront menées progressivement, en fonction des résultats mesurables obtenus.

INTERVIEW DU PRÉSIDENT

S.T.DUPONT N'A PAS DIMINUÉ SES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES, QUELLES SONT LES PERSPECTIVES IMMÉDIATES ET À MOYEN TERME ?

Le maintien de ces investissements est la clé du développement. S.T.Dupont mise sur l'avenir proche et maintient le cap sur ses objectifs. Les investissements ont porté principalement sur l'enrichissement des savoir-faire par l'activité de Recherche & Développement, l'expansion du réseau de distribution avec augmentation des shop-in-shops et contrôle du merchandising, le renforcement de la division prêt-à-porter.

Le budget de communication a été maintenu au niveau de l'exercice précédent.

Ces investissements pèsent sur la rentabilité immédiate, c'est un fait. Mais l'objectif du management est de créer à moyen terme un authentique univers de marque, cohérent, compétitif et totalement maîtrisé, qui optimise les atouts de S.T.Dupont.



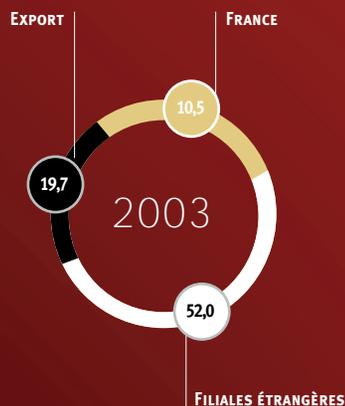
S.T. Dupont
PARIS

S.T. Dupont
PARIS

4/5

Analyse du chiffre d'affaires

net produits (M€)



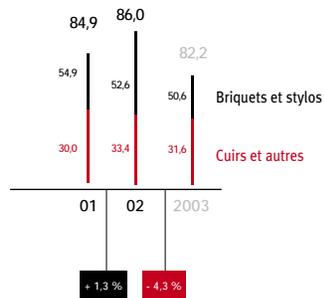
Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

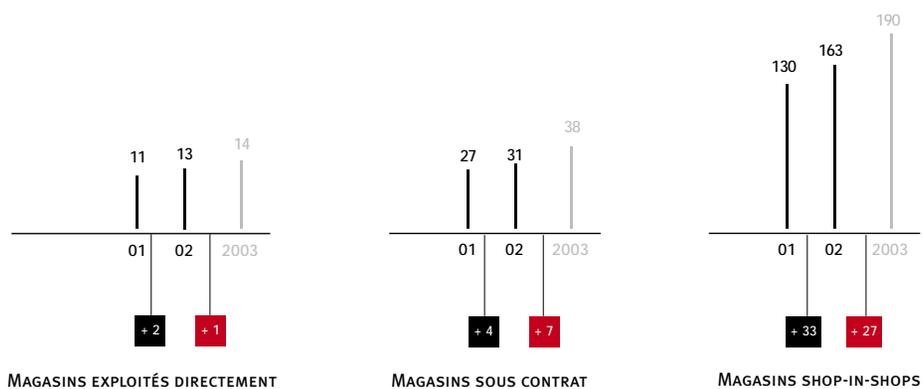
	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires net produits	82,2	86,0	84,9
Redevances	4,3	5,1	5,0
Chiffre d'affaires total net	86,6	91,1	89,8
Marge brute	41,8	46,5	45,5
en %	48,3	51,0	50,6
Résultat opérationnel	(1,0)	5,3	5,4
Résultat financier	(0,7)	(0,6)	(0,8)
Éléments inhabituels des activités courantes	(2,1)	0,0	0,1
Résultat courant	(3,8)	4,7	4,7
Résultat net part du Groupe	(5,3)	3,8	3,6
dont droits d'entrée sur redevances	0,0	0,0	0,0

chiffres-clés

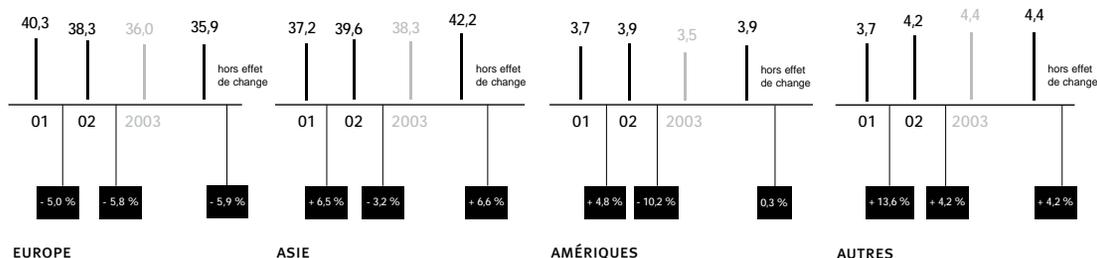
Chiffre d'affaires net produits
par secteur d'activité (M€)



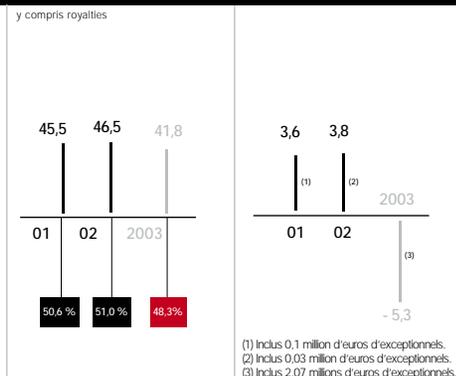
Distribution contrôlée (M€)



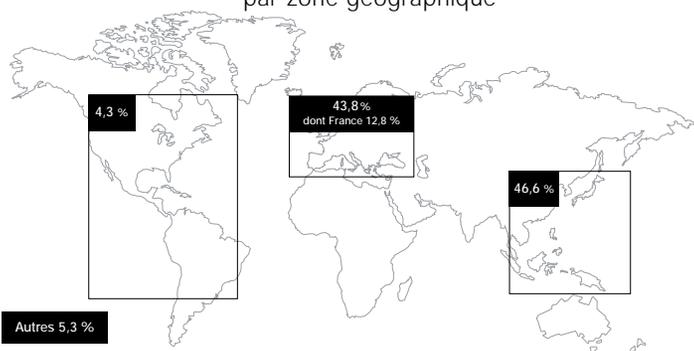
Chiffre d'affaires net produits par zone géographique (M€)



Marge brute (M€ et %) Résultat net (M€)

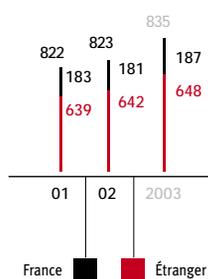


Répartition des ventes produits par zone géographique

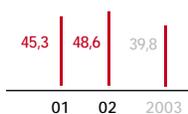


C H I F F R E S - C L É S

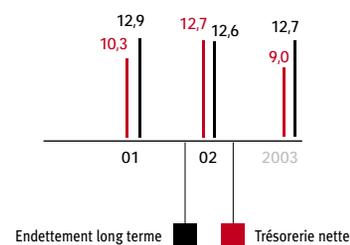
Effectifs



Évolution des capitaux propres (M€)



Évolution de l'endettement net (M€)



Dividende net prévu			
0,10	0,10	0,00	

Endettement net			
2,6	-0,1	3,6	

Évolution du cours de l'action S.T.Dupont/SBF 250



Cours de l'obligation

Mois	en euros	
	Plus haut	Plus bas
janvier 2002	10,70	10,10
février 2002	10,15	10,15
mars 2002	10,25	10,00
avril 2002	10,50	10,00
mai 2002	10,49	10,49
juin 2002	10,49	10,49
juillet 2002	10,49	10,49
août 2002	10,49	10,49
septembre 2002	10,49	10,49
octobre 2002	10,15	7,71
novembre 2002	9,60	9,15
décembre 2002	10,00	9,25
janvier 2003	10,35	9,70
février 2003	10,40	10,00
mars 2003	10,35	10,20
avril 2003	9,98	9,98
mai 2003	10,20	9,90

Cours de l'action

Mois	Cours en euros			Nombre de titres échangés	Capitaux traités (en milliers d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Moyen (clôture)		
octobre 2001	8,25	6,65	7,42	90 153	663,43
novembre 2001	9,70	7,31	8,55	132 613	1 175,64
décembre 2001	9,90	8,20	9,04	81 241	744,22
janvier 2002	10,19	8,61	9,31	49 650	473,48
février 2002	8,80	7,50	8,18	43 142	347,09
mars 2002	8,80	7,62	8,10	93 369	750,07
avril 2002	7,99	6,97	7,45	32 857	240,50
mai 2002	7,54	6,60	7,24	92 288	664,00
juin 2002	7,38	6,60	7,02	135 939	953,00
juillet 2002	7,32	5,90	6,68	206 319	1 386,75
août 2002	6,61	5,23	6,04	55 424	340,74
septembre 2002	6,50	4,30	5,47	135 726	580,49
octobre 2002	5,48	4,26	4,91	34 277	164,91
novembre 2002	5,90	4,35	4,75	40 850	192,78
décembre 2002	4,69	3,76	4,13	102 688	421,45
janvier 2003	4,35	3,70	3,96	52 999	210,11
février 2003	3,95	2,93	3,36	78 932	270,33
mars 2003	3,88	2,81	3,11	63 304	199,07
avril 2003	3,30	2,53	2,90	119 434	342,00
mai 2003	3,14	2,77	2,90	154 614	456,00

calendrier

➔ 8 août 2003 Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	➔ 14 novembre 2003 Chiffre d'affaires semestriel	➔ 13 février 2004 Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	➔ 1^{er} juin 2004 Résultats annuels
➔ 19 septembre 2003 Assemblée Générale 2002-2003	➔ 25 novembre 2003 Résultats semestriels	➔ 11 mai 2004 Chiffre d'affaires annuel	➔ Début juin 2004 Réunion Analystes

AFIN DE RENDRE L'INFORMATION FINANCIÈRE IMMÉDIATEMENT DISPONIBLE, S.T.DUPONT PROPOSE DEPUIS SEPTEMBRE 2001 SUR SON SITE "www.st-dupont.com" UNE RUBRIQUE FINANCIÈRE COMPRENANT DE NOMBREUSES INFORMATIONS (CHIFFRES-CLÉS, CONSULTATION DU COURS, ETC.).

PAR AILLEURS, TOUS LES ÉLÉMENTS DE PUBLICATION SONT ÉGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE. ENFIN, S.T.DUPONT MET À DISPOSITION DU PUBLIC UN SYSTÈME D'ALERTE PERMETTANT À TOUTE PERSONNE DE S'INSCRIRE POUR RECEVOIR AUTOMATIQUÉMENT DES INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LE GROUPE. DANS LE SOUCI D'INFORMER TRÈS PRÉCISÉMENT SES ACTIONNAIRES, S.T.DUPONT S'ATTACHE À RESPECTER LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES, AINSI QUE LA TRANSPARENCE ET LA PERTINENCE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES PUBLIÉES. **L'ADHÉSION AU SEGMENT NEXTPRIME D'EURONEXT**, ET LES ENGAGEMENTS QUI EN DÉCOULENT EN MATIÈRE DE PUBLICATION D'INFORMATIONS, S'INSCRIVENT AUSSI DANS CETTE VOLONTÉ DE TRANSPARENCE.



Une relation régulière avec ses actionnaires

Le Groupe tient régulièrement informés ses actionnaires par le biais d'une lettre appelée "Géométrie" indiquant les évolutions et résultats du Groupe, ainsi que les innovations en termes de produits et de savoir-faire.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Une relation privilégiée dans le cadre du Club Actionnaires

Tout actionnaire détenant plus de 25 actions S.T.Dupont peut rejoindre le Club Actionnaires. Dans le cadre du Club, S.T.Dupont organise des événements autour de la marque et des produits, entretenant ainsi une relation de confiance avec ses actionnaires.



Contacts



Mi-septembre 2004

Assemblée Générale 2003-2004

Ce calendrier est régulièrement actualisé sur notre site Internet.

Apporteur de liquidité
BNP Paribas Equities France
Small & Mid Caps (Lyon)
Tél. : (33) (0)4 72 10 40 31
S.T.Dupont
Tél. : (33) (0)1 53 91 30 00

L'information financière est accessible :

- sur Internet sous la rubrique finance du site principal www.st-dupont.com
- par téléphone, télécopie ou mail
Virginie Radice, Relations Investisseurs
Tél. : (33) (0)1 53 91 30 37
Fax : (33) (0)1 53 91 30 83
e-mail : vradice@st-dupont.com

- par écrit
S.T.DUPONT
Virginie Radice
Relations Investisseurs
92, boulevard du Montparnasse
75014 Paris

www.st-dupont.com www.x-tend.fr

www.st-dupont.com

S.T. Dupont
PARIS

8/9

Conseil de Surveillance

Il est composé de trois représentants de l'actionnaire majoritaire, d'origines professionnelles, de cultures variées et complémentaires. Est également présent un administrateur indépendant dans le sens des recommandations du rapport Bouton. Les membres du Conseil de Surveillance sont choisis pour leurs compétences, leur expérience et leur maîtrise des enjeux stratégiques de marchés où intervient le Groupe. Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Durant l'exercice 2002-2003, il s'est réuni au moins une fois par trimestre. Il est composé de :

- Charles Jayson
- André Tissot-Dupont
- Joseph Wan
- Walter Wuest

Directoire

Il définit les principales orientations du Groupe et en assure la gestion. Il s'appuie sur le Comité Exécutif. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Durant l'exercice 2002-2003, le Directoire s'est réuni au moins une fois par trimestre. Il est composé de :

- William Christie
- Christian Gayot
- Catherine Leducq
- Anne Pecquet



WILLIAM CHRISTIE

Président

52 ans, né à Rangoon. Une formation de gestionnaire : titulaire d'un B.A. (Combined Honours) de l'Université de Bristol, d'un Cert. Acc. de l'Université d'Aberdeen et d'un C.A. de l'Institute of Chartered Accountants of Scotland d'Edinburgh. Auditeur au sein de la société Thomson, Mc Lintock & Co, puis Directeur au cabinet ACL Audit (Coopers & Lybrand) à Paris. Il est entré chez S.T.Dupont comme Directeur Administratif et Financier en 1988 et a été nommé Président du Directoire en 1995. Il anime le Groupe avec la rigueur d'un gestionnaire tout en maintenant le cap sur des objectifs ambitieux, qui anticipent sur le développement.

CHRISTIAN GAYOT

Secrétaire Général

56 ans, titulaire d'une maîtrise de Droit et d'un DESS de Droit Social (Université de Paris I), diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse. Responsable des Relations de Travail de Vetrotex-Saint-Gobain puis consultant au sein de la société américaine Booz Allen and Hamilton. En 1981, il entre chez S.T.Dupont comme Directeur du Personnel du Centre Industriel de Faverges. Il occupera ensuite les fonctions de Directeur des Affaires Sociales et Juridiques et de Directeur Industriel. Il a été nommé Secrétaire Général en 2001. Les différents postes-clés qu'il a occupés au sein de l'entreprise lui donnent une vision très globale de son organisation et du management des hommes. Membre du Directoire depuis 1992.

CATHERINE LEDUCQ

Directeur Financier

44 ans, diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Montpellier et de la City of London Polytechnics, elle commence sa carrière en 1981. Nommée Contrôleur de Gestion de la division Dunlopillo de Dunlop en 1986, elle appréhende le monde anglo-saxon et asiatique ainsi que la rigueur du monde automobile. Catherine Leducq rejoint S.T.Dupont en 1989 et y occupe différentes fonctions au sein du Service Financier. En 1996, elle est nommée Directeur Financier et membre du Directoire. Elle réconcilie expérience industrielle et commerciale dans des univers internationaux au sein d'entités à taille humaine.

ÉRIC SAMPRÉ

Directeur Marketing et Communication

42 ans, diplômé de l'Essec. Entré chez Waterman en 1984, il y a occupé successivement les fonctions de Chef de Zone export, Chef de Produit, Chef de Groupe et Directeur de Marketing. En 1990, il devient Directeur des Ventes de Lacoste Sport au sein de Dunlop - Division Sport puis, en 1994, Directeur Commercial de la société Rousseau S.A. (prêt-à-porter pour hommes). En 1997, il entre chez S.T.Dupont comme Directeur du Marketing et de la Communication. Avec une double expérience de la fonction marketing et de la fonction commerciale, Éric Sampré est à même de prendre des décisions stratégiques et très opérationnelles.



GEOFFROY EBRARD

Directeur Commercial Asie Directeur de Licences

50 ans, diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris et licencié en Droit, il a occupé plusieurs postes de responsabilité dans l'industrie du luxe au sein de groupes internationaux. Après avoir été Directeur International chez Carita-Shiseido de 1991 à 1995, il est entré chez S.T.Dupont où il a eu la responsabilité de la Direction Export (Asie - USA - Moyen-Orient) jusqu'en 1998. Il a quitté la Société pour devenir Directeur Commercial et Licences de Lanvin-L'Oréal jusqu'en 2002 puis a de nouveau intégré S.T.Dupont comme Directeur Commercial Asie et Directeur des Licences. Ce parcours lui a permis d'acquérir une expérience solide et multiforme, des principaux marchés internationaux, en particulier en Asie, les circuits de distribution de produits de luxe, la gestion des marques et des licences et les stratégies de développement propres à cet univers.

ANNE PECQUET

Directeur Commercial International

44 ans, diplômée de l'IEP de Paris et de HEC, licenciée en Droit et en Histoire-Géographie de l'Université de Paris I. Entrée chez Waterman en 1982, elle y a occupé les fonctions de Directeur Marketing International du Groupe. De 1990 à 1995 au sein de la Division Sports de Dunlop France, (Groupe Sumitomo Rubber Industries), elle est Directeur des Licences (Lacoste Sport et Balles Roland Garros) et Directeur Commercial de la Division. Elle rejoint S.T.Dupont en 1995 et occupe les fonctions de Directeur du Marketing et de la Communication, puis Directeur Commercial Europe. Membre du Directoire depuis 1997, elle a été nommée Directeur Commercial International en 1998. Son parcours professionnel l'oriente vers le réalisme et l'efficacité commerciale.

BERNARD RONY

Directeur du Centre Industriel

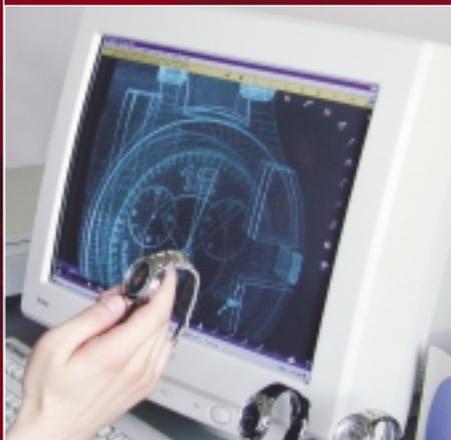
41 ans, ingénieur INSA et diplômé de l'IAE. Il commence sa carrière par un poste d'Ingénieur Organisation dans l'entreprise 3M. Il assume, ensuite, les fonctions de Responsable Méthodes et Responsable des Services Techniques dans la principale usine du groupe Sommer Allibert, puis Responsable Industrialisation et Organisation pour les différents pays européens et les États-Unis. En 1995, il prend la direction de l'usine Sommer Allibert en Angleterre. Il rejoint S.T.Dupont en 2000 comme Directeur Industriel. Son expérience des systèmes de production de l'automobile : lean manufacturing, flux tendus, plans de progrès continus, lui permettent de travailler dans le sens de l'optimisation des moyens de production.

G O U V E R N E M E N T D ' E N T R E P R I S E

Comité Exécutif



Le Comité Exécutif réunit les Directeurs de chacune des Directions fonctionnelles de l'entreprise. Leurs parcours variés, leurs expériences dans des entreprises internationales d'une grande exigence, leur compétence dans le secteur du luxe permettent au Comité Exécutif de prendre les décisions nécessaires à la bonne marche du Groupe.



Style & Création

LE DESIGN REFLÈTE AVEC JUSTESSE LES VALEURS DE LA MARQUE : ÉQUILIBRE ARCHITECTURAL, NOBLESSE DES FORMES ET DES MATÉRIAUX, PERFECTION DU DÉTAIL, SOPHISTICATION SANS OSTENTATION... L'HOMME S.T.DUPONT AIME L'ÉMOTION DU BEAU, LE CONFORT, LA SENSUALITÉ DU CONTACT AVEC LES OBJETS, LE LUXE PLUTÔT QUE LA MODE. IL S'AFFIRME PAR DES CHOIX TRÈS PERSONNELS.

L'ambition de S.T.Dupont : donner une dimension contemporaine à l'univers du luxe masculin

OLIVIER COQUEREL
DIRECTEUR ARTISTIQUE



Aujourd'hui plus que jamais, le luxe est création et chaque marque doit se distinguer par un langage esthétique distinctif. Celui de S.T.Dupont a pu être défini comme classique. Sa modernité est dans l'allure, la force de la ligne, un raffinement qui semble aller de soi : la véritable élégance est toujours actuelle.

MISE EN VALEUR DES SAVOIR-FAIRE

La Direction Artistique a privilégié des conceptions permettant l'expression la plus aboutie possible du patrimoine technique de la marque, constamment perfectionné depuis des décennies : le travail du métal précieux et la laque de Chine.

L'effet mat/brillant, développé à partir de juillet 2002, perpétue le savoir-faire de S.T.Dupont en orfèvrerie. Il est obtenu par le contraste entre des surfaces "polies miroir" et des surfaces travaillées avec des traits de guilloché très fins et rapprochés. Les jeux de lumière sur les objets créent une fascination nouvelle, la géométrie prend vie.

La laque de Chine se prête elle aussi à l'intensité des contrastes. Les nouveaux modèles de briquets et stylos soulignés d'un motif "placé" en métal poli finition platine ont rencontré un succès immédiat.

Les thèmes de création sont, pour la plupart, développés de façon "transversale" sur plusieurs lignes de produits : briquets, stylos, ceintures, accessoires...

Ces différentes déclinaisons font évoluer la perception de S.T.Dupont vers l'objectif de marque globale et, commercialement, elles représentent des opportunités évidentes.

ENRICHISSEMENT DU POUVOIR D'ÉVOCACTION DE LA MARQUE

La série limitée "Inspiration Nature" (sept. 2002), au design très épuré, établit un lien puissant entre la marque et les trois règnes de la vie. Pour le végétal : l'ébène de Macassar (un bois précieux très en vogue dans les années 1920-1930) ; pour le minéral : l'hématite, une pierre métallique gris acier ; pour le monde animal : la nacre, aux reflets irisés et chatoyants.

"Taj Mahal", une série limitée lancée en juillet 2002, associe au plus haut point imagination créatrice et virtuosité technique. Son décor des mille et une nuits, habillé de laque nacrée, est incrusté de nacre et d'alpinite, un minéral dont l'aspect est très proche de celui de l'émeraude.

NOUVELLE VISION DU PRÊT-À-PORTER

Un travail de réorientation a été entrepris, qui se concrétisera dans la collection Automne/Hiver 2003. Il s'agit de faire entrer la marque de plain-pied dans le luxe contemporain par un très haut niveau de qualité, une élégance à la fois classique et plus "sport", des audaces subtiles. Le prêt-à-porter S.T.Dupont de demain se veut séduisant, avec une modernité comparable à celle des autres produits.

S.T. Dupont
PARIS

S.T. Dupont 12/13
PARIS

Les montres



De nouvelles créations sont planifiées pour les exercices 2003-2004 et 2004-2005. La montre est un marché très compétitif, sur lequel S.T. Dupont doit accroître la force de son offre, afin d'acquérir une réelle légitimité.



Le briquet

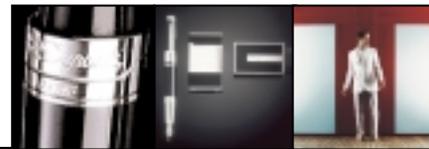
S.T. Dupont conserve son statut de leader mondial historique sur ce marché. Emblématique de la marque, le briquet est le premier à refléter son évolution vers un luxe plus affirmé.

La finition platine, perçue comme plus prestigieuse que la finition palladium, a été introduite dans les collections briquets et stylos. Les nouveaux décors mat/brillant et laque de Chine avec motif métal, lancés en 2002, ont été très bien accueillis : ils expriment la modernité de la marque tout en renforçant le lien avec sa tradition.

La série limitée "Taj Mahal", suite du "voyage créatif" de S.T. Dupont à travers le monde, a connu un succès phénoménal et la totalité des demandes n'a pu être satisfaite avec l'édition prévue de deux briquets de poche édités chacun à 2 000 exemplaires, un briquet de table édité à 200 exemplaires, un stylo-plume et un stylo-bille édités chacun à 1 000 exemplaires. Cette réussite confirme la position de la marque dans l'univers des collectionneurs.

La réactualisation de la gamme en or massif, avec la collection "Prestige" et un meilleur positionnement prix, correspond elle aussi à une demande du marché.

X.tend, déclinaison jeune et accessible de la marque, a bien trouvé son territoire. Après les couleurs mates et métalliques, elle s'est renouvelée avec un traitement brillant, en quatre teintes intenses d'inspiration "Pop' Art".



◀◀ **Le prêt-à-porter**

Les collections de l'exercice ont été conçues dans la continuité de l'année précédente.

Le renforcement de l'équipe de design a permis une évolution importante du style pour 2003-2004, dans un esprit à la fois luxueux et décontracté.

Les accessoires pour fumeurs, gamme emblématique de l'univers traditionnel de la marque, se renouvellent avec un design très épuré.



Les accessoires

La dernière collection de boutons de manchettes faisait appel à un large registre de matières prestigieuses : ébène, hématite, pierres semi-précieuses, laque de Chine rouge... Elle a reçu un très bon accueil.

A C T U A L I T É P R O D U I T S

LES LANCEMENTS DE PRODUITS ONT ÉTÉ ORIENTÉS DANS LE SENS DE LA MONTÉE EN GAMME, EN COHÉRENCE AVEC LA STRATÉGIE DE CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION. EN PRÉPARATION DE L'EXERCICE SUIVANT, DES PROJETS D'ENVERGURE ONT ÉTÉ INITIÉS POUR PERMETTRE D'ACCÉLÉRER LA CROISSANCE DES LIGNES MAROQUINERIE ET PRÊT-À-PORTER.

www.st-dupont.com

www.st-dupont.com

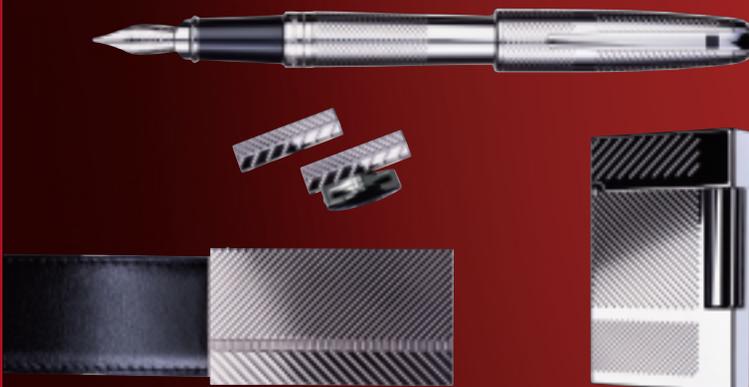
www.x-tend.fr

Les lignes coordonnées >>>

Les nouveaux thèmes de décors déclinés sur différents produits : briquets, stylos, ceintures, accessoires sont très bien accueillis.

Ils permettent d'affirmer le "style Dupont".

C'est le cas notamment des créations "mat/brillant" et "laque de Chine/métal".



La maroquinerie

Une année de transition, avec des extensions de gamme, comme deux serviettes de plus faible contenance dans la ligne "Géométrie". Des articles de petite maroquinerie ont été développés en synergie avec le lancement du stylo "mini-Olympio" : mini bloc-notes, carnet, etc.

Le stylo

S.T. Dupont a réactualisé le style de son premier modèle, le "Classique", lancé en 1973. La ligne très effilée reste l'élément distinctif, dans une esthétique plus luxueuse, notamment avec le manchon (partie basse du corps du stylo) traité en orfèvrerie et prolongé par une plume en or 18 carats. Les nouveaux modèles ont été mis sur le marché en juillet 2002.

La gamme "Olympio" (bille/mine, roller et plume) comporte désormais des modèles en laque de Chine noire avec finition platine, en cohérence avec les briquets. Ce rendu très contemporain est bien accueilli par une clientèle jeune, qui recherche un design affirmé. Des décors bi-matière ont également été introduits dans les gammes "Fidélío" (laque de couleur, métal plaqué argent) et "Ellipsis" (composite noir, métal finition platine).

Le lancement de la gamme "mini-Olympio" a connu un vif succès. Ce stylo miniature montre la flexibilité de la marque et son sens pratique (le stylo pèse environ 25 g.). Le modèle est disponible en cinq références de décor, y compris en finition platine guilloché, finition platine et laque rouge, à forte visibilité.



Actualité marketing



Le design des ceintures suit la demande par des produits bien reconnaissables.

Dans le cadre de la stratégie, des lancements importants ont été planifiés pour l'exercice 2003-2004 dans l'activité maroquinerie.



Les produits sous licence

Le nouveau parfum "Essence Pure" a été lancé en novembre 2002. Cette fragrance fraîche et jeune, en deux versions (pour homme et pour femme) a bénéficié d'une excellente mise en place dans de nombreux marchés.

Le contrat pour la ligne de cravates a été renouvelé. Les cigarettes ont notamment été lancées en Indonésie, à Taïwan et en Russie, ainsi qu'en duty-free pour l'Asie et le Moyen-Orient avec une bonne réponse des différents marchés.



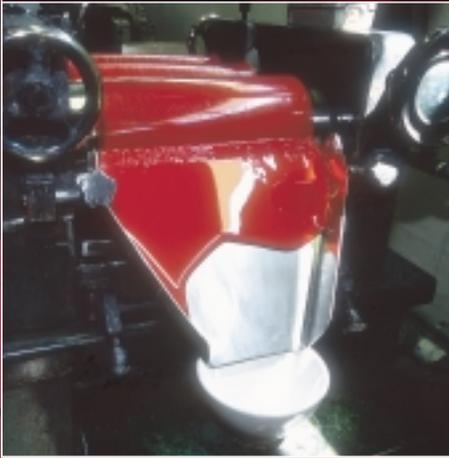
www.st-dupont.com

www.st-dupont.com

www.x-tend.fr

S.T. Dupont

PARIS



Fabrication

L'UNE DES GRANDES FORCES DE S.T.DUPONT EST LA MAÎTRISE DE LA PRODUCTION, AVEC LE SITE DE FAVERGES, EN HAUTE-SAVOIE, CRÉÉ PAR LA FAMILLE TISSOT-DUPONT DANS LES ANNÉES 1920 ET CONSTAMMENT MODERNISÉ DEPUIS. DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS SONT RÉALISÉS POUR SATISFAIRE À L'EXIGENCE DE QUALITÉ DE LA MARQUE ET À LA MISE EN ŒUVRE DE SA CRÉATIVITÉ.

Notre métier "d'artisan-manufacturier" : développer efficacité industrielle et savoir-faire traditionnel.

BERNARD RONY
DIRECTEUR DU CENTRE INDUSTRIEL



Le travail du métal est le premier savoir-faire de la Maison. À l'exception des modèles en or massif, briquets et stylos sont fabriqués à partir d'un corps de laiton sur lequel on exécute un décor complexe de métal précieux (plaqué or, finition palladium ou platine) et parfois de laque de Chine. Le métal est agrémenté de guilloches, des motifs taillés en creux qui permettent le jeu de la lumière.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Pour la phase d'usinage du métal et pour certains décors, S.T. Dupont utilise la technique UGV (Usinage à Grande Vitesse), qui offre des possibilités de finitions toujours plus complexes ("Taj Mahal"). De nouveaux investissements ont permis l'installation de deux machines de haute précision pour la réalisation des briquets et des boucles de ceintures. S.T. Dupont a intégré l'utilisation du laser dans ses procédés de fabrication. La marque est certainement la première dans l'univers du luxe à utiliser cette technique à des fins d'usinage et de décoration. Les études préliminaires et la programmation ont été effectuées en interne par le département de R & D.



ORGANISATION INDUSTRIELLE

Une organisation en îlots autonomes de production a été initiée, visant à franchir un nouveau cap en termes de performances et de réactivité industrielle.

La modernisation du système logistique a été lancée, avec la centralisation des stocks européens au centre industriel de Faverges et la livraison sous 48 heures de l'ensemble des points de ventes de l'Union européenne.

PARTENARIAT

S.T. Dupont a fait de nouveaux choix de façonniers pour le prêt-à-porter de façon à améliorer la qualité des collections futures.

ENVIRONNEMENT

Un projet important a été mis en œuvre dans ce domaine, notamment en vue de la suppression totale des émissions de COV (Composés Organiques Volatils) du site sur les trois prochaines années.

ASSURANCE QUALITÉ

Pour les stylos, l'exercice 2002-2003 a vu la mise en place d'une nouvelle machine de tests d'écriture très innovante. Chaque personne ayant sa gestuelle d'écriture personnelle, les contrôles sont désormais totalement normalisés. Le confort d'écriture reste testé par des opérateurs expérimentés.

Pour certaines fabrications, comme la maroquinerie et le prêt-à-porter, S.T. Dupont fait appel à des partenaires. Les cahiers des charges et les procédures de vérification ont été réétudiés de façon à assurer un contrôle qualité encore plus rigoureux. De nouvelles collaborations ont été conclues pour le prêt-à-porter afin de répondre aux nouvelles exigences de la marque sur ce marché.



S.T. Dupont
PARIS



Communication

S.T.DUPONT AFFIRME SA PRÉSENCE DANS L'UNIVERS DU LUXE ET FAIT ÉVOLUER SON IMAGE. LES INVESTISSEMENTS EN COMMUNICATION ONT ÉTÉ MAINTENUS AU NIVEAU DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT, CONFORMÉMENT À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.



PUBLICITÉ : LA COHÉRENCE

La campagne de l'exercice 2002-2003 marque une évolution importante par rapport à celles des années précédentes. La communication s'humanise avec la présence plus forte du personnage représentant "l'homme S.T.Dupont". La couleur dominante rouge a été rendue plus lumineuse et un graphisme dynamique renforce l'impact de la campagne. La communication S.T.Dupont évoque un style de vie contemporain.

Les nouveaux visuels ont été diffusés en affichage (urbain et aéroports) et en presse : magazines haut de gamme à lectorat masculin, revues spécialisées des amateurs de montres, stylos, cigares.

En janvier 2003, une campagne pour le prêt-à-porter est venue enrichir cette nouvelle image. L'homme S.T.Dupont est mis en scène dans un environnement réel, où un élément de couleur rouge rappelle le leitmotiv chromatique de la marque. L'impact de cette campagne s'ajoute à celui de la communication générale de la marque.

La communication X.tend s'est poursuivie avec un visuel nouveau, la présence féminine marque une différence notable avec l'esprit de la communication générale. En effet, X.tend se positionne comme une marque distincte au sein de la galaxie S.T.Dupont. Elle est conçue pour séduire une clientèle différente, attirée par des objets accessibles et "faciles à vivre" alors que S.T.Dupont opère une montée en gamme sur ses lignes "classiques" et affirme son ambition de marque de luxe.

DÉVELOPPEMENT DU MÉDIA INTERNET

Les deux sites Internet (S.T.Dupont et X.tend), ouverts en septembre 2001, jouent leur rôle de "vitrine" et la fréquentation augmente de façon satisfaisante.

L'exercice a vu la création d'un catalogue en ligne accessible au grand public (avec code d'inscription) et une gestion de plus en plus sophistiquée de la relation client grâce à l'analyse des données enregistrées. La nature des courriers reçus montre l'attachement à la marque. Le site est accessible en quatre langues.

Un réseau Extranet a été créé pour permettre une communication continue avec les filiales et les distributeurs : l'information est diffusée partout de façon immédiate.



S.T. Dupont
PARIS

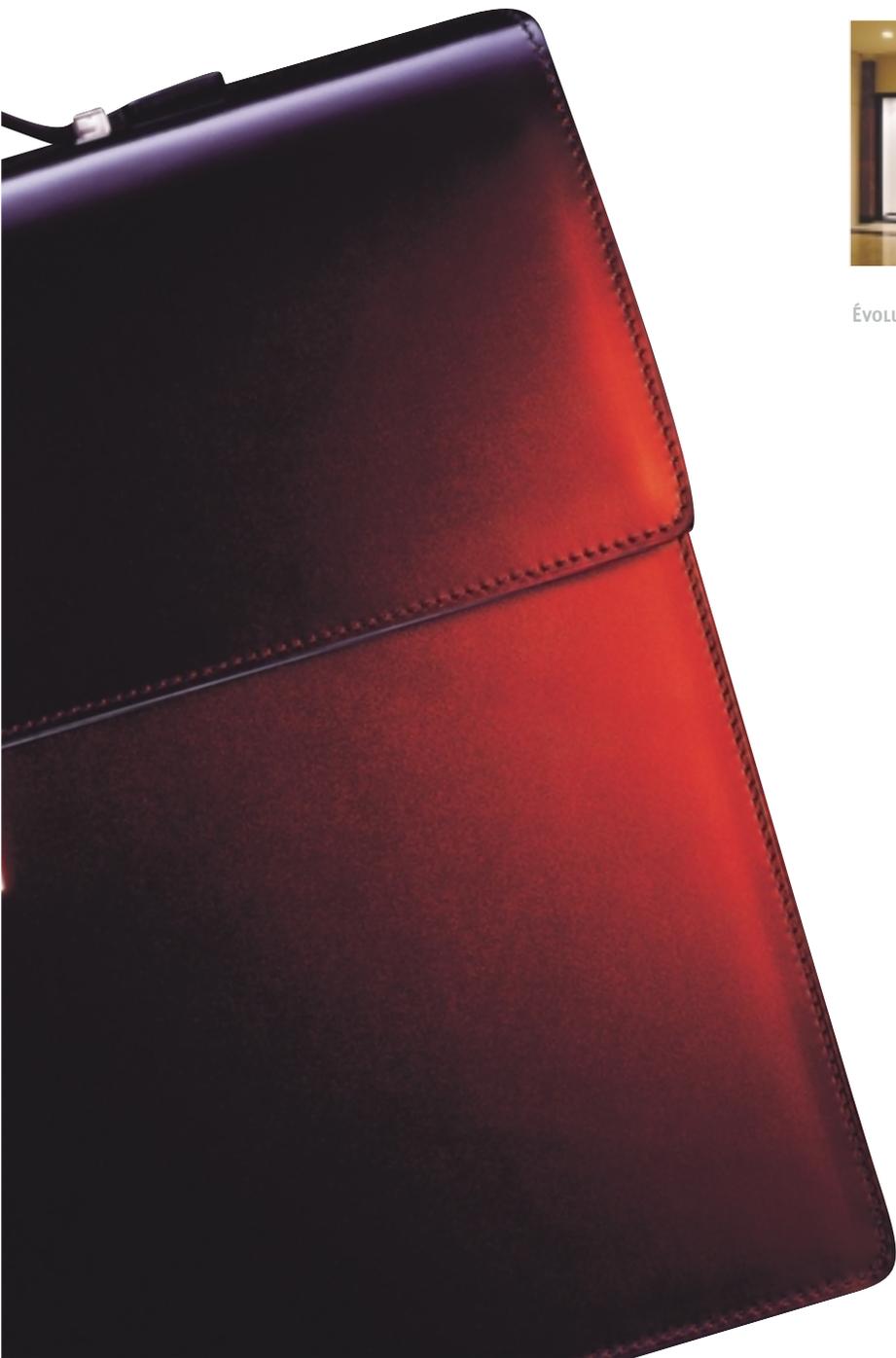


Distribution

AVEC L'ÉVOLUTION DE L'IMAGE DE LA MARQUE VERS LE LUXE, LA SÉLECTIVITÉ DE LA DISTRIBUTION EST DEVENUE DE PLUS EN PLUS STRATÉGIQUE. LE POINT DE VENTE EST UN LIEU DE MISE EN SCÈNE DES PRODUITS ET DE DIALOGUE DIRECT AVEC LE CONSOMMATEUR. PARALLÈLEMENT À LA RATIONALISATION DE LA DISTRIBUTION, S.T.DUPONT A ENTREPRIS LE DÉPLOIEMENT D'UNE POLITIQUE DE MERCHANDISING INTERNATIONALE.

vers une marque plus contrôlée dans sa distribution.

ANNE PECQUET
DIRECTEUR COMMERCIAL INTERNATIONAL



ÉVOLUTION DU RÉSEAU

Une offre produits plus large, des points de vente dédiés à la marque nettement plus nombreux, S.T. Dupont se donne les moyens de développer une image globale et cohérente. La vente détail progresse via les boutiques à enseigne (en propre ou en franchise), les "shop-in-shops" et les corners de grands magasins. Le développement de ce réseau a été accéléré au cours de l'exercice 2002-2003. Pour S.T. Dupont, le développement n'est pas lié à la quantité de points de vente mais à leur qualité.

Chaque point de vente doit désormais présenter le plus grand nombre possible de lignes de produits de la marque. Actuellement, le prêt-à-porter est exclusivement distribué dans les boutiques à enseigne S.T. Dupont et dans certains shop-in-shops d'Asie.

ENVIRONNEMENT PRODUIT ET MERCHANDISING

Après les premières études sur le repositionnement de la marque, une consultation d'architectes pour le futur concept de points de vente a été ouverte en septembre 2002, avec pour thème de réflexion : "Life is an art, seduction is a game". Ce renouveau permettra d'accroître l'attrait global de la marque et de l'associer plus fortement aux styles de vie contemporains : chaque point de vente doit devenir un "univers S.T. Dupont". Le plan de renouvellement s'étalera sur cinq ans, avec des rénovations et des ouvertures.

Un département merchandising a été créé au sein de S.T. Dupont et un spécialiste a été recruté, avec pour mission d'assurer le contrôle de l'environnement produit dans l'ensemble des points de vente, de concevoir et diffuser les outils nécessaires. L'objectif : accroître la désirabilité des produits, les faire littéralement "sortir" du point de vente.

En prévision du déploiement du prêt-à-porter, la politique de distribution est devenue plus directive, avec la mise en place de minima d'achat et des recommandations de structure de stocks. En Asie, dans certains points de vente, le prêt-à-porter occupe déjà 60 % de la surface.





MARCHÉS D'ASIE

Cette zone a été relativement préservée des perturbations causées par les événements du 11 septembre 2001 et la stratégie de sélectivité porte ses fruits. La physionomie du réseau de distribution s'est modifiée, puisque certains points de vente peu valorisants pour la marque ont dû cesser de la diffuser et que S.T. Dupont a réalisé des rénovations et des ouvertures de boutiques, notamment en Chine à Shenzhen et deux nouvelles boutiques en Corée à Séoul.

Les chiffres d'affaires du retail (hors effet de change) sont en forte hausse : + 32 % pour le Japon, + 30 % à Taïwan et + 20 % à Hong Kong. En revanche, le marché coréen est affecté par le climat d'incertitude lié à la situation en Corée du Nord.

La progression globale sur l'ensemble de la zone Asie est de 24 % par rapport à l'exercice précédent.

Des cellules "retail" ont été créées au sein des principales filiales (Taïwan, Japon, Hong Kong), les équipes de vente ont été renforcées et formées pour s'adapter à ce mode de distribution. La stratégie de sélectivité a rencontré des difficultés de mise en place temporaires sur le marché chinois, ce qui a obéré les résultats.

La fidélisation de la clientèle a été renforcée par une politique de marketing direct très active dans le réseau retail et l'établissement de relations privilégiées, en particulier avec les collectionneurs à l'occasion du lancement des séries et éditions limitées.

MOYEN-ORIENT

Durant l'exercice, la rationalisation du réseau de distribution s'est poursuivie et l'offre est de mieux en mieux mise en valeur, sur un marché sensible à la valeur ajoutée des signes de reconnaissance de la marque. Certains points de vente qui n'offraient pas à S.T. Dupont "l'écrin" idéal ont été fermés. Les performances ont été bonnes sur ce marché (+ 26 % à fin décembre 2002). Elles ont toutefois été freinées début mars par le déclenchement des hostilités en Irak.

EUROPE MÉDITERRANÉENNE

La baisse du tourisme et le contexte économique ont entraîné un fort ralentissement des ventes sur toute cette zone : Grèce, Chypre, Turquie, Espagne.

EUROPE DE L'EST

Il s'agit d'un marché neuf pour le luxe, où la notion de marque est primordiale. Les performances ont été bonnes, notamment en Russie. Ce marché fait un bon accueil à la diversification. Deux nouveaux points de vente ont été ouverts, en Russie et en Bulgarie pendant l'exercice. Ils donnent des résultats satisfaisants en présentant un univers de marque assez complet. Il y a désormais trois boutiques à Moscou, réalisant de très bonnes performances au mètre carré.

AMÉRIQUE DU NORD

Les États-Unis restent un marché à fort potentiel pour la marque, mais il a été très affecté par le contexte économique. Certains produits originaux, comme la série spéciale "Statue de la Liberté", sont bien accueillis. L'année 2002-2003 affiche une réelle croissance. L'Amérique latine a été très touchée par les dévaluations qui ont affecté le pouvoir d'achat, les Caraïbes connaissent un bon développement grâce à la clientèle de tourisme.

EUROPE CONTINENTALE

La conjoncture n'a pas permis de bons résultats, sauf en Italie. S.T. Dupont restructure ses forces commerciales, allège ses structures administratives et concentre ses efforts sur l'activité de cadeaux d'affaires où quelques belles opérations ont pu être réalisées, avec des entreprises conscientes de la valeur de la marque.

Le Groupe a subi en 2002-2003 les conséquences de facteurs externes : l'effet de change négatif et la conjoncture économique dégradée. Le repositionnement de la marque va renforcer sa solidité.



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 19 SEPTEMBRE 2003**



G R O U P E

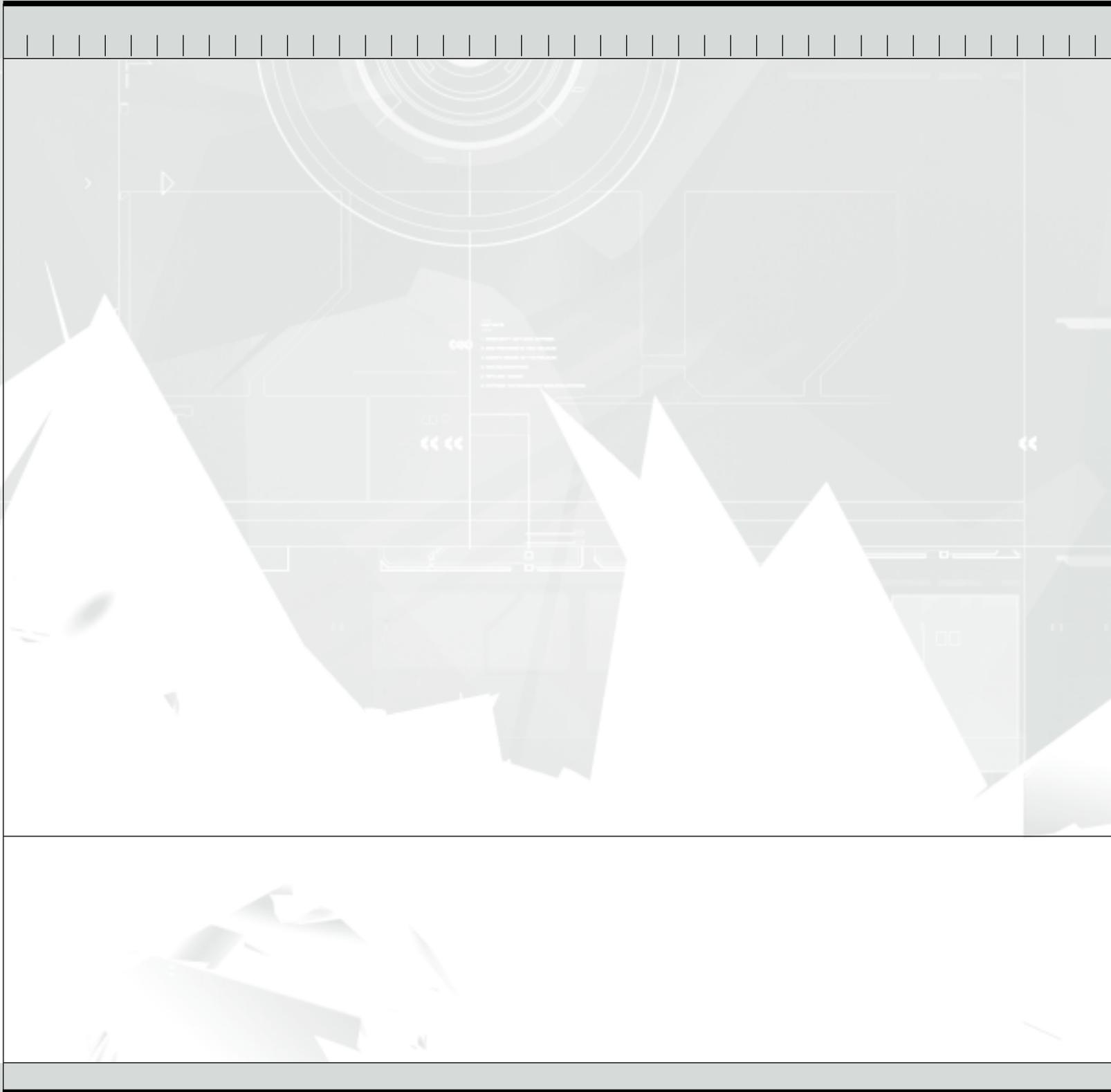
Rapport d'activité du Groupe	28
Comptes consolidés du Groupe	37
Rapport des Commissaires aux Comptes	72

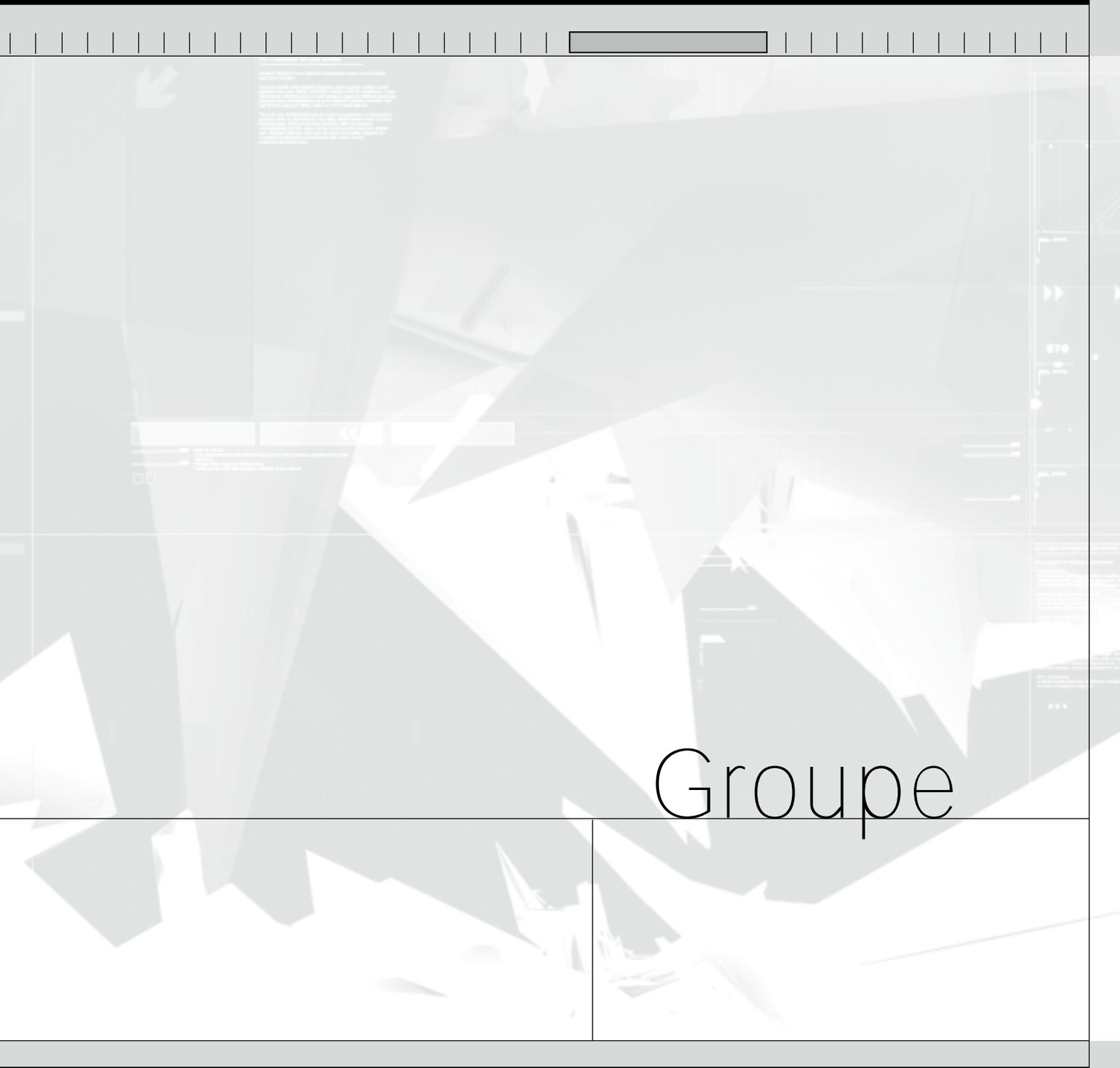
S O C I É T É M È R E

Rapport de gestion de la Société mère	74
Comptes simplifiés de la Société mère	83
Rapports des Commissaires aux Comptes	91
Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte	96
Résolutions – Assemblée Générale Mixte	101
Rapport du Conseil de Surveillance	107

A U T R E S I N F O R M A T I O N S

Organigramme du Groupe	108
Structure organisationnelle du Groupe	109
Informations générales concernant l'émetteur et le capital	110
Intérêt dans le capital de la Société et rémunération des Dirigeants	117
Engagements hors-bilan	118
Informations sur la dépendance et la protection	120
Facteurs de risques	122
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	124
Tableau de concordance	127





Groupe

1. FAITS MARQUANTS

1.1 Impact de change

La répartition des revenus du Groupe par devise est de 27 % pour le dollar et les monnaies liées, 13 % pour le yen, 50 % pour l'euro et 10 % pour les autres devises. Entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003, le dollar s'est déprécié de - 19 % et le yen de - 10,6 % par rapport à l'année précédente, obérant le montant moyen des revenus des ventes de produits mais aussi des licences. L'effet négatif sur les revenus se chiffre à 4,5 millions d'euros par rapport à l'année 2001-2002.

La fabrication de la plus grande partie de nos produits étant européenne, on peut estimer que l'impact des variations de change s'est répercuté à 100 % sur la marge brute. L'or s'est valorisé, du fait des éléments économiques et de la période d'incertitude, en sens inverse de la dépréciation du dollar.

Les coûts de structure des filiales implantées dans la zone dollar et yen ont bénéficié de la faiblesse de la monnaie. On peut chiffrer cet impact favorable à 262 K€.

Les couvertures de change ont permis d'atténuer l'effet global net des transactions de la maison mère vers ses filiales à hauteur de 408 K€ dans le résultat financier. Le montant consolidé des gains et pertes de change net montre une variance de 56 K€ par rapport à l'année précédente.

On peut donc chiffrer l'effet de change à environ 3,2 millions d'euros dans le résultat net par rapport à l'exercice 2001-2002.

1.2 Le marché chinois

La Société a souhaité mettre en place rapidement sur le marché chinois la politique commerciale appliquée avec succès dans les autres pays et plus particulièrement au Japon. Contrôle de la politique de remise, sélectivité des points de

vente, contrat de partenariat directement avec les détaillants, ont provoqué une réaction rapide et brutale des grossistes intermédiaires. Les mois de septembre à décembre ont été particulièrement touchés. Depuis janvier, le niveau des ventes a progressé par rapport aux années précédentes.

Le Groupe considère que cette étape était indispensable pour préparer l'avenir et élever encore le niveau de présentation de la marque sur ce territoire à très fort potentiel.

Malgré les quatre mois difficiles, le chiffre d'affaires sur les marchés de Hong Kong et en Chine affiche une croissance de 2 % hors effet de change.

1.3 Incidence des données conjoncturelles de fin d'année

Le climat d'attente qui a précédé le déclenchement des hostilités en Irak a fortement pesé sur l'activité, plus particulièrement en Europe et aux États-Unis.

La guerre en mars 2003 a provoqué une interruption de la relation commerciale avec le Moyen-Orient, ce qui a eu une incidence sur le chiffre d'affaires de ce même mois.

La propagation du virus de la pneumopathie atypique s'étant accélérée à partir de mi-mars, les conséquences sur la fréquentation de la distribution ont été peu marquées dans l'exercice. Ce nouvel élément devrait pénaliser les ventes des régions touchées dans les prochains mois.

1.4 Poursuite des investissements dans la distribution et la communication

S.T.Dupont a souhaité maintenir les efforts budgétaires nécessaires pour préparer l'avenir, dans un exercice déjà touché par les effets de change, l'attente et la dégradation de la consommation.

Le contrôle de l'environnement produits a été accru lors de l'exercice par le renforcement du département merchandising. Une consultation d'architectes a été lancée pour l'étude d'un nouveau concept de magasin, qui devrait être mis en œuvre courant 2003 et se déployer progressivement dans les années suivantes.

Le programme de publicité a été amplifié avec un nouveau visuel et une sélection rigoureuse de supports choisis pour la qualité de leur lectorat. Les licenciés contribuent à l'effort de renforcement de l'image.

1.5 Poursuite des investissements industriels

La Société s'est attachée à mettre en valeur les compétences uniques de S.T.Dupont par une forte créativité, de façon à mettre en œuvre ses savoir-faire d'orfèvrerie et de laque de Chine. Des équipements très performants ont été acquis, notamment pour obtenir de nouveaux styles de décors, dont la sophistication est reconnaissable et appréciée par les consommateurs. Certaines productions externalisées ont été réintégrées sur le site industriel afin de développer des lignes transversales et de mieux optimiser les ressources.

1.6 Nouvelles orientations marketing

En complément du développement du briquet et du stylo, la Société a renforcé ses investissements dans deux secteurs qu'elle a identifiés à la fois comme fort potentiel commercial et excellents vecteurs d'image : la maroquinerie et le prêt-à-porter. Le Groupe entend renforcer ses efforts sur ces deux gammes de produits, dont les succès sont déjà prometteurs, et s'imposer ainsi comme marque globale du luxe masculin. Cette orientation s'est déjà concrétisée pendant l'exercice :

- la mise en chantier de lancements majeurs en maroquinerie pour l'exercice suivant ;
- un renforcement de l'équipe de création de la division prêt-à-porter ;
- la conception d'une collection innovante pour la saison automne/hiver 2003-2004.

1.7 Démarrage d'un plan de repositionnement de la marque

Désireux de se donner des orientations efficaces et légitimes, S.T.Dupont a fait appel à un cabinet spécialisé pour étudier la perception de la marque aujourd'hui et son évolution possible. Après un premier stade d'évaluation, l'action est programmée par étapes successives. Il s'agit de donner un style nouveau à la marque et de mieux cibler ses nouveaux consommateurs.

L'ensemble des investissements va dans le sens d'une optimisation des atouts de la marque et d'une vision toujours plus claire de son territoire d'évolution.

2. ÉVOLUTION GÉNÉRALE

2.1 Environnement international

L'année 2002 s'est écoulée dans un contexte de tensions internationales et d'incertitude économique qui a nettement réduit les espoirs d'une reprise significative de la croissance mondiale.

Une réelle crise de confiance s'est installée, décourageant la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Les scandales financiers révélés au cours de l'exercice, ainsi que la faillite brutale de géants mondiaux, ont précipité l'effondrement déjà bien amorcé des marchés boursiers et financiers. Face à une telle situation, les grandes zones économiques ont tenté de réagir.

Grâce à une relance budgétaire conséquente, mais aussi à une politique monétaire très souple, les États-Unis sont parvenus à relancer sensiblement la croissance, passant d'un niveau de 0,3 % à un taux de 2,3 % avant le début des hostilités en Irak.

Dans un climat de crise économique et diplomatique, l'Union européenne a révélé certaines de ses faiblesses. Les difficultés budgétaires de l'Allemagne et de la France ont conduit à une remise en question des "piliers européens", et les conflits au Moyen-Orient ont montré le manque d'union de l'Europe. Dans ce contexte très tendu, l'Europe n'a pas réussi à amorcer une reprise significative et affiche un taux de croissance de 0,8 % à fin 2002.

La Russie obtient, pour la quatrième année consécutive, un taux de croissance très satisfaisant (4 %). L'amélioration constante du pouvoir d'achat et l'émergence de plus en plus significative d'une classe moyenne dans les zones riches dynamisent la consommation. Enfin, sa place retrouvée de premier producteur de pétrole brut lui confère une position clé au sein des relations internationales.

Le Japon a connu une année très difficile et, malgré les mesures drastiques prises par le gouvernement, le pays reste dans une situation plus qu'incertaine.

Dans cet environnement international dépressif, l'Asie émergente fait figure d'exception. Dopés par l'ouverture de la Chine aux échanges internationaux, ces pays d'Asie affichent des taux de croissance de l'ordre de 4 %. L'adhésion de la Chine à l'OMC a intensifié les échanges interrégionaux dans cette zone, protégeant ainsi les pays émergents de la récession mondiale.

Le grand vainqueur de la zone reste la Chine qui, en s'ouvrant aux marchés mondiaux, risque de bouleverser la structure des échanges. Attirant massivement les investisseurs étrangers, ce pays se présente comme le levier de l'économie mondiale.

En revanche, la situation de Hong Kong reste préoccupante, et 2002 marque la quatrième année consécutive de récession.

Dans ce climat, une forte fluctuation des changes s'est installée. Le dollar et toutes les monnaies liées, mais aussi le yen, se sont considérablement dépréciés face à l'euro, générant pour les entreprises présentes sur ces zones un risque de change important.

Deux faits majeurs ont marqué la fin du premier trimestre 2003 : la déclaration de guerre en Irak et la propagation du virus SRAS en Asie. La déclaration de guerre, le 20 mars 2003, a temporairement mis fin au climat d'attentisme qui régnait jusque-là. L'épidémie de pneumopathie virale qui s'est développée en Asie courant mars 2003, a eu un impact mondial. Cette crise sanitaire a en effet provoqué une peur générale, affectant l'économie asiatique et le tourisme mondial.

2.2 Évolution de S.T.Dupont

Le chiffre d'affaires s'établit pour l'exercice 2002-2003 à 86,6 millions d'euros, en progression hors effet de change de 0,6 %. Comme indiqué ci-dessus, il a été très fortement marqué par les effets de change et le climat économique international. Dans ce contexte, le Groupe a maintenu ses volumes, tout particulièrement sur les lignes de briquets et stylos.

La réorganisation du réseau de distribution en Chine a ralenti pendant plusieurs mois le développement sur cette zone, mais la croissance est revenue dès le quatrième trimestre. L'Europe, par contre, a connu un deuxième semestre globalement décevant.

L'environnement de l'exercice 2002-2003 masque des réussites commerciales significatives dans le réseau contrôlé, où le Groupe semble prendre des parts de marché.

3. ÉVOLUTION PAR ACTIVITÉ

	Chiffre d'affaires au 31/03/03 effet de change inclus		Variation % versus 31/03/02	Chiffre d'affaires au 31/03/03 au taux de mars 2002		Variation % versus 31/03/02	Chiffre d'affaires au 31/03/02	
	Millions d'euros	%		Millions d'euros	%		Millions d'euros	%
Briquets et stylos	50,5	58,3	- 3,7	52,9	58,1	0,8	52,5	57,6
Maroquinerie et autres	31,6	36,5	- 5,3	33,5	36,8	0,2	33,4	36,7
Chiffre d'affaires produits	82,2	94,9	- 4,3	86,5	94,8	0,6	85,9	94,3
Licences	4,3	5,0	- 16,3	4,6	5,0	- 11,1	5,2	5,7
Chiffre d'affaires net	86,6	100,0	- 5,0	91,1	100,0	- 0,1	91,1	100,0

3.1 Briquets et stylos

L'activité des lignes de Stylos affiche un chiffre d'affaires en progression hors effet de change de 4,9 %, grâce notamment à l'activité cadeaux d'affaires qui a retrouvé un rythme soutenu après une année 2001-2002 fortement pénalisée par les événements du 11 septembre. L'Europe et le Moyen-Orient sont les moteurs de cette croissance.

Le lancement du stylo "mini Olympio" est venu renforcer les ventes sur le segment des petits stylos ; il s'associe parfaitement avec la gamme cuir, permettant de nombreuses offres commerciales.

L'activité Briquets est stable en volume par rapport à l'année précédente. Les excellentes performances du Japon (+ 21,2 % hors effet de change), de la zone Hong Kong/Chine (+ 8,4 % hors effet de change), et des États-Unis ont compensé les baisses des marchés européens.

Le prix moyen des briquets traditionnels a continué d'augmenter grâce au mix produit : ventes de séries limitées prestigieuses ou séries spéciales qui ont eu un franc succès

("Taj Mahal", "Statue de la Liberté"...). Ces séries ont d'ailleurs été déclinées sur d'autres lignes de la marque comme les instruments à écrire.

3.2 Maroquinerie et autres produits

Les lignes de diversification de la marque hors effet de change sont stables et mettent en évidence des résultats contrastés. Ainsi les ventes de montres sont en forte diminution (- 46 %), pénalisées par un effet de base défavorable du fait du lancement d'une ligne importante l'année précédente. Néanmoins le Groupe considère cette performance comme décevante et prépare de nouveaux projets pour relancer les ventes dans un environnement peu porteur. Par contre, à effet de change constant, la maroquinerie est en croissance de 2 %, tirée par l'Asie et les pays de l'Est. Les accessoires, bénéficiant de la nouvelle politique commerciale mise en œuvre, continuent de prendre des parts de marché (progression des ventes : + 8 %) : La transversalité des thèmes et le renouvellement des gammes ont suscité une attractivité plus forte auprès du consommateur. Le prêt-à-porter (+ 8 % hors effet de change) se développe tout particulièrement dans le réseau des boutiques en propre en Asie et dans les pays de l'Est.

3.3 Licences

L'exercice 2002-2003 a été une année de transition pour les redevances, qui affichent une baisse de 11 % hors effet de change, car elles subissent l'impact de la réorganisation des réseaux de distribution en Chine (- 17 %) et la suspension de la licence prêt-à-porter au Japon (- 51 %).

Toutes les autres licences sont en progression (au total : + 5 %), sauf la licence parfum qui est quasi stable. Un nouveau parfum récemment lancé au cours de l'exercice 2003-2004 devrait permettre de combler ce résultat.

La politique de licences continue à accroître la visibilité de la marque, grâce notamment à l'extension du réseau de distribution de ces produits et à la politique de communication qui l'accompagne. La maîtrise de la création et l'encadrement strict en matière de contrôle qualité contribuent à promouvoir le caractère d'exception des produits S.T.Dupont distribués sous licence.

4. ÉVOLUTION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Chiffre d'affaires au 31/03/03 effet de change inclus		Variation % versus 31/03/02	Chiffre d'affaires au 31/03/03 au taux de mars 2002		Variation % versus 31/03/02	Chiffre d'affaires au 31/03/02	
	Millions d'euros	%		Millions d'euros	%	Millions d'euros	%	
France	10,5	12,8	- 5,3	10,5	12,1	- 5,4	11,1	12,9
Europe (hors France)	25,5	31,0	- 6,0	25,5	29,5	- 5,9	27,1	31,6
Asie	38,3	46,6	- 3,2	42,2	48,8	6,6	39,6	46,0
Amériques	3,5	4,3	- 10,2	3,9	4,5	- 0,3	3,9	4,5
Autres	4,4	5,3	4,2	4,4	5,1	4,2	4,2	5,0
Chiffre d'affaires net	82,2	100,0	- 4,3	86,5	100,0	0,6	85,9	100,0

4.1 France

Pour l'exercice 2002-2003, la France affiche un recul des ventes de 5,3 % alors que ce marché était en croissance de 3,6 % à la fin du premier semestre. En revanche, l'activité Cadeaux d'affaires, qui avait été fortement pénalisée par les événements du 11 septembre au cours de l'exercice précédent, a enregistré une hausse de 17,7 %. Le développement des ventes du réseau contrôlé, et plus particulièrement le déploiement dans les grands magasins, se poursuit avec succès puisque les ventes ont affiché une forte progression

(+ 50 %). Ces bonnes performances ont permis de combler partiellement le retrait observé dans le réseau traditionnel et les boutiques en propre qui ont été le plus touchés par le ralentissement observé au second semestre.

Un décalage de commandes a pénalisé l'activité de fabrication pour d'autres marques mais le nouvel exercice fiscal démarre avec de nombreux nouveaux projets.

4.2 Europe (hors France)

L'activité en Europe montre un retrait de 6 % par rapport à l'année précédente, principalement dû au recul des ventes sur le marché espagnol et sur les marchés d'Europe méditerranéenne. Ces pays ont souffert de la baisse du tourisme, et la fragilité de certains agents a amené le Groupe à être très prudent dans ses livraisons. Les marchés allemand et suisse ont été très difficiles, de par la faiblesse de leurs économies domestiques. À l'inverse, la filiale italienne enregistre une progression importante de ses ventes, grâce notamment au déploiement de la marque dans les grands magasins. Dans les pays de l'Est, où deux nouvelles boutiques ont été ouvertes, à Moscou et en Bulgarie, la croissance du chiffre d'affaires est au rendez-vous (+ 11,5 %).

4.3 Asie (y compris Japon)

Cette zone, qui représente 46,6 % du chiffre d'affaires de S.T.Dupont, a été économiquement plutôt préservée, et les performances du Groupe en 2002-2003 y sont excellentes. Les résultats traduits en euros sont très fortement pénalisés par le taux de change du dollar et des monnaies liées, ainsi que du yen : ainsi l'Asie enregistre une hausse de 6,6 % hors effet de change, alors que les chiffres montrent une diminution de 3,2 % avec effet de change.

L'année a été marquée par le recul des ventes à destination de la Chine de septembre à décembre du fait des actions menées pour revaloriser le réseau de distribution. Le dernier trimestre met en évidence un retour à la croissance qui n'a pu compenser que partiellement les volumes perdus en cours d'année. Hors effet de change, les marchés de Hong Kong et de la Chine affichent ensemble une croissance de 3,2 %. Le réseau retail est en forte croissance (+ 26,2 %) et le réseau de gros en recul de 6,8 %, évolution qui traduit l'impact momentané de la nouvelle politique commerciale développée au cours de l'exercice.

Le Japon affiche d'excellents résultats, avec une hausse de 14,6 % hors effet de change (4,8 % y compris effet de change), avec des ventes briquets en progression, et de nouvelles implantations dans le réseau contrôlé.

À Taiwan, la mutation vers le retail s'accélère (30,2 % de croissance) avec, à fin mars, 7 boutiques et shop-in-shops. Les ventes sur le marché de gros, hors effet de change, sont inférieures de 3,4 % par rapport à l'année précédente.

La croissance vers les marchés export direct asiatiques (+ 8,9 %) provient principalement des bonnes performances des duty-free.

4.4 Amériques

Les Amériques ont globalement montré une régression de l'activité (- 10,2 %), essentiellement liée à la situation économique en Amérique du Sud. Par contre, après une année 2001-2002 affectée par les événements du 11 septembre, les États-unis ont affiché une hausse importante de leurs ventes : 20,7 % hors effet de change et 6,9 % avec effet de change. Le lancement au premier semestre de la série spéciale "Statue de la Liberté" a rencontré un vif succès et a révélé l'existence croissante d'une clientèle de collectionneurs.

4.5 Autres marchés

Le Moyen-Orient a globalement enregistré une augmentation de ses ventes (+ 5,2 %) sur l'exercice, malgré un quatrième trimestre en retrait réalisé dans un climat d'attente lié au conflit irakien. À fin décembre, ce marché affichait des performances de + 26,1 %.

5. RESSOURCES HUMAINES

La politique contractuelle en matière de ressources humaines a été particulièrement riche au cours de l'exercice. Elle s'est traduite par la conclusion de quatre accords avec les organisations syndicales représentatives :

- un accord portant sur l'attribution d'augmentations générales et individuelles liées au mérite pour l'exercice ;
- un accord d'intéressement au niveau de l'entreprise, basé sur l'amélioration des résultats de la Société et sur sa capacité à financer son développement. Ceci constitue un élément fondamental de motivation et d'intégration des salariés à la vie économique de l'entreprise ;
- un accord d'entreprise de Cessation d'Activité de Salariés Agés et de gestion prévisionnelle des emplois et compétences relatif à l'établissement industriel de Faverges. Cet accord permet une meilleure gestion prévisionnelle des emplois par l'adaptation quantitative et qualitative des effectifs permettant, en outre, un rééquilibrage de la pyramide des âges, qui se concrétisera au cours de l'exercice prochain ;
- enfin, un accord d'établissement d'aménagement du temps de travail au service Expéditions pour accroître la flexibilité et améliorer le service Clients.

Dans le cadre de sa politique de recrutement, la Société a renforcé son activité négoce pour répondre aux objectifs de développement des produits. En outre, la fonction Cadeaux d'Affaires a été progressivement mise en place au sein de nos différentes filiales. De plus, un renforcement des équipes d'accompagnement du développement Retail a été effectué, tant en France que dans les filiales et le département Retail a été renforcé par la création d'un service Visual Merchandising.

Par ailleurs, la mise en place d'une organisation centralisée des services Expéditions et Après-Vente a permis de rationaliser et d'améliorer l'efficacité du service Clients.

6. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les investissements importants de l'exercice ont montré la volonté de continuer à augmenter la productivité du centre industriel, de la logistique et des fonctions administratives, sans faire l'impasse sur les investissements de sécurité et de protection de l'environnement. De nouveaux robots ont été mis en place et une nouvelle machine laser promettant de nombreuses possibilités de décors est installée. Une nouvelle organisation se met en place pour assurer une logistique plus efficace. Sur un total d'investissements corporels de 3,6 millions d'euros, 2,4 millions d'euros ont été comptabilisés sur le site de Faverges.

De nouveaux partenaires font confiance à S.T.Dupont pour la réalisation de leurs projets de sous-traitance industrielle dans de nouvelles lignes de produits.

Par ailleurs, une partie des budgets a été consacrée aux produits nouveaux et au développement du réseau contrôlé.

7. RÉSULTATS ET STRUCTURE FINANCIÈRE

7.1 Analyse des résultats

Le résultat est fortement affecté par les effets de change, la comptabilisation d'éléments inhabituels, et la volonté du Groupe de ne pas couper les investissements stratégiques qui contribuent au développement de la marque.

Marge brute

On peut estimer l'impact de l'effet de change au niveau de marge à 4,5 millions d'euros, ce qui explique complètement la baisse du taux de marge brute de 51,0 % l'année précédente à 48,3 % cette année. Hors cet élément, le taux de marge aurait été de 50,9 %.

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est en très fort recul, compte tenu du taux de marge brute et des efforts d'investissements.

L'investissement sur la marque est de 7,7 % par rapport au chiffre d'affaires, contre 7,1 % l'année précédente, et représente en valeur absolue un effort supplémentaire de 0,4 million d'euros hors effet de change.

Les frais commerciaux augmentent à change constant de 6,8 % du fait du renforcement des équipes retail en France et à l'étranger. Ils représentent, à fin mars 2003, 18,7 % du chiffre d'affaires contre 17,4 % un an plus tôt.

Les frais administratifs représentent une évolution de 6,6 % hors effet de change, pour prendre en compte la comptabilisation de provisions sur certains actifs stocks et clients.

L'effet de change net au niveau de la marge opérationnelle est estimé à 3,4 millions d'euros. Retraité de cet effet, le résultat opérationnel aurait été positif de 2,3 millions d'euros.

Résultat net

Les couvertures de change qui ont été prises au niveau de la maison mère favorisent le résultat financier qui est presque au niveau de l'année précédente.

Le Groupe comptabilise des provisions inhabituelles à hauteur de 2,1 millions d'euros dans les comptes à fin mars 2003. Une provision pour charge de 1,3 million d'euros est prise en compte pour permettre au personnel du site industriel de bénéficier des accords de départ anticipé signés dans le cadre de la convention collective de la métallurgie. D'autres provisions pour restructuration du réseau représentent une charge de 0,5 million d'euros.

S.T.Dupont subit un impôt sur les sociétés de 1,2 million d'euros, compte tenu de la profitabilité de certaines filiales et des profits générés par la politique active de déstockage mise en œuvre au cours de l'exercice.

L'effet de change net au niveau du résultat net est estimé à 3,2 millions d'euros.

L'application du règlement n° 00-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002, n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe S.T.Dupont pour l'exercice 2002-2003.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement reste positive et s'élève à 0,8 million d'euros, malgré le résultat net négatif de l'exercice.

7.2 Structure financière

Des efforts importants ont été menés pour améliorer le besoin en fonds de roulement, qui se sont traduits par une amélioration du recouvrement client et une meilleure gestion du passif.

La nouvelle organisation des flux de stockage et de préparation des livraisons est en cours de finalisation et un nouveau pays (Taiwan) a été intégré dans le schéma des livraisons directes et semi-directes. D'autres suivront dans les prochains mois.

Les stocks ont augmenté, du fait des rotations lentes de certaines lignes de produits dans le contexte ralenti des ventes sur la deuxième partie de l'année, ou de par leur faible performance commerciale dans le contexte économique actuel (comme les montres par exemple).

La trésorerie d'exploitation est positive de 2,2 millions d'euros. Elle couvre la moitié des investissements maintenus de 4,4 millions d'euros.

La Société a versé en octobre 2002 un dividende brut sur les réserves pour un montant total de 0,9 million d'euros.

Par conséquent la trésorerie nette du Groupe est en baisse de 3,7 millions d'euros, ce qui correspond à l'effet de change net sur le résultat de l'exercice.

L'endettement financier est faible car il représente, à fin mars 2003, 9 % des capitaux propres.

8. PERSPECTIVES D'AVENIR

Les événements imprévisibles qui ont trouvé leur origine dans l'exercice précédent suite aux attentats du 11 septembre 2001 (variation des changes, guerre en Irak) ont fortement perturbé l'activité de l'entreprise.

Depuis fin mars 2003, un nouvel élément dont les effets se font actuellement sentir sur les ventes en Asie ralentit la croissance et vient augmenter le manque de visibilité sur l'avenir : le SRAS. De plus, depuis début avril, l'évolution défavorable des monnaies pénalise la rentabilité du Groupe.

L'exercice 2003-2004 sera marqué par la préparation de nouvelles gammes pour l'année 2004-2005 qui devraient mettre en avant les savoir-faire de la marque, plus particulièrement en briquets et en cuir. La relance du prêt-à-porter devrait permettre une amélioration sensible de la progression enregistrée au cours de l'exercice écoulé.

Les départs anticipés au centre industriel permettront de former à nos métiers de nouveaux potentiels et de préparer les enjeux des prochaines années. De plus, S.T.Dupont poursuit son objectif d'augmenter la productivité de notre centre industriel en même temps que l'apprentissage de nouvelles technologies et de nouveaux métiers. Le Groupe continuera à intégrer certaines lignes de produit, comme cela a été fait avec succès pour les lignes accessoires, ce qui permettra d'accroître l'offre de gammes coordonnées entièrement contrôlées.

L'évolution vers une marque globale dans l'univers du luxe masculin restera un axe de travail important de l'exercice en cours, tout comme sera prioritaire le déploiement du réseau de distribution contrôlé. La conjoncture actuelle pourrait cependant en ralentir la vitesse de déploiement.

Hors évolution rapide du contexte actuel, l'exercice 2003-2004 s'annonce tout aussi difficile que l'exercice écoulé. L'euro, qui s'est apprécié de 8 % par rapport au dollar entre fin février et mi-mai 2003, reste source d'inquiétude. La baisse conséquente des ventes du 1^{er} trimestre dans la zone Asie, due à l'épidémie de pneumonie atypique, aura un impact significatif, tant sur l'activité que sur la rentabilité dans cette région importante.

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	31/03/03	31/03/02	31/03/01 *
Chiffre d'affaires net produits	20 & 21	82 222	85 956	84 870
Redevances	20	4 347	5 193	4 964
Chiffre d'affaires net total	20 & 21	86 569	91 149	89 834
Coûts des ventes		(44 736)	(44 634)	(44 367)
Marge brute		41 833	46 515	45 467
Frais de communication		(6 652)	(6 456)	(5 683)
Frais commerciaux	22	(16 226)	(15 873)	(15 835)
Frais généraux et administratifs	22	(19 983)	(18 994)	(18 629)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(10)	69	111
Résultat opérationnel	20 & 21	(1 038)	5 261	5 431
Résultat financier	23	(652)	(593)	(767)
Éléments inhabituels des activités ordinaires	24	(2 068)	29	77
Résultat courant		(3 758)	4 697	4 741
Impôts sur les résultats	25 & 26	(1 241)	(598)	(769)
Résultat net des entreprises intégrées		(4 999)	4 099	3 972
Amortissement des écarts d'acquisition		(335)	(335)	(335)
Résultat net – part du Groupe		(5 334)	3 764	3 637
Résultat net par action (en euros)	27	- 0,86	0,61	0,59
Résultat dilué par action (en euros)	27	- 0,64	0,59	0,57

* Les redevances des périodes clôturées en mars 2001 ont été reclassées en chiffre d'affaires afin de permettre une comparabilité satisfaisante.
Les notes annexes des pages 42 à 71 font partie intégrante des états financiers.

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Actif immobilisé				
Écarts d'acquisition	3	3 499	3 834	4 169
Immobilisations incorporelles (nettes)	4	5 546	5 615	5 869
Immobilisations corporelles (nettes)	5	10 534	10 115	10 320
Immobilisations financières (nettes)	6	755	850	836
Titres mis en équivalence	7	812	823	864
Impôts différés	26	1 310	1 563	1 300
Total de l'actif immobilisé		22 456	22 800	23 358
Actif circulant				
Stocks et en-cours (nets)	8	25 214	25 078	23 934
Créances clients et comptes rattachés (nets)	9	17 413	20 589	20 359
Autres créances et comptes de régularisation	10	6 674	6 529	6 547
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	11	12 785	16 537	15 816
Total de l'actif circulant		62 086	68 733	66 656
Total de l'actif		84 542	91 533	90 014

Les notes annexes des pages 42 à 71 font partie intégrante des états financiers.

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Capitaux propres – part du Groupe	12			
Capital		9 962	9 962	9 913
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 019	1 019	757
Réserves		33 245	30 413	27 715
Réserves de conversion		959	3 467	3 238
Résultat net – part du Groupe		(5 334)	3 764	3 637
Total capitaux propres – part du Groupe		39 851	48 625	45 260
Provisions pour risques et charges	13 & 14	10 075	9 591	9 847
Dettes à plus d'un an				
Emprunts obligataires convertibles	15	11 991	11 991	12 305
Emprunts et dettes financières	16	48	48	0
Impôts différés	26	195	101	86
Total des dettes à plus d'un an		12 234	12 140	12 391
Dettes à moins d'un an				
Emprunts obligataires convertibles	15	524	524	539
Emprunts et dettes financières	16	3 786	3 848	5 550
Fournisseurs et comptes rattachés	17	7 785	6 751	6 730
Autres dettes et comptes de régularisation	18	10 287	10 054	9 697
Total des dettes à moins d'un an		22 382	21 177	22 516
Total du passif		84 542	91 533	90 014

Les notes annexes des pages 42 à 71 font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
I – Opérations d'exploitation			
Résultat net	(5 334)	3 764	3 637
Dotations aux amortissements	3 883	3 490	3 898
Amortissements des écarts d'acquisition	335	335	335
Variation des provisions	1 534	(175)	(2 112)
Plus ou moins-values de cessions	66	21	566
Impôts différés	272	(271)	19
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes versés	10	41	(91)
Capacité d'autofinancement	766	7 205	6 252
Variation des stocks et en-cours	(1 533)	(1 030)	1 012
Variation des clients et comptes rattachés	2 112	(613)	(2 725)
Variation des autres créances	(839)	39	(634)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 182	49	302
Variation des autres dettes	485	350	(439)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 407	(1 205)	(2 484)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	2 173	6 000	3 768
II – Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(759)	(542)	(766)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 641)	(2 629)	(3 041)
Acquisitions d'autres immobilisations financières	0	0	(53)
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0	0
Besoin de trésorerie (investissements)	(4 400)	(3 171)	(3 860)
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0	1 664
Cessions d'immobilisations corporelles	24	0	88
Cessions d'autres immobilisations financières	0	0	0
Cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0	0
Désinvestissements	24	0	1 752
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(4 376)	(3 171)	(2 108)
III – Opérations de financement			
Émissions d'emprunts et dettes financières	0	48	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	0	(191)	(212)
Dividendes versés	(932)	(928)	0
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(932)	(1 071)	(212)
Effets de la variation des cours de change sur la trésorerie	(555)	492	642
Variation nette de la trésorerie	(3 690)	2 250	2 090
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	12 689	10 439	8 349
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 999	12 689	10 439

Pour la présentation des tableaux de flux, la trésorerie à la clôture comprend les éléments suivants :

	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	12 785	16 537	15 816
Découverts bancaires	3 786	3 848	5 377
Total trésorerie nette	8 999	12 689	10 439

Le détail des disponibilités et valeurs mobilières de placement correspond aux montants explicités dans la note 11 des états financiers et les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an dont le détail est indiqué dans la note 16 du document.

Les notes annexes des pages 42 à 71 font partie intégrante des états financiers.

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE
AVANT RÉPARTITION**

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Capitaux propres consolidés
Au 31 mars 2001	6 195 682	9 913	757	31 352	3 238	45 260
Conversion d'obligations	30 500	49	262	0	0	311
Résultat de l'exercice	0	0	0	3 764	0	3 764
Réserve de conversion	0	0	0	0	218	218
Distribution de dividendes	0	0	0	(928)	0	(928)
Autres mouvements	0	0	0	(13)	13	0
Au 31 mars 2002	6 226 182	9 962	1 019	34 175	3 469	48 625
Conversion d'obligations	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	(5 334)	0	(5 334)
Réserve de conversion	0	0	0	0	(2 508)	(2 508)
Distribution de dividendes	0	0	0	(932)	0	(932)
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
Au 31 mars 2003	6 226 182	9 962	1 019	27 909	961	39 851

Les notes annexes des pages 42 à 71 font partie intégrante des états financiers.

Les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

Le Groupe S.T.Dupont fabrique ou fait fabriquer des articles de Luxe, et distribue ses produits dans le monde entier. La maison mère ultime du Groupe est la Société Broad Gain Investments Ltd. Celle-ci est basée à Hong Kong et est elle-même détenue par un trust dont les bénéficiaires sont, entre autres, Monsieur Dickson Poon et des membres de sa famille.

La Société S.T.Dupont est cotée sur le Second Marché d'Euronext Paris S.A.

1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Général

Les comptes consolidés du Groupe S.T.Dupont sont établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC) relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques, homologué par arrêté du 22 juin 1999. L'application du règlement CRC n° 00-06 du CRC relatif aux passifs, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002, n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe S.T.Dupont pour l'exercice 2002-2003.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

1.2 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de S.T.Dupont S.A. et des filiales dans lesquelles S.T.Dupont S.A. exerce directement un contrôle exclusif ou une influence notable. Les filiales sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Les comptes des sociétés où le Groupe S.T.Dupont exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence. Compte tenu de la nature du compte de résultat et de l'activité des sociétés mises en équivalence, la quote-part de leur résultat est placée dans le résultat opérationnel du Groupe S.T.Dupont.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 2.

1.3 Date d'arrêt des comptes

La date d'arrêt des comptes de S.T.Dupont S.A. est le 31 mars de chaque année. La date d'arrêt des comptes des filiales est également le 31 mars.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels arrêtés à cette date.

1.4 Éliminations de consolidation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les résultats d'opérations intragroupe sont éliminés. Dans le cas de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. Ces éliminations concernent de plus les résultats de cession ou annulation de provisions pour dépréciation de titres consolidés ou de prêts à des filiales. Les dividendes et acomptes reçus par le Groupe sur les dividendes en provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. La valeur comptable de la participation de S.T.Dupont S.A. dans ses filiales et la part de S.T.Dupont S.A. dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées.

1.5 Conversion des états financiers

La conversion des états financiers des sociétés établis en devises étrangères est effectuée d'après les principes suivants :

- au cours de clôture pour les comptes de bilan ;
- au cours moyen de la période pour les comptes de résultat.

Le cours moyen est la moyenne des cours de clôture mensuels, pondérée par les chiffres d'affaires mensuels. L'écart de conversion, résultant d'une part de l'impact de la variation du taux de change entre l'ouverture et la clôture et, d'autre part, de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan, est inclus dans les capitaux propres consolidés dans le poste " Réserve de conversion " .

Les taux de conversion des devises " out " en euros sont les suivants :

	Taux de clôture 31/03/03	Taux de clôture 31/03/02	Taux moyen 2002-2003
1 franc suisse	0,677565	0,682961	0,681375
1 yen	0,007730	0,008646	0,008186
1 livre sterling	1,458800	1,633370	1,553925
1 dollar US	0,927238	1,145711	0,927238
1 dollar de Hong Kong	0,118892	0,146886	0,126486
1 nouveau dollar de Taiwan	0,026477	0,032565	0,028483
1 dollar de Singapour	0,524313	0,621769	0,563858
1 ringgit de Malaisie	0,243966	0,301557	0,262512

1.6 Instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la date de clôture du bilan incluent la caisse, les soldes bancaires, les placements, les créances, les dettes fournisseurs et les emprunts. Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues sont décrites dans la présentation des méthodes concernant chaque élément.

Le Groupe utilise également divers instruments financiers pour se prémunir de son exposition aux risques de variation des cours de change et des taux d'intérêt. Ces opérations de couverture sont effectuées avec des établissements de premier rang éliminant ainsi tout risque de contrepartie. Le principe et le mode de comptabilisation sont les suivants :

Couvertures des risques de change

Le risque de change résultant des transactions commerciales est apprécié et couvert par la société mère dans le respect des règles de prudence. La Société utilise différents instruments financiers pour couvrir ses positions, principalement des achats/ventes de devises à terme et des contrats d'options. Suivant la charte des engagements financiers entérinée par la direction de la Société, le Groupe S.T.Dupont pourrait être amené à utiliser des nouveaux instruments financiers (N.I.F.). L'utilisation éventuelle de ces N.I.F. n'aura jamais un caractère spéculatif, mais aura pour unique but de couvrir au comptant ou à terme des opérations en cours ou futures afin d'assurer ou de figer des taux ou des revenus découlant des activités commerciales et industrielles de S.T.Dupont dans le cadre normal d'une bonne gestion.

Les gains ou les pertes non réalisés résultant des contrats de change à terme sont, soit constatés en compensation des gains ou des pertes non réalisés sur des actifs ou passifs couverts par ces instruments, soit différés si ces instruments ont été affectés à des opérations de l'exercice suivant.

Les pertes et les profits de change sont comptabilisés dans le résultat financier.

Couvertures des risques de taux d'intérêts

Lorsque le Groupe souscrit à de l'endettement court terme à taux variable, il peut être amené à se couvrir pour sécuriser son endettement ou bénéficier d'opportunités en cas de détente de taux.

Les produits ou les pertes générés par les swaps de taux et les contrats PIBOR sont constatés dans le résultat financier *prorata temporis* sur la durée du contrat.

1.7 Immobilisations incorporelles

Ce sont les actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont détenus par le Groupe S.T.Dupont pour être utilisés à la production ou à la fourniture de biens ou services, dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à un exercice.

Le coût d'entrée des éléments incorporels répondant aux critères d'immobilisations correspond à leur prix d'achat, augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre à ces éléments de fonctionner selon leur objet.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Immobilisations incorporelles	Durée
Brevets	10 ans
Savoir-faire	5 ans
Logiciels acquis ou créés	3-5 ans

Les droits au bail ne font pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où ils sont cessibles. Dans le cas où leur valeur probable de réalisation deviendrait inférieure à leur valeur comptable, ils font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les marques font l'objet d'une provision pour dépréciation sur la base de leur valeur de marché ou de leur valeur d'usage.

1.8 Écarts d'acquisition (Goodwill)

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale est, après analyse, répartie entre :

- les écarts d'évaluation positifs ou négatifs afférents à certains éléments identifiables ;
- l'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'évaluation positifs font l'objet d'un amortissement selon les mêmes règles que les éléments d'actifs auxquels ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition font l'objet de dépréciation par voie d'amortissement sur une durée de 20 ans maximum. Si toutefois les résultats des sociétés acquises ne correspondent pas à ceux ayant motivé leur achat, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée.

1.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique. Elles sont amorties selon la méthode linéaire d'après leur durée estimée d'utilisation économique :

Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	20-25 ans
Agencements, aménagements, installations liées à des constructions	20-25 ans
Mobilier	3-10 ans
Matériel et outillage	3-8 ans
Agencements, aménagements, installations	5-10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel micro-informatique	3 ans

Les immobilisations en cours sont classées par type d'immobilisations.

1.10 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

1.11 Frais de collection

Les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin sont constatés en charges au cours de l'exercice de mise en vente de la collection.

1.12 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (ou de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts entre coût standard et coût réel selon la méthode "premier entré - premier sorti".

L'incorporation des écarts est fondée sur la capacité normale de production de l'entreprise.

Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la clôture de l'exercice.

1.13 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée par client lorsque la valeur d'inventaire des créances, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée.

1.14 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités correspondent aux liquidités, ainsi qu'aux dépôts à court terme pouvant être rendus immédiatement disponibles. Les découverts bancaires, les crédits spots et les lignes de trésorerie sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an.

Les placements financiers sont évalués à leur valeur liquidative à la date de clôture. Les actions d'autocontrôle qui sont acquises dans le cadre réglementaire de la régularisation des cours boursiers sont inscrites en valeurs mobilières de placement et sont valorisées à la moyenne des derniers cours de Bourse du dernier mois de l'exercice.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère financier.

1.15 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Ce poste comprend essentiellement les stands chez les détaillants à l'étranger et les moules et formes mis à la disposition des façonniers pour l'exécution des travaux sous-traités. Ces charges à répartir sont amorties sur trois ans.

1.16 Engagements de retraite et autres engagements postérieurs à la retraite

S.T.Dupont S.A. et ses filiales ont mis en place dans les différents pays de nombreux régimes de retraite à prestations définies et à contributions définies. Les actifs des régimes financés en externe sont détenus, indépendamment des actifs du Groupe, par des caisses de retraite ou des sociétés d'assurance.

Les régimes à prestations définies sont évalués par des actuaires indépendants chaque année sur la base de la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût de ces régimes est pris en charge dans le compte de résultat afin de répartir le coût régulièrement sur la carrière des employés. L'engagement de retraite est égal à la valeur actuarielle des décaissements futurs estimés et actualisés aux taux des obligations de l'État ayant des échéances similaires à l'engagement. Tous les écarts actuariels (gains et pertes) sont étalés sur la durée résiduelle probable de carrière des employés.

Les contributions du Groupe aux régimes à contributions définies sont prises en charge dans le compte de résultat pendant l'exercice auquel les contributions sont rattachables.

Le Groupe a un régime de couverture de santé pour les employés de S.T.Dupont S.A. qui sont partis en retraite avant le 1^{er} janvier 2001. Le coût estimé de cet engagement est provisionné sur la carrière selon une méthode comptable similaire à celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations définies. L'évaluation de cet engagement est faite par un actuaire indépendant.

1.17 Autres provisions

Les provisions pour risques et charges comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

En outre, le Groupe constate le passif estimé sur tous les produits encore sous garantie à la date du bilan. Cette provision est déterminée sur la base des données statistiques antérieures. Enfin, une provision est constatée pour le passif estimé au titre des congés payés annuels, des congés basés sur l'ancienneté, ainsi que la réduction du temps de travail, résultant des services rendus par les employés jusqu'à la date du bilan.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Groupe a signé un accord d'entreprise instituant des dispositifs de cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) et de cessation d'activité des salariés agés (CASA) pour les employés de S.T.Dupont SA. Le coût estimé de cet engagement est provisionné, pour les employés pouvant bénéficier de ces dispositifs selon la méthode des unités de droit projetées. L'évaluation de cet engagement est faite par un actuairé indépendant.

1.18 Emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires convertibles en actions sont comptabilisés à leur valeur nominale augmentée de la prime de remboursement sous la rubrique emprunts obligataires convertibles. La prime de remboursement est amortie au *pro rata temporis* et est calculée en fonction du taux indiqué au marché dans le cadre de l'émission. En cas de conversion des obligations, la dette est convertie en capital et prime d'émission, et la quote-part amortie de la prime de remboursement en prime de conversion.

Les frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires convertibles sont enregistrés en charges, au même titre que les frais financiers, en fonction du nombre d'obligations vivantes.

1.19 Constatation des produits

Le chiffre d'affaires net représente les ventes livrées du portefeuille de marque du Groupe qui est constitué par les produits fabriqués, de négoce et les accessoires s'y rattachant. Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits. Le chiffre d'affaires est présenté avant déduction des escomptes de règlement, qui sont comptabilisés en résultat financier, et après déduction des remises et ristournes accordées.

Les redevances de licences sont comptabilisées sur la base de la dernière déclaration des ventes réelles et calculées conformément aux conditions des contrats auxquels elles se rapportent. Elles incluent les droits d'entrée non récurrents négociés dans le cadre de nouveaux accords. Aucun coût futur n'est à anticiper au titre de ces revenus.

Les facturations relatives au service après-vente sont comptabilisées en moins des frais commerciaux en face des charges afférentes.

1.20 Éléments inhabituels des activités ordinaires

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement. Il est également indiqué dans les éléments inhabituels les plus ou moins-values d'actifs immobilisés cédés ainsi que les gains et pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement.

1.21 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice des différentes sociétés intégrées. Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des différences temporaires existant à la clôture de l'exercice en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou du taux connu pour les exercices à venir.

Les impositions différées antérieures, si elles subsistent, sont corrigées du dernier taux d'imposition connu (méthode du report variable). Le calcul des actifs et passifs d'impôt comptabilisés n'a pas fait l'objet d'une actualisation financière, l'échéancier de reversement n'étant pas suffisamment fiable. Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que si leur réalisation est probable. Les impôts différés passifs n'ont pas été déterminés pour les retenues à la source et autres impôts qui seraient dus sur les réserves (non distribuées) de certaines filiales dans la mesure où de telles sommes sont réinvesties en permanence.

1.22 Résultat par action

En accord avec la norme I.A.S. n° 33, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé comme décrit ci-dessus, en tenant compte de l'impact maximal de la conversion de toutes les obligations convertibles et de la levée des options, si la réalisation paraît probable, compte tenu du cours de l'action par rapport au cours d'attribution de souscription. Ce calcul est effectué en tenant compte de l'annulation des frais financiers et de la dépréciation de la prime de remboursement et de l'effet d'impôt correspondant.

1.23 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de financement est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

2. VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Avant répartition	Pourcentage d'intérêt			Méthode	31/03/02	31/03/01
	31/03/03	31/03/02	31/03/01			
S.T.Dupont S.A. (France)	-	-	-		Société mère	
S.T.Dupont S.p.A. (Italie)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont S.A. (Suisse)	97	97	97	IG	IG	IG
S.T.Dupont Japan K.K. (Japon)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Ltd (Royaume-Uni)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Deutschland GmbH (Allemagne)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Benelux (Belgique)	100	100	100	IG	IG	IG
D. Marketing S.N.C. (France)	-	-	100	-	-	IG
S.T.Dupont Finance (France)	100	100	100	IG	IG	IG
Orfariabo (Espagne)	33,33	33,33	33,33	MEE	MEE	MEE
S.T.Dupont Inc. (États-Unis)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Marketing Ltd (Hong Kong)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Investment Pte Ltd (Singapour – succursale à Taiwan)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Marketing Shanghai Ltd (Chine)	100	100	-	IG	IG	-
S.T.Dupont Export Ltd (Hong Kong)	25	25	25	MEE	MEE	MEE
S.T.Dupont Distribution Pte Ltd (Singapour)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont (Malaisie) Sdn Bhd	100	100	100	IG	IG	IG

IG : intégration globale – MEE : mise en équivalence.

La société de distribution S.T.Dupont Marketing Shanghai Ltd (Chine), créée en mars 2002 et détenue à 100 % par S.T.Dupont Marketing, est entrée en activité en septembre 2002.

3. ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
S.T.Dupont Marketing Ltd (Hong Kong)	10 336	10 336	10 336
S.T.Dupont Investment Pte Ltd (Singapour – succursale à Taïwan)	863	863	863
S.T.Dupont Distribution Pte Ltd	212	212	212
S.T.Dupont (Malaisie) Sdn Bhd	170	170	170
Total valeur brute	11 581	11 581	11 581
S.T.Dupont Marketing Ltd (Hong Kong)	(6 977)	(6 718)	(6 460)
S.T.Dupont Investment Pte Ltd (Singapour – succursale à Taïwan)	(863)	(863)	(863)
S.T.Dupont Distribution Pte Ltd	(134)	(92)	(49)
S.T.Dupont (Malaisie) Sdn Bhd	(108)	(74)	(40)
Total amortissement et provision	(8 082)	(7 747)	(7 412)
Total valeur nette	3 499	3 834	4 169

En 1998, les écarts d'acquisition de S.T.Dupont Marketing Ltd et de S.T.D. Investment Pte Ltd avaient fait l'objet d'un amortissement inhabituel à hauteur de 5 450 milliers d'euros (respectivement de 4 651 milliers d'euros et 799 milliers d'euros) sur la base des coefficients multiplicateurs fixés à l'origine et appliqués aux nouvelles données prévisionnelles de l'activité. Comme lors de la période précédente, cette même méthode n'a pas donné lieu à la constatation d'une provision supplémentaire au 31 mars 2003.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Brevets	Droits au bail	Autres	Total
Valeur brute				
Au 31 mars 2001	872	3 827	3 936	8 635
Acquisitions	41	0	501	542
Cessions	0	0	0	0
Effets de change	0	0	(21)	(21)
Autres	0	0	(59)	(59)
Au 31 mars 2002	913	3 827	4 357	9 097
Acquisitions	9	0	752	761
Cessions	0	0	(96)	(96)
Effets de change	0	0	(38)	(38)
Autres	0	0	0	0
Au 31 mars 2003	922	3 827	4 975	9 724
Amortissements et dépréciation				
Au 31 mars 2001	(746)	0	(2 020)	(2 766)
Dotations	(48)	0	(699)	(747)
Reprises	0	0	0	0
Effets de change	0	0	7	7
Autres	0	0	24	24
Au 31 mars 2002	(794)	0	(2 688)	(3 482)
Dotations	(54)	0	(762)	(816)
Reprises	0	0	96	96
Effets de change	0	0	20	20
Autres	0	0	4	4
Au 31 mars 2003	(848)	0	(3 330)	(4 178)
Valeur nette comptable				
Au 31 mars 2001	126	3 827	1 916	5 869
Au 31 mars 2002	119	3 827	1 669	5 615
Au 31 mars 2003	74	3 827	1 645	5 546

Les "Brevets, marques, savoir-faire" correspondent essentiellement à des marques achetées soit dans un objectif de protection juridique, soit pour une exploitation ultérieure.

Les "Droits au bail" correspondent aux droits au bail de boutiques S.T.Dupont en Europe.

Les "Autres immobilisations incorporelles" correspondent essentiellement à des logiciels et des frais d'établissement.

L'augmentation de la valeur brute constatée depuis le 31 mars 2003 correspond principalement aux acquisitions de logiciels.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Agencements	Installations	Autres	Total
Valeur brute						
Au 31 mars 2001	162	3 925	8 323	19 421	6 513	38 344
Acquisitions	0	8	620	1 316	685	2 629
Cessions	0	0	(21)	(645)	(310)	(976)
Effets de change	0	0	(2)	(10)	(10)	(22)
Autres	0	0	134	(36)	(155)	(57)
Au 31 mars 2002	162	3 933	9 054	20 046	6 723	39 918
Acquisitions	0	209	1 209	1 143	1 079	3 640
Cessions	0	0	(34)	(151)	(228)	(413)
Effets de change	0	0	(140)	69	(286)	(357)
Autres	0	0	(33)	144	(102)	9
Au 31 mars 2003	162	4 142	10 056	21 251	7 186	42 797
Amortissement et dépréciation						
Au 31 mars 2001	0	(2 213)	(5 518)	(15 916)	(4 377)	(28 024)
Dotations	0	(107)	(606)	(1 104)	(926)	(2 743)
Reprises	0	0	21	636	298	955
Effets de change	0	0	(1)	6	4	9
Autres	0	0	(22)	111	(89)	0
Au 31 mars 2002	0	(2 320)	(6 126)	(16 267)	(5 090)	(29 803)
Dotations	0	(165)	(836)	(1 089)	(950)	(3 040)
Reprises	0	0	33	91	200	324
Effets de change	0	0	85	(43)	194	236
Autres	0	0	8	(121)	133	20
Au 31 mars 2003	0	(2 485)	(6 836)	(17 429)	(5 513)	(32 263)
Valeur nette comptable						
Au 31 mars 2001	162	1 712	2 805	3 505	2 136	10 320
Au 31 mars 2002	162	1 613	2 928	3 779	1 633	10 115
Au 31 mars 2003	162	1 657	3 220	3 822	1 673	10 534

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux immobilisations de la Société mère et de son centre industriel.

Les "Autres immobilisations" comprennent essentiellement du mobilier de bureau et des stands.

Les principales acquisitions de l'exercice correspondent aux acquisitions d'équipement industriel et aménagements dans le cadre des ouvertures de boutiques et shop-in-shops.

6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières représentent quasi exclusivement des dépôts de garantie.

7. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Orfarlabo	805	816	857
S.T.Dupont Export Ltd	7	7	7
Valeur d'équivalence	812	823	864

8. STOCKS ET EN-COURS

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Matières premières	4 471	4 439	3 638
Produits encours/semi-ouvrés	8 251	7 725	7 439
Marchandises et produits finis	16 712	17 726	17 924
Pièces détachées et consommables	1 445	1 128	1 104
Total valeur brute	30 879	31 018	30 105
Matières premières	(1 578)	(1 512)	(1 274)
Produits encours/semi-ouvrés	(2 546)	(1 467)	(1 538)
Marchandises et produits finis	(1 369)	(2 805)	(3 250)
Pièces détachées et consommables	(172)	(156)	(109)
Total provision pour dépréciation	(5 665)	(5 940)	(6 171)
Total valeur nette	25 214	25 078	23 934

Le niveau de stock, en léger retrait au 31 mars 2003 par rapport au 31 mars 2002, découle de l'effet défavorable de change. Hors effet de change, les stocks sont en augmentation de 4,1 %, pour prendre en compte l'ajout de nouvelles lignes de produit ou l'élargissement de gammes. De plus le déploiement du retail augmente le niveau de ces stocks.

Au 31 mars 2003, les provisions représentent 50 % de la valeur brute des stocks totaux faisant l'objet d'une provision (52,9 % au 31 mars 2002).

9. CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Clients	15 180	17 988	17 873
Effets à recevoir	3 388	3 511	3 348
Créances avec sociétés liées :			
- Harvey Nichols	8	13	7
- D Marketing Japan	27	41	31
- Dickson Concepts Ltd	52	89	3
- Seibu	121	14	12
- Bondwood Investment	22	0	0
- Shanghai Jin Jiang Dickson Center Co Ltd	32	0	0
- autres	4	70	9
Total valeur brute	18 834	21 726	21 283
Provision pour dépréciation des clients	(1 421)	(1 137)	(924)
Total valeur nette	17 413	20 589	20 359

Les créances nettes à plus d'un an s'élèvent à 15 milliers d'euros.

L'augmentation des provisions s'explique par la prise en compte du risque de la créance envers l'agent Turc pour 247,2 milliers d'euros.

10. AUTRES CRÉANCES

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Créances d'impôt sur les sociétés	2 073	2 010	1 485
Autres créances	2 924	2 791	2 943
Charges constatées d'avance	1 202	805	789
Prime de remboursement	57	106	153
Charges à répartir	418	817	1 177
Total	6 674	6 529	6 547

Les créances d'impôt sur les sociétés correspondent aux excédents d'acomptes sur l'impôt exigible et à un "carry back" constaté au 31 mars 1999 dans les comptes de la société S.T.Dupont S.A. pour un montant de 865 milliers d'euros utilisable au plus tard le 31 juillet 2004. Après cette date, il sera remboursé.

Au 31 mars 2003, les autres créances intègrent notamment la TVA à récupérer pour un montant de 1 228 milliers d'euros et les redevances à recevoir pour un montant de 752 milliers d'euros. Le montant des autres créances à plus d'un an s'élève à 476 milliers d'euros.

Les charges à répartir correspondent essentiellement à des moules de fabrication, des stands promotionnels propriété de S.T.Dupont S.A., expédiés à l'étranger et des études de productivité. Au 31 mars 2003, la part à plus d'un an représente 157 milliers d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure d'arbitrage en Cour européenne de Justice portant sur le risque fiscal allemand, un montant à recevoir de 444 milliers d'euros est maintenu dans les comptes. Ce montant correspond à la somme récupérable au titre du principe de non double imposition en Europe. Par ailleurs, la Société a enregistré 100 % du risque net résiduel en résultat exceptionnel cette année.

11. DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Valeurs mobilières de placement	92	718	486
Dépôts à terme	8 456	8 568	9 544
Comptes courants bancaires	4 291	7 376	5 903
Total valeur brute	12 839	16 662	15 933
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	(54)	(125)	(117)
Total valeur nette	12 785	16 537	15 816

Les valeurs mobilières de placement correspondent essentiellement à des SICAV et aux actions S.T.Dupont autodétenues. La provision correspond à l'ajustement de la valeur des titres auto-détenus. Au 31 mars 2003, la valeur nominale boursière retenue pour les titres S.T.Dupont est de 3,12 euros.

12. CAPITAUX PROPRES

12.1 Capital

Au 31 mars 2003, le capital social de S.T.Dupont S.A. s'élève à 9 961 891,2 euros et se décompose en 6 226 182 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,6 euro chacune. Aucune conversion d'obligation en action n'a été constatée au cours de l'exercice 2002-2003.

Les actions sont entièrement libérées.

12.2 Réserves et résultat de l'exercice

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Réserve légale (non distribuable)	933	933	931
Réserves diverses de S.T.Dupont S.A.	0	0	0
• librement distribuables	0	0	0
• distribuables sous déduction d'impôt	0	0	0
– réserve spéciale des plus-values à long terme	2 070	2 070	2 069
– autres réserves	16 398	23 253	20 765
– non distribuables (effet de retraitement)	293	(1 940)	(4 036)
Quote-part de S.T.Dupont S.A. dans les réserves des filiales intégrées globalement...	7 734	9 366	11 086
Quote-part de S.T.Dupont S.A. dans les réserves des sociétés mises en équivalence...	483	495	537
Réserve de conversion	959	3 467	3 238
Total	28 870	37 644	34 590

13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour autres risques	Provisions pour charges	Provisions pour retraites et engagements	Total provisions
Au 31 mars 2001	1 692	2 595	646	4 914	9 847
Dotations	539	535	181	466	1 721
Reprises utilisées	(551)	(248)	(229)	(314)	(1 342)
Reprises non utilisées	0	(561)	(31)	0	(592)
Effets de change	0	24	0	(71)	(47)
Autres	0	0	0	4	4
Au 31 mars 2002	1 680	2 345	567	4 998	9 591
Dotations	383	653	1 588	525	3 148
Reprises utilisées	(464)	(664)	(175)	(342)	(1 645)
Reprises non utilisées	0	(799)	(5)	0	(804)
Effets de change	0	(115)	0	(112)	(227)
Autres	0	0	0	12	12
Au 31 mars 2003	1 599	1 420	1 975	5 081	10 075

L'application du règlement n° 00-06 du CRC n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe S.T.Dupont pour l'exercice 2002-2003.

En milliers d'euros	31/03/02	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Autres	Changement de méthode	Variation de périmètre	Écart de conversion	31/03/03
Provisions pour autres risques									
• à caractère opérationnel	1 041	205	(113)	(420)	(418)	0	0	0	295
• à caractère financier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• à caractère inhabituel	1 304	448	(551)	(379)	418	0	0	(115)	1 125
Total	2 345	653	(664)	(799)	0	0	0	(115)	1 420
Provisions pour charges									
• à caractère opérationnel	115	105	(115)	0	0	0	0	0	105
• à caractère financier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• à caractère inhabituel	452	1 483	(60)	(5)	0	0	0	0	1 870
Total	567	1 588	(175)	(5)	0	0	0	0	1 975

Statistiquement, la provision pour garantie peut être reversée dans un horizon de cinq ans.

Les provisions pour charges correspondent principalement au solde du plan social en France et à une provision à caractère social pour une partie de la population du site industriel (dans le cadre d'accords sociaux CATS/CASA conclus avec les syndicats) pour un montant de 1 251 milliers d'euros en France. L'échéance prévue des dépenses provisionnées va s'étaler dans les deux ans à venir.

L'évolution des provisions pour autres risques découle principalement de l'utilisation de provisions pour dépréciation d'actifs notamment sur l'Europe du Sud, de la reprise de provisions devenues sans objet (essentiellement des risques liés à des ruptures de contrats et litiges) et de l'actualisation des provisions pour risque fiscal en Allemagne.

Concernant le contrôle fiscal en Allemagne, le Groupe, engagé dans une procédure d'arbitrage auprès de la Cour européenne de Justice depuis janvier 2002, est dans l'attente d'une décision des autorités fiscales françaises et allemandes.

L'ensemble des années redressées ont été payées aux autorités fiscales allemandes et le risque net résiduel a été comptabilisé en totalité au 31 mars 2003.

L'échéance prévue des provisions pour autres risques est comprise dans une fourchette de 1 à 3 ans à l'exception de la provision pour risque fiscal allemand pour laquelle l'échéance de paiement dépend de l'avancement la procédure en cours.

14. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Les montants constatés au bilan sont les suivants :

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Engagements de retraite			
France	752	502	408
Allemagne	1 008	919	833
Belgique	24	32	32
Japon	873	1 057	1 226
Italie	245	241	221
Taiwan	1	3	12
Sous-total	2 903	2 754	2 732
Autres engagements de couverture postérieure à l'emploi			
France	1 929	1 963	1 998
Autres avantages accordés aux employés			
France	249	282	184
Total	5 081	4 999	4 914

Engagements de retraite

Le Groupe S.T.Dupont a établi un régime de retraite à prestations définies en Allemagne et en Belgique, des régimes d'indemnités de retraite à prestations définies en France et au Japon et des régimes d'indemnités de retraite à contributions définies en Italie et à Taiwan.

Autres engagements de couverture postérieure à l'emploi

Le Groupe paie une partie des primes de couverture de santé pour les employés de S.T.Dupont S.A. qui sont partis en retraite avant le 1^{er} janvier 2001.

Autres avantages accordés aux employés

Le Groupe maintient un régime de gratifications (médailles de travail) payables aux employés actifs à certaines dates d'anniversaires d'emploi (20, 30, 35 et 40 ans).

Le coût estimé de l'engagement de couverture de santé et des gratifications d'ancienneté est provisionné sur la carrière ou sur la partie applicable de la carrière selon une méthode comptable similaire à celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations définies.

Une caisse de retraite a été constituée pour le régime d'indemnités de retraite à prestations définies en France, dont les actifs sont détenus indépendamment des actifs du Groupe par une compagnie d'assurance. Aucun fonds n'a été constitué pour les autres régimes ci-dessus. Tous ces régimes sont évalués par des actuaires indépendants sur la base de la méthode des unités de crédit projetées. Les dernières évaluations actuarielles ont été faites au 31 mars 2003.

Les montants constatés au bilan pour la France sont les suivants :

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Engagements de retraite			
Valeur actuarielle des engagements	3 656	3 280	3 107
Juste valeur des actifs du régime	(1 469)	(2 036)	(2 382)
Insuffisance = passif / (surplus) = actif	2 187	1 244	725
Écarts actuariels non constatés des engagements : gains (pertes)	(1 435)	(742)	(317)
Passif au bilan	752	502	408
Autres engagements de couverture postérieurs à l'emploi			
Valeur actuarielle des engagements	1 602	1 504	1 496
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0
Insuffisance = passif / (surplus) = actif	1 602	1 504	1 496
Écarts actuariels non constatés des engagements : gains (pertes)	327	459	502
Passif au bilan	1 929	1 963	1 998
Autres avantages accordés aux employés			
Valeur actuarielle des engagements	251	247	256
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0
Insuffisance = passif / (surplus) = actif	251	247	256
Amendements de régime	0	0	(55)
Écarts actuariels non constatés des engagements : gains (pertes)	(2)	35	(17)
Passif au bilan	249	282	184

Les montants constatés dans le compte de résultat pour la France sont les suivants :

En milliers d'euros	2003	2002	2001
Engagements de retraite	250	94	125
Autres engagements de couverture postérieurs à l'emploi	66	63	55
Autres avantages accordés aux employés	(10)	98	1
Total	306	255	181

Les composants de la charge (produit) pour l'exercice 2003 sont les suivants :

En milliers d'euros	Engagements de retraite	Autres engagements de couverture postérieures à l'emploi	Autres avantages accordés aux employés
Droits constitués pendant l'exercice	161	0	12
Actualisation	190	85	13
Rendement attendu des actifs du régime	(122)	0	0
Amendements de régime	0	0	0
Étalement des (gains) pertes actuariels	21	(19)	(35)
Total	250	66	(10)

Le rendement actuel des actifs du régime est négatif pour 567 milliers d'euros pour l'exercice 2003.

Les montants constatés au bilan ont évolué pendant l'exercice comme suit :

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Engagements de retraite			
Au début de l'exercice	502	408	283
Charge de l'exercice	250	94	125
Contributions payées	0	0	0
Total	752	502	408
Autres engagements de couverture postérieure à l'emploi			
Au début de l'exercice	1 963	1 998	2 054
Charge de l'exercice	66	63	55
Contributions payées	(100)	(98)	(111)
Total	1 929	1 963	1 998
Autres avantages accordés aux employés			
Au début de l'exercice	282	184	183
Charge de l'exercice	(10)	98	1
Contributions payées	(23)	0	0
Total	249	282	184

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivants :

	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Actualisation	4,80 %	5,80 %	5,60 %
Rendement attendu des actifs du régime	5 %	6 %	6 %
Augmentation future des salaires			
Cadres	2,80 %	3,80 %	2,1 % > 2003
Non-cadres	2,30 %	3,30 %	2002 > 3,1 %
Augmentation des coûts de santé	3,70 %	4,70 %	4,50 %
Augmentation du montant des gratifications d'ancienneté	0 %	0 %	0 %

15. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Le 19 mai 1999, le Groupe S.T.Dupont a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant de 12 958 milliers d'euros, représenté par 1 282 986 obligations convertibles en actions. Ces obligations ont été souscrites à hauteur de 57,43 % par D & D international B.V.

À l'émission, l'emprunt obligataire convertible était comptabilisé dans le bilan comme suit :

- en dette financière à plus d'un an (emprunt obligataire) pour 1 282 986 obligations à 10,10 euros soit 12 958 milliers d'euros ;
- en prime de remboursement pour 1 282 986 obligations à 0,20 euro soit 256 milliers d'euros. Cette prime a fait l'objet au cours de l'exercice d'un amortissement au *pro rata temporis* de 45 milliers d'euros.

Les intérêts sur l'obligation sont calculés *pro rata temporis* sur la base du taux de 4,50 %. La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2002-2003 payable au 1^{er} avril 2003 est de 524 milliers d'euros. Le montant payé au 1^{er} avril 2002 s'élevait à 524 milliers d'euros.

Suite à la distribution de réserves en espèces faite au titre de l'exercice clos le 31 mars 2002, et pour maintenir les droits des porteurs d'obligations, la Société S.T.Dupont a été conduite, conformément au contrat d'émission des obligations convertibles en actions, à ajuster les bases de conversion.

La nouvelle base de conversion est de 1,05 action de 1,6 euro de nominal pour 1 obligation convertibles en action de 10,10 euros de nominal.

Au cours de l'exercice 2002-2003, aucune conversion d'obligations en actions n'a été observée. Il en reste 1 164 204 en circulation.

La juste valeur de l'emprunt (hors intérêts courus et prime de remboursement) coté sur la place de Paris au 31 mars 2003 pour 1 164 204 obligations s'élève à 12 050 milliers d'euros.

L'emprunt obligataire est remboursable le 1^{er} avril 2004.

16. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
À plus d'un an			
Emprunt en euros	48	48	0
Total des dettes financières à plus d'un an	48	48	0
À moins d'un an			
Partie à court terme des emprunts à long terme :			
• emprunt en euros	0	0	173
Découverts bancaires en dollars de Taiwan	1 814	2 019	2 250
Découverts bancaires	1 972	1 829	3 127
Total des dettes financières à moins d'un an	3 786	3 848	5 550

Au 31 mars 2003, les lignes de crédit non utilisées s'élèvent à 17 822 milliers d'euros.

L'emprunt de 48 milliers d'euros correspond à une subvention obtenue dans le cadre de l'équipement d'une salle de stockage des déchets remboursables sur 10 ans à compter de l'exercice 2003-2004.

Les taux d'intérêts à la clôture de l'exercice 2002-2003 sont :

- découverts bancaires en France..... EONIA + (0,5 à 1) % et T4M + 0,85 %
- découverts bancaires en Allemagne..... EONIA + 1,75 %
- découverts bancaires en Belgique..... TBB + 1 %
- découverts bancaires à Taiwan..... 1,85 % à 2,05 %
- découverts bancaires au Japon 1,0392 % à 2 %

17. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Fournisseurs et comptes rattachés	6 237	4 536	4 727
Effets à payer	1 402	2 146	1 964
Dettes avec sociétés liées :			
• Dickson Trading Co Ltd (Taiwan)	31	0	0
• Castlereagh Ltd (Hong Kong)	98	0	0
• autres	17	69	39
Total	7 785	6 751	6 730

18. AUTRES DETTES

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Dettes fiscales et sociales	5 294	4 852	4 777
Impôt sur les bénéfices	391	890	572
Produits constatés d'avance	1 084	1 141	1 084
Autres dettes	3 518	3 171	3 264
Total	10 287	10 054	9 697

19. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

19.1 Engagements reçus

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Lettres d'intention	13 971	14 275	14 365
Autres engagements reçus	281	296	177
Total engagements reçus	14 252	14 571	14 542

Les établissements bancaires avec lesquels le Groupe a contracté ont reçu de Broad Gain Investment Ltd des lettres d'intention, en garantie des facilités accordées à S.T.Dupont S.A. (France) à hauteur de 12 647 milliers d'euros.

Par ailleurs, la filiale de Taïwan a reçu de Broad Gain Investment Ltd une lettre d'intention, en garantie de facilités à hauteur de 50 000 milliers de taiwan dollar.

19.2 Engagements donnés

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Cautions bancaires filiales	7 428	9 809	10 800
Autres cautions bancaires	188	2 995	1 220
Commandes fermes d'immobilisations	68	413	448
Total engagements donnés	7 684	13 217	12 468

19.3 Engagements de location

Au 31 mars 2003, les sociétés du Groupe S.T.Dupont ont pris des engagements à plus d'un an relatifs à des contrats de location simple non résiliables selon l'échéancier suivant :

Exercice 2003-2004	744
Exercice 2004-2005	2 335
Exercice 2005-2006	1 116
Exercice 2006-2007	1 038
Exercice 2007-2008	68
Au-delà	378
Total	5 679

Les engagements de location correspondent essentiellement aux contrats de location des sièges des différentes sociétés du Groupe ainsi que de leurs boutiques.

20. INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Chiffre d'affaires			
Briquets et stylos	50 573	52 554	54 824
Cuir et autres	31 649	33 402	30 046
Redevances	4 347	5 193	4 964
Total	86 569	91 149	89 834
Résultat opérationnel			
Marge brute sur briquets et stylos	22 327	24 848	26 308
Marge brute sur cuir et autres	15 158	16 474	14 195
Redevances	4 347	5 193	4 964
Coûts non affectés	(42 870)	(41 254)	(40 036)
Total	(1 038)	5 261	5 431
Actifs totaux			
Briquets et stylos	53 685	48 192	55 838
Cuir et autres	30 857	43 341	34 176
Total	84 542	91 533	90 014

Les redevances regroupent les revenus perçus au titre des licences conclues avec des tiers, incluant les revenus résultant du contrat signé pour le développement du marché chinois avec une société filiale du Groupe Dickson.

Les contrats de licence comprennent des accords pour la production et la distribution de certains produits sous la marque S.T.Dupont avec les sociétés suivantes :

- Sampoerna (cigarettes haut de gamme distribuées notamment à Taiwan, en Russie et en Indonésie) ;
- Bondwood (plusieurs lignes de produits sur le marché chinois) ;
- Inter Parfums (2 lignes de parfum pour homme et femme) ;
- Estede (2 lignes de montures optiques) ;
- ESSC SRL du Groupe Ratti (cravates sur certaines zones) ;
- World Best Cigars (2 lignes de cigares haut de gamme) ;
- Duko (ligne de vêtements)
- Marubeni Corporation (vêtements pour homme au Japon).

Leur répartition par zone géographique est effectuée par origine de paiement des licences.

21. INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE PAR DESTINATION

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Chiffre d'affaires			
Europe	37 389	39 463	41 798
Asie	41 231	43 700	40 592
Autres régions	7 949	7 986	7 444
Total	86 569	91 149	89 834
Résultat opérationnel			
Marge brute sur Europe	15 977	17 632	18 653
Marge brute sur Asie	22 924	25 183	22 491
Marge brute sur autres régions	2 931	3 700	3 323
Coûts non affectés	(42 870)	(41 254)	(40 036)
Total	(1 038)	5 261	5 431
Actifs totaux			
Europe	36 850	39 645	40 521
Asie	38 799	42 498	40 924
Autres régions	8 893	9 390	8 569
Total	84 542	91 533	90 014

22. FRAIS COMMERCIAUX, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Frais de personnel	(20 458)	(19 525)	(19 637)
Dotations aux amortissements :			
• des immobilisations incorporelles	(1 002)	(1 044)	(960)
• des immobilisations corporelles	(791)	(727)	(652)
Dotations nettes aux provisions	92	(175)	(228)
Produits des services après-vente	1 515	1 716	1 703

Les frais de recherche et de développement qui couvrent les dépenses de recherche scientifique, l'élaboration des nouveaux produits, la veille technologique et l'amélioration des procédés existants se sont élevés à 2 127 milliers d'euros au 31 mars 2003, 2 259 milliers d'euros au 31 mars 2002 et 2 189 milliers d'euros au 31 mars 2001.

Les charges liées au personnel du Groupe ainsi qu'au personnel extérieur à l'entreprise, qui sont enregistrées à différents niveaux du compte de résultat, s'élèvent au 31 mars 2003 à 37 006 milliers d'euros contre 35 002 milliers d'euros au 31 mars 2002.

Au titre de l'exercice 2002-2003, la rémunération totale des membres du Comité Exécutif (élargi d'une personne supplémentaire) s'élève à 1 071 milliers d'euros. Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 4,6 milliers d'euros.

23. RÉSULTATS FINANCIERS

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Produits financiers	283	424	963
Charges financières	(1 343)	(1 369)	(1 771)
Gains (pertes) de change nets	408	352	41
Total	(652)	(593)	(767)

24. ÉLÉMENTS INHABITUELS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Produits/(charges) inhabituels nets	(2 002)	50	643
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs	(66)	(21)	(566)
Total	(2 068)	29	77

Au 31 mars 2003, le montant des éléments inhabituels comprend principalement :

- l'actualisation de la provision pour risque fiscal en Allemagne et du solde des exercices redressés pour un montant global de 122 milliers d'euros ;
- une provision dans le cadre d'accords sociaux conclus avec les syndicats pour 1 251 milliers d'euros ;
- une indemnité de rupture de fin de contrat pour la licence Japon de 234 milliers d'euros ;
- une dépréciation d'immobilisations corporelles pour 168 milliers d'euros ;
- des provisions pour restructuration de réseaux de distribution pour 520 milliers d'euros ;

Au 31 mars 2002, le montant des produits inhabituels comprenait principalement :

- la reprise d'une provision pour litige de 305 milliers d'euros devenue sans objet ;
- l'actualisation de la provision pour risque fiscal en Allemagne pour 266 milliers d'euros.

Au 31 mars 2001, le montant des produits inhabituels comprenait principalement des reprises nettes de provisions sur stocks de 679 milliers d'euros, des reprises de provisions pour restructuration de la distribution de 397 milliers d'euros, la reprise d'une provision pour risque asiatique devenue sans objet et la constatation de provisions pour couvrir la destruction des mécanismes de briquets X.tend qui ne seront pas mis sur le marché, et pour des risques liés à des ruptures de contrats pour 814 milliers d'euros.

La perte de 566 milliers d'euros sur les plus ou moins-values sur cession d'actifs correspondait essentiellement aux résultats de cession de 2 boutiques soit la constatation d'une moins-value de 314 milliers d'euros pour la France et une moins-value de 184 milliers d'euros pour l'Italie.

25. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Impôts courants	(969)	(869)	(750)
Impôts différés (note 26)	(272)	271	(19)
Total	(1 241)	(598)	(769)

La charge d'impôt net correspondant aux éléments inhabituels s'élève à - 33 milliers d'euros.

26. IMPÔTS DIFFÉRÉS

26.1 Variation nette des impositions différées (situations active et passive)

En milliers d'euros		31/03/03	31/03/02	31/03/01
Solde d'impôts différés actifs ouverture		1 563	1 300	1 544
Solde d'impôts différés passif ouverture		(101)	(86)	(93)
Situation nette d'impôts différés active ouverture		1 462	1 214	1 451
Effet sur le résultat	actif	(170)	285	(30)
	passif	(102)	(14)	11
Effet périmètre	actif	0	0	0
	passif	0	0	0
Autres	actif	0	0	(197)
	passif	0	0	0
Effet change	actif	(83)	(22)	(17)
	passif	8	(1)	(4)
Solde d'impôts différés actif clôture		1 310	1 563	1 300
Solde d'impôts différés passif clôture		(195)	(101)	(86)
Situation nette d'impôts différés active clôture		1 115	1 462	1 214

Les actifs d'impôts sur reports déficitaires ordinaires du Groupe non constatés s'élèvent à 4 780 milliers d'euros au 31 mars 2003 (5 363 milliers d'euros au 31 mars 2002 et 4 540 milliers d'euros au 31 mars 2001).

Par ailleurs, le Groupe dispose en France d'actifs d'impôts sur déficits indéfiniment reportables non constatés à hauteur de 4 295 milliers d'euros au 31 mars 2003 (1 686 milliers d'euros au 31 mars 2002 et 3 349 milliers d'euros au 31 mars 2001).

26.2 Les impôts différés constatés au bilan sont liés aux différences temporaires suivantes :

En milliers d'euros		31/03/03	31/03/02	31/03/01
Élimination des résultats internes		574	820	540
Provisions		182	160	177
Engagements de retraite		384	464	447
Amortissements		2	49	101
Déficits		30	0	0
Autres		138	70	35
Total actif		1 310	1 563	1 300
Provisions		(89)	(68)	(72)
Autres		(106)	(33)	(14)
Total passif		(195)	(101)	(86)

26.3 Analyse de l'écart entre le taux d'imposition réel et le taux d'imposition théorique

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Taux d'imposition théorique en France	35,42 %	35,42 %	36,42 %
Impôt selon le taux théorique	1 331	(1 664)	(1 727)
Différence sur imposition à l'étranger	423	684	829
Changement de taux	38	(15)	(35)
Charges et produits non imposables	366	(220)	513
Utilisation des déficits reportables	(901)	757	31
Actifs d'impôts non constatés	(2 498)	(140)	(380)
Impôts	(1 241)	(598)	(769)
Taux d'impôt réel	- 33,0 %	12,7 %	16,2 %

27. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Résultat net – part du Groupe	(5 334)
Nombre moyen d'actions en circulation	6 226 182
Résultat net par action	(0,86)

Le résultat dilué par action est calculé en retenant le nombre d'actions moyen pondéré en circulation au cours de l'exercice ajusté pour tenir compte de la conversion des actions potentiellement dilutives. Au 31 mars 2003, le Groupe S.T.Dupont a, comme actions potentiellement dilutives, les obligations convertibles.

Ainsi, l'emprunt obligataire convertible est considéré comme ayant été converti en actions à la date de son émission et le résultat net est ajusté afin d'éliminer la charge financière et l'amortissement de la prime de remboursement correspondants, nets d'impôts le cas échéant.

Résultat net – part du Groupe	(5 334)
Frais financiers	524
Amortissement primes de remboursement	48
Résultat net – part du Groupe après retraitement	(4 762)
Nombre moyen d'actions en circulation	6 226 182
Nombre moyen d'obligations non converties	1 164 204
Nombre d'actions total	7 390 386
Résultat net dilué par action	(0,64)

28. EXPOSITION AUX RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Risques relatifs aux marchés financiers

Le Groupe S.T.Dupont est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt et de celle des cours de change de certaines monnaies du fait de la localisation respective de ses approvisionnements principalement européens et de la localisation de ses entités juridiques et de ses sites de vente. Par ailleurs, les royalties encaissées sont également exposées au risque de change. Ces derniers ont été limités depuis le début 1999 par la mise en place de l'euro de sorte que les risques concernent désormais principalement le dollar US et les monnaies liées, le yen, le franc suisse et la livre sterling.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change est régie pour la maison mère dans le cadre d'une charte validée par la Direction du Groupe. Le Trésorier du Groupe et chacun des Contrôleurs Financiers des filiales assurent la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectuent la validation des résultats. Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples.

28.1 Sensibilité au risque de change

Le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro du fait de la forte exposition aux monnaies liées au dollar US. La proportion du chiffre d'affaires net de la Société par monnaie se répartit de la façon suivante :

EUR	50 %
USD	27 %
JPY	13 %
Autres	10 %
Total	100 %

Sur la base des chiffres de 2002-2003, le Groupe estime qu'une variation de 1 centime d'euros contre le dollar US et les monnaies liées aurait un impact de 247 milliers d'euros sur le résultat net consolidé.

Outre ce risque de conversion, la Société et ses filiales sont également exposées au risque de change sur certaines transactions lorsque ces dernières sont libellées dans une devise autre que la devise locale de l'entité qui réalise la transaction. La volatilité des taux de change peut entraîner une baisse de la valeur de la transaction dans la devise d'origine. C'est ce risque que couvre la Société.

28.2 Gestion du risque de change

Le principe du Groupe est en général de facturer à partir de la Société mère les filiales dans leur monnaie locale, sauf dans les cas exceptionnels où cette monnaie n'est pas convertible sur les marchés financiers. De plus, certains clients export sont également facturés en devise étrangère.

Afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux de change, la Société a adopté une politique de gestion dynamique de son risque de change. Ses objectifs sont multiples :

- couvrir la position à gérer à horizon douze mois, tout en tenant compte d'un encours à la clôture ;
- protéger systématiquement le cours de référence défini dans le cadre budgétaire ;
- conserver suffisamment de souplesse pour profiter des évolutions favorables des parités ou absorber les aléas sur les montants à gérer.

Dans ces conditions, la stratégie de gestion dynamique revient à combiner les différents instruments de couverture disponibles afin de répondre au mieux aux trois critères cités précédemment. Des niveaux d'alerte sont prédéterminés ; s'ils sont atteints, ils déclenchent des opérations de couverture.

Le netting des flux par devise fait donc l'objet d'une stratégie de couverture consistant à combiner :

- des couvertures de change par des ventes à terme pour la position bilantielle prenant en compte le cycle d'exploitation des filiales et les conditions de règlement ;
- des couvertures de change au moyen d'options. En effet, le Groupe couvre également ses ventes futures pour protéger le résultat net.

Les contrats de change à terme en cours totalisent, au 31 mars 2003, un montant de 6 351 milliers d'euros soit :

- 1 650 milliers de dollars US vendus au cours moyen pondéré de EUR/USD 1,017 à échéance maximum du 28 janvier 2004 ;
- 474 000 milliers de yens vendus au cours moyen pondéré de EUR/JPY 119,46 à échéance maximum du 26 mars 2004 ;
- 1 100 milliers de francs suisses vendus au cours moyen pondéré de EUR/CHF 1,4448 à échéance maximum du 29 mars 2004.

En parallèle, à fin mars 2003, le Groupe a acquis des options de vente de devises pour assurer un taux minimum de change pour ses flux hors zone euro sur l'exercice 2003-2004 pour un total en contre-valeur de 3 686 milliers d'euros.

Le montant est de :

- 1 500 milliers de dollars US vendus au cours moyen pondéré de EUR/USD 1,0115 à échéance maximum du 26 janvier 2004 ;
- 190 000 milliers de yens vendus au cours moyen pondéré de EUR/JPY 123,12 à échéance maximum du 7 janvier 2004 ;
- 950 milliers de francs suisses vendus au cours moyen pondéré de EUR/CHF 1,4407 à échéance maximum du 27 janvier 2004.

Au 31 mars 2003, environ 75 % de la position des flux estimatifs annuels 2003-2004 de la maison mère en dollar US est couverte. La stratégie mise en place permet encore de bénéficier de 25 % des éventuelles évolutions favorables du dollar US. La position des flux estimatifs de la maison mère en yen est couverte quant à elle pour moitié ; la stratégie mise en place permet de bénéficier de 51 % des éventuelles

évolutions favorables du yen. Enfin, la position des flux estimatifs de la maison mère en franc suisse est protégée à hauteur de 62 %, sachant que 38 % des éventuelles évolutions favorables du franc suisse peuvent encore être favorables dans le cadre de notre stratégie.

Depuis le début de l'exercice 2003-2004, le Groupe facture sa filiale S.T.Dupont Marketing Ltd en dollar de Hong Kong et à ce titre, a commencé à couvrir les flux dans cette devise.

À ce jour, les contrats de change à terme totalisent un montant de 2 310 millions d'euros soit 20 000 milliers de dollars de Hong Kong vendus au cours moyen pondéré de EUR/HKD 8,6585 à échéance maximum du 25 novembre 2003. Les options de vente quant à elles, portent sur 15 000 milliers de dollars de Hong Kong ou encore 1 755 milliers d'euros une fois vendus au cours moyen pondéré de EUR/HKD 8,5489 (échéance maximum au 26 août 2003). La moitié de la position annuelle des flux estimatifs de la maison mère est aujourd'hui couverte.

28.3 Gestion de la position de taux d'intérêt à court terme et des liquidités

La position courante de la trésorerie est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt) dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux d'intérêt au jour le jour.

28.4 Sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le Groupe est majoritairement endetté à taux fixe par l'obligation convertible remboursable au 1^{er} avril 2004 pour un total de 12 515 milliers d'euros. La position à taux variable comprend uniquement le niveau d'utilisation au 31 mars 2003 (soit 2 554 milliers d'euros) des facilités accordées par les établissements de crédit pour une contre-valeur totale de 20 376 milliers d'euros.

Sur la base des chiffres de 2002-2003, le Groupe estime qu'une variation de 1 % du taux d'intérêt court terme appliquée sur l'utilisation de l'ensemble des lignes à fin mars 2003 aurait un impact de l'ordre de 204 milliers d'euros sur le résultat net consolidé.

29. AUTRES RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

29.1 Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler doit avoir été préalablement autorisée par la maison mère après appréciation de la solidité financière de la contrepartie. Le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives.

Concernant le risque de contrepartie sur instruments financiers, le Groupe n'est pas non plus sujet à une concentration de risques significative. Les transactions sur les instruments dérivés ainsi que les placements des liquidités sont effectués auprès d'institutions financières reconnues pour leur solidité financière.

29.2 Risque de liquidité

Le Groupe S.T.Dupont bénéficie de lignes de crédit confirmées et non confirmées accordées par des banques internationales. Le montant de ces lignes de crédit au 31 mars 2003 s'élève à 20 376 milliers d'euros, dont 17 822 milliers ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit majoritairement non confirmées accordées aux entités du Groupe S.T.Dupont ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers des entités en question. Seule la convention de crédit amortissable signée par S.T.Dupont S.A. (France) avec le Crédit Commercial de France (pour 1 500 milliers d'euros – au 31 mars 2003) contient des modalités de condition de crédit.

29.3 Évaluation des instruments financiers

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers suivants sont proches de leur juste valeur : trésorerie, placements, créances et dettes fournisseurs, autres créances et autres dettes, emprunts à court terme et à long terme. L'information sur la juste valeur de l'emprunt obligataire figure dans la note 15.

30. EFFECTIF MOYEN

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
France	648	642	639
Étranger	187	181	183
Total	835	823	822

31. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les opérations financières avec les sociétés liées sont explicitées dans la note 16 aux états financiers.

Les transactions les plus importantes comptabilisées au cours de l'exercice sont :

- les revenus de licence au titre du contrat signé avec Bondwood Investment ;
- les Management Fees entre S.T.Dupont Marketing et Dickson Concept Limited ;
- la mise à disposition de personnel par Dickson Concept Ltd à S.T.Dupont Marketing Limited ;
- les ventes faites à des sociétés liées.

Nom de la Société	Nature des transactions	Montant des transactions de la période profit/(dépende) (en milliers d'euros)	Montant bilantiel (en milliers d'euros)
Hinckley Singapore Trading Pte	Services	(162)	0
Futian Seibu	Ventes nettes	137	110
Dickson Concept Limited (Wholesale division)	Salaires et dépenses	(239)	(31)
Dickson Concept Limited	Services	(496)	52
Bondwood Investment	Redevances	1 365	22
	Achat	(268)	0
	Ventes	33	0
	Dépenses	(4)	0
Hong Kong Seibu	Ventes nettes sur les points de vente	417	11
Dickson Communication Ltd	Communication	(174)	0
Autres	Ventes, achats, frais de communication, services, etc.)	53	(63)
Total		662	101

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 mars 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société S.T.Dupont, établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

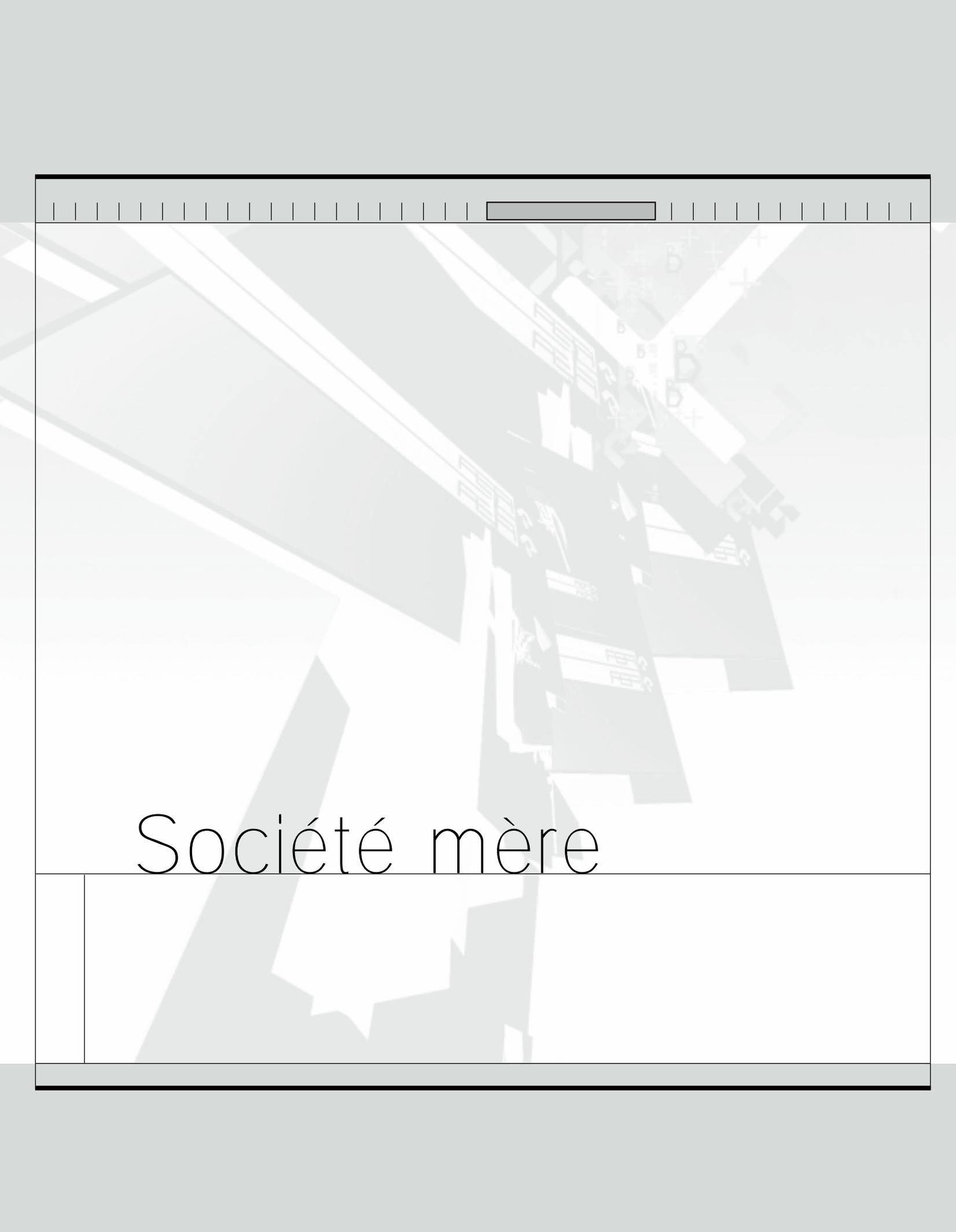
Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport d'activité du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Paris, le 26 mai 2003

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers
représenté par
Hervé Panthier

Ricol, Lasteyrie & Associés
représenté par
Gilles de Courcel



Société mère

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Évolution générale

À fin mars 2003, le chiffre d'affaires net fiscal de la Société S.T.Dupont France S.A. est de 62,8 millions d'euros, soit une baisse de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires réalisé en France atteint 11,6 millions d'euros. Il représente 18,4 % du chiffre d'affaires total, contre 18,3 % sur l'exercice passé. Les ventes sur le territoire domestique ont régressé par rapport à l'année précédente (de 5,3 %), tout comme le chiffre d'affaires à l'exportation (5,9 %).

Le résultat des activités, qui ont été conduites par S.T.Dupont en France et à l'étranger, est détaillé dans le rapport d'activité du Groupe.

1.2 Investissements et titres de participation

Les investissements totaux de la Société ont atteint 3,8 millions d'euros à fin mars 2003 contre 2,5 millions d'euros l'année précédente.

Le total des acquisitions corporelles est de 3 millions d'euros. Au cours de l'exercice, des investissements industriels ont été réalisés pour 2,4 millions d'euros et des investissements sur la distribution pour 0,3 million d'euros.

Le total des acquisitions incorporelles est de 0,8 million d'euros, essentiellement dû à l'acquisition et la mise en place de nouvelles applications informatiques.

2. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat d'exploitation de la Société se dégrade et représente une perte de 8,1 millions d'euros contre un profit de 1,1 million d'euros à fin mars 2002. Il représente - 12,6 % du chiffre d'affaires net à fin mars 2003 contre 1,6 % l'année passée.

Cette dégradation par rapport à l'exercice précédent s'explique par une baisse du chiffre d'affaires et des royalties, un impact négatif d'effets de change, le maintien des investissements pour le développement de la marque et du réseau de distribution et la prise en compte de provisions sur stocks.

Les frais de recherche et de développement sont de 2,1 millions d'euros, stables comparés à l'année passée.

Le résultat financier est positif de 2,6 millions d'euros et s'explique principalement par des dividendes reçus des filiales pour 3,3 millions d'euros et la prise en charge d'une provision pour dépréciation des titres filiales pour 0,6 million d'euros.

Le résultat exceptionnel dégagé représente une perte de 0,4 million d'euros. Il prend en compte :

- une reprise de provision pour litiges devenue sans objet de 0,7 million d'euros ;
- une reprise de provision non utilisée pour risques au titre de ruptures de contrats pour 0,2 million d'euros ;
- une dotation aux provisions pour dépréciation d'actif pour 0,2 million d'euros ;
- une provision dans le cadre d'accords sociaux conclus avec les syndicats pour 1,3 million d'euros.

La Société bénéficie d'une situation fiscale favorable, suite au report des déficits des années précédentes.

Le résultat net de l'exercice représente une perte de 5,9 millions d'euros contre un profit de 3,4 millions d'euros l'année passée.

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Société a procédé à deux changements de méthode comptable alignant la norme comptable des comptes sociaux avec celle des comptes consolidés pour la comptabilisation des engagements de mutuelle et des engagements des médailles du travail.

L'impact de ces changements de méthode sur les comptes sociaux de S.T.Dupont S.A. s'élève à une charge de 816 milliers d'euros dont 826 milliers d'euros pour la dotation au 1^{er} avril 2002.

L'application du règlement n° 00-06 du CRC relatif aux passifs, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002, n'a pas eu d'incidence sur les comptes sociaux de S.T.Dupont S.A. pour l'exercice 2002-2003.

3. DIVIDENDES VERSÉS

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale, convoquée le 19 septembre 2003, de ne pas verser de dividende, compte tenu de la situation financière et du besoin de continuer à investir dans le développement de la marque.

Le revenu global par action des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercice clos le	Nombre d'actions	Dividende net par action	Avoir fiscal par action	Revenu global par action
31 mars 2000	6 109 649	-	-	-
31 mars 2001	6 195 682	0,10 €	0,05 €	0,15 €
31 mars 2002	6 226 182	0,10 €	0,05 €	0,15 €

L'objectif prioritaire du Groupe S.T.Dupont est le développement de la marque. Dès lors qu'un certain niveau de rentabilité est atteint, le Groupe souhaite payer un dividende à ses actionnaires, avec pour objectif d'être en ligne avec la moyenne du secteur.

4. STRUCTURE DU CAPITAL

4.1 Actionnariat

Au 31 mars 2003, le capital social était composé de 6 226 182 actions de 1,6 euro.

La répartition du capital au 31 mars 2003 est la suivante :

	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
D and D International B.V.*	3 457 197	55,5	6 914 394	71,5
Membres du Conseil de Surveillance	17 515	0,3	17 716	0,2
Public	2 739 198	44,0	2 739 322	28,3
Autodétenues	12 272	0,2	0	0
Total	6 226 182	100,0	9 671 432	100,0

* D and D International B.V. est une holding de participations.

Au 31 mars 2002, elle était la suivante :

	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
D and D International B.V.*	3 457 197	55,5	6 914 392	71,5
Membres du Conseil de Surveillance	7 515	0,1	7 716	0,1
Public	2 749 413	44,2	2 749 537	28,4
Autodétenues	12 057	0,2	0	0
Total	6 226 182	100,0	9 671 645	100,0

* D and D International B.V. est une holding de participations.

Et au 31 mars 2001 :

	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
D and D International B.V.*	3 457 197	55,8	6 914 392	71,6
Membres du Conseil de Surveillance	7 514	0,1	7 716	0,1
Public	2 718 884	43,9	2 718 884	28,3
Autodétenues	12 087	0,2	0	0
Total	6 195 682	100,0	9 640 992	100,0

* D and D International B.V. est une holding de participations.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société ou du Groupe.

La Société Compagnie financière de Deauville (Ex-TKL5) a déclaré, le 2 juillet 2002, qu'elle avait individuellement franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital de la Société S.T.Dupont et détenait désormais à cette date 292 120 actions et droits de vote de cette Société, soit 4,69 % du capital (composé de 6 226 182 actions) et de 3,02 % des 9 671 432 droits de vote existants au 31 mars 2003.

À la connaissance de la Société, Il n'y a pas eu d'autres modifications significatives au cours de l'exercice 2002-2003 dans l'actionnariat de S.T.Dupont.

Cependant, au cours de l'exercice, D and D International B.V. a fait part du nantissement de sa participation de 3 457 197 actions dans S.T.Dupont (représentant environ 55,5 % du capital social et 71,5 % des droits de vote) en faveur de "The Hong kong and Shanghai Banking Corporation Limited" sous un contrat de garantie et nantissement d'actions exécuté le 18 septembre 2002. Ce nantissement a été levé en date du 31 janvier 2003.

Le nombre total de droits de vote s'élève à 9 671 432, compte tenu des 6 457 520 droits de vote double attribués depuis le 6 décembre 2000. La Société D and D International B.V. détient 71,5 % des droits de vote.

4.2 Obligations convertibles

La Société a émis le 19 mai 1999 un emprunt obligataire convertible d'un montant de 12 598 milliers d'euros, représenté par 1 282 986 obligations convertibles en actions. Ces obligations ont été souscrites à hauteur de 57,43 % par D and D International B.V.

En qualité d'intermédiaire, Euroclear Bank SA a déclaré le 18 octobre 2003, qu'elle avait franchi à la hausse pour le compte de personnes non résidentes le seuil de 10 % et qu'elle détenait à cette date 154 132 obligations, soit 12,01 %

du nombre d'actions émises (1 282 986) et 13,2 % des 1 164 204 obligations convertibles existantes au 31 mars 2003. La Société n'a pas eu connaissance d'autres modifications significatives relatives au portefeuille d'obligations convertibles de S.T.Dupont au cours de l'exercice 2002-2003.

Pendant cette période, aucune obligation n'a été convertie en actions.

À fin mars 2003, la valeur nominale de cet emprunt obligataire à rembourser au 1^{er} avril 2004 s'élève à 11 991 milliers d'euros, représentant 1 164 204 obligations.

4.3 Actions autodétenues

Au 31 mars 2003, la Société détient 12 272 actions S.T.Dupont dans le cadre d'une convention d'animation boursière.

Les modalités et conditions de cette convention sont détaillées dans la note 8.2 des comptes sociaux.

4.4 Plan d'options de souscription d'actions

Nous vous rappelons que, dans sa séance du 6 mars 1997, dûment autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 8 octobre 1996, le Directoire a consenti des options de souscription d'actions S.T.Dupont en faveur de neuf bénéficiaires. À la suite de la démission de deux d'entre eux, le nombre de bénéficiaires est réduit à sept.

Pendant l'exercice écoulé, aucune levée d'options n'a été effectuée.

Les quatre membres du Directoire ont bénéficié, dans le cadre du plan défini le 6 mars 1997, de l'attribution d'un total de 13 800 options de souscription d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice 2002-2003, aucune levée d'options de souscription d'achat d'actions n'a été effectuée. Aucun plan d'attribution d'options de souscription d'achat d'actions n'a été mis en place.

5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la Société présente ci-après les principales informations sociales et environnementales pour l'exercice écoulé.

Les principaux éléments d'information sociale sont extraits du bilan social relatif à l'année civile 2002 et concernent en conséquence essentiellement la Société mère.

Nos filiales, au nombre de 14, ont exclusivement une activité commerciale et de distribution.

5.1 Informations sociales

Effectif

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2002 est de 830 personnes dont 526 au centre industriel, 124 au siège social (dont 29 personnes sur les points de vente) et 180 dans nos filiales.

Au 31 décembre 2002, 55 embauches ont été réalisées au sein de la Société mère, principalement pour remplacer des départs et assurer les ventes de fin d'année. Parallèlement, nous avons observé pour cette même période 49 départs, dont 26 fins de CDD, et 8 licenciements et ce, essentiellement pour désaccord ou insuffisance professionnelle.

La Société n'a pas rencontré de difficultés particulières de recrutement en 2002.

D'une manière générale, le recours aux contrats à durée déterminée et au personnel intérimaire ou à la main-d'œuvre extérieure à la Société est limité du fait de la spécificité de notre métier. Le montant des versements, comparable à l'année dernière, s'élève à 1 539 000 euros,

Le nombre moyen mensuel de personnel temporaire a été de 10,4 pour l'année 2002.

En fin de période d'annualisation, 25 340 heures excédentaires ont été enregistrées au centre industriel. Elles seront récupérées ou payées.

Par ailleurs, il n'y a aucun plan global de réduction des effectifs en cours.

Organisation du temps de travail

L'ensemble des filiales respecte la durée légale du travail de chaque pays. En France, suite à un accord de RTT, le personnel de production travaille sur une base horaire hebdomadaire de 31 h 18, les autres catégories de personnel sur une base horaire entre 34 h 64 pour le centre industriel et 35 heures au siège social, et le personnel cadres sur la base d'un forfait jours (215 jours).

En France, 12 % de l'effectif de la Société mère travaille à temps partiel, soit sous le régime 80 %, soit sous le régime 50 % et 10 % de l'effectif travaille en régime d'équipes alternées.

Le taux d'absentéisme de 7,2 %, comparable à celui de l'année dernière, est dû essentiellement aux absences pour maladie et maternité, le personnel féminin représentant plus de 50 % de l'effectif. Au siège social et dans les filiales, le taux d'absentéisme est d'environ 5 %.

Rémunération

La politique sur l'évolution des rémunérations, comme sur les embauches et la promotion, ne fait aucune distinction entre les hommes et les femmes.

Un rapport sur la situation comparée des hommes et des femmes dans chaque établissement est présentée annuellement aux instances représentatives du personnel (Comité d'Établissement).

L'évolution globale de la masse salariale de la Société mère s'élève à 2,9 % par rapport à l'année précédente.

La rémunération moyenne mensuelle de l'ensemble du personnel de la société pour 2002 est de 2 714 euros y compris le treizième mois.

En outre, un accord d'intéressement a été conclu en août 2002 pour une durée de trois exercices. Cet accord est assis sur trois critères :

- la performance globale de l'entreprise, mesurée par le niveau de résultat net après impôt en valeur absolue ;
- la rentabilité globale de l'entreprise, mesurée par l'augmentation du taux de marge brute ;
- la capacité de l'entreprise à financer son développement, mesurée par l'augmentation de la trésorerie.

Les filiales se conforment aux mêmes principes et règles d'application en matière de politique salariale.

Relations professionnelles

Les instances représentatives du personnel, que ce soient les comités d'établissement, les délégués du personnel, le comité central d'entreprise, exercent leur mandat conformément aux dispositions législatives et d'entreprise.

Au cours de l'exercice, la politique de relations sociales s'est traduite par la conclusion de 4 accords avec les différentes organisations syndicales représentatives : un accord d'entreprise sur les salaires, un accord d'intéressement au niveau de l'entreprise, un accord d'entreprise sur la Cessation d'Activité de Salariés Agés (CASA) et un accord d'établissement sur l'aménagement du temps de travail du service Expéditions.

Conditions d'hygiène et de sécurité

En matière de conditions d'hygiène, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail, la Société mène une politique particulièrement active. Les dépenses engagées s'élèvent à 1 172 000 euros permettant ainsi de maintenir un taux faible de cotisation Sécurité sociale de 1,1 %. Pour le centre industriel, les investissements pour la sécurité équivalent à 2 119 euros par personne.

Formation

La formation du personnel est un axe important de la politique sociale de l'entreprise. Elle a consacré 3,2 % de la masse salariale avec l'objectif de maintenir et d'acquérir les connaissances nécessaires à l'évolution de nos métiers.

Emploi des handicapés

La Société accorde une grande importance à l'insertion, l'emploi des travailleurs handicapés et au reclassement de ses salariés présentant des inaptitudes à leur poste de travail.

Ainsi au centre industriel, le quota réglementaire d'emplois de travailleurs handicapés est dépassé et du travail de sous-traitance est confié à des ateliers protégés.

Œuvres sociales

Les dépenses concernant les œuvres sociales : restauration, transport, régime de prévoyance, maladie s'élèvent à 1 216 000 euros pour l'année 2002. En outre, les subventions accordées aux comités d'établissement représentent 1,25 % de la masse salariale de la Société.

Impact territorial sur les activités en matière d'emploi

Outre les différentes relations que la Société entretient avec les organismes publics administratifs et d'enseignement, la Chambre Patronale... le centre industriel participe activement au sein de l'Association Intercommunale pour le Développement Économique et l'Emploi du Pays de Faverges ainsi que dans le groupement d'employeurs local pour l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi.

5.2 Informations environnementales

Un arrêté préfectoral spécifique au centre industriel de Faverges fixe des règles en matière de respect des normes environnementales. La Société entreprend en permanence des actions nécessaires pour être en conformité avec ces dispositions.

Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, conditions d'utilisation des sols, rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, nuisances sonores et olfactives

Dans le cadre des actions engagées, l'étude d'une installation de refroidissement air/air pour la réduction de la consommation d'eau du système de climatisation des ateliers est en cours d'achèvement. L'investissement financier sera de l'ordre de 170 000 euros et le résultat attendu est une réduction de plus de la moitié de la consommation d'eau industrielle.

Dans le but de limiter la consommation des ressources énergétiques, le chauffage du centre industriel est assuré par un système de chauffage urbain, limitant de façon importante la consommation de fuel.

Pour ce qui concerne les rejets atmosphériques issus des installations de dégraissage, les études et actions poursuivies au cours de l'année 2002 respectent le plan d'investissement triennal prévu. Ainsi à ce jour, les émissions de composés organiques volatiles, COV, ont été réduites de plus d'un tiers. Des modifications des procédés de dégraissage et/ou changements d'équipements sont prévues au cours de l'exercice 2003-2004 et doivent permettre la réduction quasi-totale de cette nature de rejets atmosphériques. Elles représentent un investissement de 200 000 euros.

Il n'est fait état d'aucune nuisance sonore ou olfactive liée aux activités du centre industriel.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Les rejets aqueux font l'objet d'analyses périodiques dans le cadre de la surveillance des effluents produits par l'atelier de traitement de surface, tant en interne que par des laboratoires indépendants agréés par la DRIRE. La Société a mis en œuvre un plan d'action concret visant à limiter les rejets de ses eaux industrielles dans le réseau d'assainissement.

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement et mesures prises pour, le cas échéant, assurer la conformité de l'activité de la Société sur l'environnement aux dispositions législatives réglementaires en cette matière

Les actions nécessaires et des procédures strictes ont été mises en place, en particulier dans l'atelier traitement de surface utilisant des produits chimiques.

Mesures prises pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement

Les dépenses engagées s'élèvent à environ 300 000 euros et concernent le transport et le traitement des déchets industriels du site de production de Faverges ainsi que le plan de réduction des émissions de composés organiques volatiles.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention des pollutions accidentelles, y compris par les eaux pluviales ou de ruissellement en cas d'extinction d'un incendie, un montant d'environ 25 000 euros a été engagé pour une première tranche de travaux.

Existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement

En fonction des risques, pour être plus efficace, la prévention au sein du centre industriel est assurée par divers services. Ainsi, le laboratoire Recherche et Développement est en charge des rejets atmosphériques et aqueux. De même, le développement de procédés et équipements de production sont assurés par les services Méthode/Fabrication. Enfin, la Direction des Ressources Humaines dirige l'élaboration, l'animation des consignes de sécurité ainsi que la formation.

Un protocole de sécurité est appliqué pour le chargement et déchargement de véhicules de transport routier.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Une assurance des risques "Atteinte à l'environnement" garantit la Société contre l'émission, la dispersion, le rejet ou le dépôt de toute substance solide, liquide ou gazeuse diffusée dans l'atmosphère, le sol ou les eaux.

La limite de garantie est de 4 573 470 euros avec une franchise de 15 244 euros.

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages et intérêts causés à celui-ci

Aucune indemnité n'a été versée au cours de l'exercice.

Monsieur Charles Jayson, Vice-Président

Entré en fonction le 28 mars 2002.

Monsieur Charles Jayson est également Président de la Société Dickson North America Inc., filiale du Groupe Dickson Concepts de Hong Kong, Président de Dickson Trading (North America) Inc., Dickson Investment (North America Inc.), Vice-Président de la Société Tommy Hilfiger Handbags and Small Leather Goods et Directeur Général de Dickson Transport (N.A.) Inc.

Monsieur Joseph Wan

Entré en fonction le 27 mai 1999.

Monsieur Joseph Wan est également administrateur de la Société Harvey Nichols (Londres).

Monsieur André Tissot-Dupont

Entré en fonction le 30 septembre 1995.

6. LISTE DES DIRIGEANTS ET RÉMUNÉRATIONS

6.1 Dirigeants, Directoire et Conseil de Surveillance

Conseil de Surveillance

Monsieur Walter Wuest, Président

Entré en fonction le 13 novembre 1987 et nommé Président le 8 octobre 1996.

Monsieur Walter Wuest est également administrateur de C.J. Time, Light & Write Ltd, Carrera Time Ltd, Castlereagh Ltd, Dickson Concepts (International) Ltd, Dickson Concepts Ltd, Dickson Concepts (Retail) Ltd, Dickson Concepts (Wholesale) Ltd, Dickson Licensing Ltd, Dickson Trading Inc., Dickson Trading (Taiwan) Company Ltd, Polo Ralph Lauren (Hong Kong) Company Ltd, Sealway Company Ltd Bondwood Investment Ltd, D. Marketing Japan KK.

Directoire

Monsieur William Christie, Président

Entré en fonction le 9 mars 1988 et nommé Président le 28 mars 1995.

Au sein du Groupe S.T.Dupont, Monsieur William Christie est également Président de S.T.Dupont Inc., S.T.Dupont S.p.A., S.T.Dupont Ltd, S.T.Dupont S.A. (Suisse), administrateur de S.T.Dupont Japon K.K. et de Orfarlabo, et représentant permanent de S.T.Dupont au sein de S.T.D. Finance, S.T.Dupont Benelux.

Monsieur Christian Gayot

Entré en fonction le 30 octobre 1992.

Au sein du Groupe S.T.Dupont, Monsieur Christian Gayot est également administrateur délégué de S.T.Dupont Benelux, S.T.Dupont S.p.A., S.T.Dupont K.K. et de Orfarlabo.

Madame Catherine Leducq
Entrée en fonction le 13 septembre 1996.
Au sein du Groupe S.T.Dupont, Madame Catherine Leducq est également administrateur de S.T. Dupont Benelux et de S.T.Dupont Ltd.

Madame Anne Pecquet
Entrée en fonction le 15 mai 1997.
Au sein du Groupe S.T.Dupont, Madame Anne Pecquet est également administrateur de S.T.Dupont S.p.A., S.T.Dupont Inc.

Comité Exécutif

Monsieur William Christie
Monsieur Christian Gayot
Madame Catherine Leducq
Madame Anne Pecquet
Monsieur Éric Sampré
Monsieur Bernard Rony
Monsieur Geoffroy Ebrard

6.2 Rémunération du Directoire

La rémunération brute versée par S.T.Dupont aux membres du Directoire, au titre du mandat social et des salaires, au cours de l'exercice 2002-2003 s'élève à 226 234 euros pour Monsieur William Christie, à 149 300 euros pour Monsieur Christian Gayot, à 152 770 euros pour Madame Anne Pecquet et à 136 250 euros pour Madame Catherine Py-Leducq.

Les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction et à la garantie sociale des dirigeants représentent 19 569 euros pour Monsieur William Christie. Les avantages en nature, correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction, représentent 3 300 euros pour Monsieur Christian Gayot et 3 300 euros pour Madame Anne Pecquet.

6.3 Rémunération du Conseil de Surveillance

Les jetons de présence d'un montant de 4 575 euros, votés par l'Assemblée Générale du 11 septembre 2002 au titre de l'exercice 2002-2003, ont été attribués à Monsieur André Tissot-Dupont.

7. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

Les événements imprévisibles qui ont trouvé leur origine dans l'exercice précédent suite aux attentats du 11 septembre 2001 (variation des changes, guerre en Irak...) ont fortement perturbé l'activité de l'entreprise.

Depuis fin mars 2003, un nouvel événement dont les effets se font actuellement sentir sur les ventes en Asie ralentit la croissance et vient augmenter le manque de visibilité sur l'avenir : le SRAS. De plus, depuis début avril, l'évolution défavorable des monnaies pénalise la rentabilité du Groupe.

Hors évolution rapide du contexte actuel, l'exercice 2003-2004 s'annonce tout aussi difficile que l'exercice écoulé. L'euro, qui s'est apprécié de 8 % entre fin février et mi-mai 2003, reste source d'inquiétude. La baisse conséquente des ventes du 1^{er} trimestre dans la zone Asie, due à l'épidémie de pneumonie atypique, aura un impact significatif, tant sur l'activité que sur la rentabilité dans cette région importante.

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net	62 819	66 660	63 226
Autres produits d'exploitation	11 754	9 964	12 423
Total produits d'exploitation	74 573	76 624	75 649
Charges d'exploitation			
Achats et variations de stocks de marchandises et matières premières	(21 708)	(21 928)	(20 295)
Autres achats et charges externes	(17 850)	(16 263)	(16 497)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 854)	(2 104)	(2 011)
Salaires et charges sociales	(28 670)	(26 089)	(26 638)
Dotations aux amortissements et provisions	(12 513)	(9 091)	(9 709)
Autres charges	(39)	(66)	(139)
Total charges d'exploitation	(82 634)	(75 541)	(75 289)
Résultat d'exploitation	(8 061)	1 083	360
Produits financiers	5 280	5 304	6 250
Charges financières	(2 675)	(3 329)	(2 876)
Résultat financier	2 605	1 975	3 374
Résultat courant avant impôts	(5 456)	3 058	3 735
Produits exceptionnels	1 808	1 081	3 379
Charges exceptionnelles	(2 256)	(719)	(4 072)
Résultat exceptionnel	(448)	362	(694)
Participation des salariés	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	(19)	(4)	(90)
Bénéfice de l'exercice	(5 923)	3 416	3 131

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Brut	31/03/03 Amortissement provisions	Net	31/03/02	31/03/01
I. Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles (nettes)	9 149	(3 725)	5 424	5 403	5 559
Immobilisations corporelles (nettes)	38 817	(29 228)	9 589	8 990	9 123
Immobilisations financières (nettes)	18 165	(6 789)	11 376	11 989	13 646
Total de l'actif immobilisé	66 131	(39 742)	26 389	26 382	28 328
II. Actif circulant					
Stocks et en-cours (nets)	25 019	(4 571)	20 448	19 397	17 369
Créances clients et comptes rattachés (nets)	16 875	(2 948)	13 927	16 461	14 156
Autres créances (nettes)	3 163	(57)	3 106	2 796	3 372
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 547	(54)	1 493	4 058	3 988
Total de l'actif circulant	46 604	(7 630)	38 974	42 712	38 884
Comptes de régularisation actif	1 541	(0)	1 541	1 465	1 771
Total de l'actif	114 276	(47 372)	66 904	70 559	68 984

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
III. Capitaux propres			
Capital	9 962	9 962	9 913
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 019	1 019	757
Réserves	25 322	22 838	20 635
Résultat de l'exercice	(5 923)	3 416	3 131
Subventions d'investissement	7	14	22
Provisions réglementées	1 344	1 551	1 711
Total des capitaux propres	31 731	38 800	36 168
IV. Provisions pour risques et charges	6 771	5 618	5 778
V. Dettes à plus d'un an			
Emprunts et dettes financières	12 039	12 039	12 305
Total des dettes à plus d'un an	12 039	12 039	12 305
VI. Dettes à moins d'un an			
Emprunts et dettes financières	1 407	1 538	1 667
Fournisseurs et comptes rattachés	7 098	5 844	5 979
Dettes fiscales et sociales	6 277	5 446	5 329
Autres dettes	1 547	1 240	1 631
Total des dettes à moins d'un an	16 329	14 068	14 606
Comptes de régularisation passif	34	34	127
Total du passif	66 904	70 559	68 984

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
I. Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	451	8 332	6 477
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 305	(4 131)	(2 339)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	2 756	4 201	4 137
II. Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 009)	(2 027)	(2 474)
Acquisitions d'autres immobilisations	(771)	(567)	(769)
Besoin de trésorerie (investissements)	(3 780)	(2 594)	(3 243)
Cessions d'immobilisations corporelles	23	0	709
Cessions d'autres immobilisations	27	137	671
Désinvestissements	50	137	1 381
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(3 730)	(2 457)	(1 862)
III. Opérations de financement			
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(524)	(713)	(775)
Emprunts contractés sur l'exercice	0	0	0
Variation des concours bancaires courants	(132)	59	(6)
Dividendes versés dans l'exercice par S.T.Dupont S.A.	(932)	(928)	0
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(1 588)	(1 582)	(781)
Variation nette de la trésorerie	(2 562)	162	1 494
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 200	4 038	2 544
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 638	4 200	4 038

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Capitaux propres à l'ouverture	38 800	36 168	32 201
Dividendes distribués	(932)	(927)	0
Opérations liées à l'emprunt obligataire convertible	0	311	885
Résultat de l'exercice	(5 923)	3 416	3 131
Variation subvention d'investissement	(7)	(8)	(11)
Variation provisions réglementées	(207)	(160)	(38)
Capitaux propres à la clôture	31 731	38 800	36 168

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Titres de participation	18 102	18 102	18 102
Créances rattachées à des participations	0	26	157
Autres immobilisations financières	63	52	52
Total valeur brute	18 165	18 180	18 311
Titres de participation	(6 789)	(6 191)	(4 665)
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0
Total provisions	(6 789)	(6 191)	(4 665)
Titres de participation	11 313	11 911	13 436
Créances rattachées à des participations	0	26	157
Autres immobilisations financières	63	52	52
Total valeur nette	11 376	11 989	13 646

La variation des créances rattachées à des participations s'élève à 26 milliers d'euros et correspond aux remboursements de prêts (y compris les intérêts).

Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent au 31 mars 2003 à 6 789 milliers d'euros, dont 2 292 milliers d'euros pour S.T.D. Investment Pte Ltd, 1 372 milliers d'euros pour S.T.Dupont Inc., 513 milliers d'euros pour S.T.Dupont Benelux, 375 milliers d'euros pour S.T.Dupont UK, 157 milliers d'euros pour S.T.Dupont Italie et 2 080 milliers d'euros pour S.T.Dupont Germany.

L'augmentation, au titre de l'exercice, s'élève à 598 milliers d'euros.

ACTIONS AUTODÉTENUES

En vue d'assurer l'animation du marché boursier, ainsi qu'une liquidité suffisante du titre S.T.Dupont, une convention d'animation a été conclue auprès d'une société de Bourse dans la limite de 305 milliers d'euros.

Au 31 mars 2003, cette convention a permis de détenir 12 272 actions S.T.Dupont pour 92 milliers d'euros.

La provision correspond à l'ajustement de la valeur des titres S.T.Dupont autodétenus pour 54 milliers d'euros.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2003

Filiales et participations étrangères	Capital	Réserves après retraitement en monnaie locale (débit)/crédit	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute d'inventaire des titres détenus
I - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur excède 1% du capital de S.T.Dupont S.A.				
1) Filiales (50 % au moins du capital détenu par S.T.Dupont S.A.)				
S.T.Dupont SpA ITALIE – Milan	104 000 euros	(144 840) euros	100 %	156 697 euros
S.T.Dupont KK JAPON – Tokyo	50 000 000 JPY	256 168 800 JPY	100 %	128 248 euros
S.T.Dupont LTD ENGLAND – Oxon	300 000 GBP	(320 544) GBP	100 %	374 695 euros
S.T.Dupont GmbH ALLEMAGNE – Cologne	102 300 euros	495 916 euros	100 %	2 080 148 euros
S.T.Dupont Benelux BELGIQUE – Bruxelles	513 000 euros	(1 249 691) euros	100 %	512 925 euros
S.T.Dupont Marketing Ltd HONG KONG – Kowloon	12 780 000 HKD	67 211 458 HKD	100 %	9 892 848 euros
S.T.D. Investment Pte Ltd SINGAPOUR – Singapour	3 834 884 SGD	(4 794 175) SGD	100 %	2 292 026 euros
S.T.Dupont Inc USA – New York1	1 630 648 USD	(1 521 151) USD	100 %	1 498 057 euros
S.T.Dupont Distribution Pte Ltd SINGAPOUR – Singapour	1 385 000 SGD	(934 672) SGD	100 %	347 187 euros
S.T.Dupont Malaysia SDN BHD MALAISIE – Kuala Lumpur	2 MYR	1 544 811 MYR	100 %	435 584 euros
2) Participation (10 à 50 % au moins du capital détenu par S.T.Dupont S.A.)				
Orfarlabo S.A. ESPAGNE – Madrid	522 219 euros	1 539 216 euros	33,33 %	327 461 euros
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations (filiales non reprises au paragraphe I)				
a) Filiales françaises	-	-	-	38 112 euros
b) Filiales étrangères	-	-	-	17 620 euros

Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Emprunts consentis par la Société et non encore remboursés en monnaie locale	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires 2002-2003 en monnaie locale	Résultat de l'exercice retraité en monnaie locale	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
-		1 213 674 euros	4 415 591 euros	195 185 euros	-
128 248 euros		320 000 000 JPY	1 348 039 773 JPY	63 048 964 JPY	-
-			864 713 GBP	(71 417) GBP	-
-		500 000 euros	5 356 154 euros	(649 916) euros	-
-		123 947 euros	2 057 065 euros	(297 664) euros	-
9 892 848 euros		-	126 041 896 HKD	18 517 897 HKD	23 000 000 HKD
-		12 000 000 HKD 50 000 000 TWD	5 262 609 SGD	(820 925) SGD	-
125 462 euros		-	-	52 812 USD	-
347 187 euros		-	1 966 821 SGD	55 380 SGD	-
435 584 euros		366 000 euros	2 532 290 MYR	44 725 MYR	-
327 461 euros		-	4 966 742 euros	(29 748) euros	-
38 112 euros		-	-	-	-
17 620 euros		-	-	-	500 000 CHF

RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros	31/03/03	31/03/02	31/03/01	31/03/00	31/03/99
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	9 962	9 962	9 913	9 774	9 311
Nombre d'actions :					
- ordinaires	6 226 182	6 226 182	6 195 682	6 108 649	6 107 400
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	1 164 204	1 164 204	1 194 704	1 281 737	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	62 819	66 660	63 226	57 731	49 909
Résultat avant impôt, participations, dotations aux amortissements et provisions	579	8 411	6 228	2 081	(8 076)
Impôts sur les bénéfices	19	4	(90)	11	(864)
Participations des salariés	0	0	0	0	0
Dotations amortissements et provisions	6 483	4 991	3 188	21	2 166
Résultat net	(5 923)	3 416	3 130	2 090	(9 377)
Résultat distribué	0	932	928	0	0
III. Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participations, avant dotations amortissements et provisions	0,09	1,35	1,02	0,34	(1,18)
Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	(0,95)	0,55	0,51	0,34	(1,54)
Dividende attribué	0	0,15	0,15	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés	648	642	639	646	728
Masse salariale	19 584	18 022	17 904	18 960	18 386
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	9 086	8 066	8 733	8 526	8 199

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.T.Dupont, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1 et 1.14 b) et c) de l'annexe qui exposent deux changements de méthode comptable concernant le traitement des engagements relatifs à des dépenses de mutuelle pour les retraités et des engagements relatifs à des médailles du travail.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 26 mai 2003

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers
représenté par
Hervé Panthier

Ricol, Lasteyrie & Associés
représenté par
Gilles de Courcel

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 mars 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 228-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Contrat de licence de marque avec S.T.Dupont K.K. (Japon). Au cours de sa réunion du 6 février 2003, votre Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'un nouveau contrat pour la fabrication et la distribution de prêt-à-porter entre votre société et la société S.T.Dupont K.K. (Japon) par lequel S.T.Dupont S.A. confie à S.T.Dupont K.K. (Japon) la fabrication et la distribution de prêt-à-porter à effet du 1^{er} février 2003 et pour une durée d'un an. En contre-partie, S.T.Dupont K.K. (Japon) versera à S.T.Dupont S.A. des royalties de 5 % sur les ventes réalisées au Japon. Cette convention, qui concerne Messieurs William Christie et Christian Gayot, membres du Directoire, n'a eu aucun effet au titre de l'exercice clos le 31 mars 2003.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Abandon de créance d'un montant de 870 221 euros au profit de S.T.Dupont Benelux. Cette convention des 10 mai et 21 juin 1999 comprend une clause de retour à meilleure fortune, dans un délai de cinq ans.

2.2 Prêt de 538 milliers d'euros consenti à S.T.Dupont Benelux. Ce prêt, consenti le 15 mai 1997 pour une durée de cinq ans et rémunéré au taux de Euribor 3 mois + 0,20 %, a été remboursé le 18 juin 2002. Les produits financiers constatés au titre de l'exercice se sont élevés à 161 euros.

2.3 Contrat de prestations de service entre S.T.Dupont S.A. et S.T.Dupont S.A. (Suisse) relatif à la gestion du portefeuille de marques de la filiale suisse moyennant une rémunération représentant les frais salariaux majorés de 5 % et les frais engagés pour cette gestion. Les produits constatés à ce titre au cours de l'exercice se sont élevés à 9 925 euros.

2.4 Contrat de licence de marque signé le 29 février 1996 avec S.T.Dupont K.K. (Japon) pour la fabrication et la commercialisation de boutons de manchettes, pinces à cravates et porte-clés moyennant une rémunération de 6 % des montants facturés. Les produits constatés à ce titre au cours de l'exercice se sont élevés à 13 615 euros.

2.5 Convention d'intégration fiscale avec S.T.D. Finance.

Paris, le 26 mai 2003

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers
représenté par
Hervé Panthier

Ricol, Lasteyrie & Associés
représenté par
Gilles de Courcel

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES

Assemblée Générale Extraordinaire
du 19 septembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-137 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les conditions de fixation du prix d'émission des valeurs mobilières ne conférant pas à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes, susceptibles d'être émises sans droit préférentiel de souscription sur le fondement de la délégation globale conférée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2002.

Votre Directoire vous propose de confirmer les conditions de détermination du prix d'émission sans droit préférentiel de souscription de celles des valeurs mobilières qui ne confèrent pas à leurs titulaires les mêmes droits de vote que les actions préexistantes, à savoir :

- le prix d'émission des valeurs mobilières autres que les actions (y compris les bons de souscription émis de manière autonome) sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise immédiatement ou à terme en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés de l'action, constatés sur le Second Marché d'Euronext Paris S.A., ou tout marché réglementé qui s'y substituerait, pendant dix jours de

bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant le début de l'émission desdites valeurs mobilières ou des bons, après correction, s'il y a lieu, de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Les montants des prix d'émission des valeurs mobilières à émettre n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles ces émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Directoire.

Paris, le 26 mai 2003

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers
représenté par
Hervé Panthier

Ricol, Lasteyrie & Associés
représenté par
Gilles de Courcel

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Assemblée Générale Extraordinaire
du 19 septembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-209, alinéa 4 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée (treizième résolution).

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209, alinéa 4 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée

Générale (dizième résolution) et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Paris, le 26 mai 2003

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers
représenté par
Hervé Panthier

Ricol, Lasteyrie & Associés
représenté par
Gilles de Courcel

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous prononcer sur les résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire suivantes :

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Comptes annuels sociaux (première résolution)

Dans la première résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes de la Société pour l'exercice 2002-2003, les opérations traduites dans ces comptes ainsi que les dépenses et charges non-déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant à 34 247 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt.

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la Société et du Groupe au cours de l'exercice 2002-2003, les comptes annuels de la Société ainsi que les informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, qui font ressortir une perte de 5 922 820,16 euros, vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion de la Société au cours de l'exercice 2002-2003, auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

2. Comptes annuels consolidés (deuxième résolution)

Dans la deuxième résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2002-2003 qui font ressortir une perte consolidée part du Groupe de 5 333 548 euros.

Les comptes consolidés vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion du Groupe au cours de l'exercice 2002-2003, auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

3. Affectation du résultat (troisième résolution)

Le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 5 922 820,16 euros.

Dans la troisième résolution, nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

(en euros)

Report à nouveau négatif de l'exercice précédent	- 9 661 068,91
Perte de l'exercice	- 5 922 820,16
Report à nouveau négatif	- 15 583 889,07

Il est rappelé, conformément à la loi, que le dividende versé au titre des trois derniers exercices s'est établi ainsi :

Exercice clos le	Nombre d'actions	Dividende net par action	Avoir fiscal par action	Revenu global par action
31/03/00	6 108 649	-	-	-
31/03/01	6 195 682	0,10 €	0,05 €	0,15 €
31/03/02	6 226 182	0,10 €	0,05 €	0,15 €

4. Convention de l'article L. 225-86 du Code de Commerce (quatrième résolution)

Les conventions nouvelles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, soumises à votre approbation dans la quatrième résolution, sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

5. Renouvellement de mandats de membres du Conseil de Surveillance (cinquième à septième résolution)

Par ailleurs, nous vous proposons de renouveler, pour une durée de quatre années, les mandats de :

- Monsieur Walter Wuest, Président du Conseil de Surveillance, (5^e résolution) ;
- Monsieur Charles Jayson, Vice-Président du Conseil de Surveillance, (6^e résolution) ;
- Monsieur André Tissot-Dupont (7^e résolution).

6. Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant (huitième résolution)

La Société Coopers & Lybrand Audit SARL, Commissaire aux Comptes titulaire de votre Société, a établi avant le 30 juin 2003, les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2003.

Coopers & Lybrand Audit SARL ayant été absorbée par la Société PricewaterhouseCoopers Audit SA le 30 juin 2003, Monsieur Yves Nicolas, Commissaire aux Comptes suppléant est devenu Commissaire aux Comptes titulaire de votre Société.

Monsieur Yves Nicolas a fait savoir qu'il démissionnerait de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, démission qui serait effective au jour de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En conséquence, nous vous proposons de nommer en remplacement la société PricewaterhouseCoopers Audit S.A., société anonyme au capital de 1 255 230 euros dont le siège social est sis 32, rue Guersant – 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 672 006 483, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Pierre Coll en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Yves Nicolas, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

7. Fixation des jetons de présence du Conseil de Surveillance (neuvième résolution)

Dans la neuvième résolution, il vous est proposé de fixer à 4 575 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance au titre de l'exercice en cours.

8. Autorisation donnée au Directoire d'acheter des actions de la Société (dixième résolution)

La dixième résolution a pour objet de donner au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions légales, l'autorisation d'acheter des actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société tel que constaté par le Directoire le 31 mars 2002, soit 622 618 actions, étant précisé que les acquisitions réalisées au titre de la présente autorisation ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

Cette autorisation pourrait être utilisée en vue, soit (i) d'optimiser la gestion patrimoniale et/ou financière de la Société, soit (ii) de procéder à des achats et des ventes en fonction des situations de marché, soit (iii) de régulariser les cours en intervenant systématiquement en contre-tendance sur le marché, soit (iv) de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants de la Société ou de certains d'entre eux et/ou des sociétés de son Groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, soit (v) d'attribuer des actions aux salariés au titre

de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe, ou encore d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, soit (vi) de conserver ces actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à la remise de titres, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion de l'émission de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ou encore plus généralement dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière, soit (vii) de réduire le capital social en annulant tout ou partie de ces actions acquises, étant précisé que l'annulation d'actions est subordonnée à l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation.

L'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourraient, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment le règlement n° 2002-04 de la COB, par tous moyens sur le marché ou hors marché et, notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc, ou par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la Société d'options d'achat), dans les conditions prévues par les autorités de marché.

Le prix maximum d'achat ne devrait pas excéder 30 euros par action et le prix minimum de vente ne devrait pas être inférieur à 2 euros par action. Ces limites seraient ajustées pour tenir compte, d'une part des dividendes ou des droits qui viendraient à être détachés au cours de la période de validité de la présente autorisation, et d'autre part des éventuelles opérations sur le capital de la Société et sur le montant

nominal des actions. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises étaient utilisées dans le cadre de l'octroi d'options d'achat d'actions en application de l'article L.225-179 du Code de Commerce dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2001 dans sa huitième résolution ou pour attribuer des actions conformément aux articles L. 443-1 du Code du Travail dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2002 dans sa quinzième résolution, le prix de vente des actions serait alors déterminé conformément à la législation en vigueur.

Compte tenu du nombre d'actions autodétenues par la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées est de 610 346.

Compte tenu du prix d'acquisition maximum visé ci-dessus, le montant des fonds que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourrait excéder 18 310 380 euros.

Cette autorisation serait valable pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée et annulerait et remplacerait celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 11 septembre 2002.

L'autorisation d'acheter des actions de la Société qui avait été donnée lors de la précédente Assemblée Générale en date du 11 septembre 2002 a été utilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003 pour la régularisation de cours. Au 31 mars 2003, la Société détenait 12 272 actions ordinaires au titre de l'autorisation d'acheter des actions de la Société accordée par l'Assemblée Générale du 11 septembre 2002.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

9. Détermination du prix d'émission des valeurs mobilières pouvant être émises sans droit préférentiel de souscription sur le fondement de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2002, qui ne confèreraient pas à leurs titulaires les mêmes droits que les actions préexistantes (onzième résolution)

Nous vous soumettons une onzième résolution ayant pour objet de fixer à nouveau les conditions de détermination du prix d'émission, sans droit préférentiel de souscription, de celles des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital social, qui ne confèreraient pas à leurs titulaires les mêmes droits que les actions préexistantes.

En effet, l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2002, par le vote des dixième et onzième résolutions qui lui étaient soumises, a donné à votre Directoire une délégation globale de pouvoirs d'une durée de vingt-six mois lui permettant d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal global de 9 200 000 euros par l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société. Dans la limite de ce plafond, l'Assemblée du 11 septembre 2002 a précisé, pour répondre aux exigences légales, que :

- les émissions d'obligations à bons de souscription d'action ne pourront avoir pour conséquence d'augmenter le capital d'un montant nominal total supérieur à 7 600 000 euros ;
- le montant nominal total d'augmentation de capital nécessaire à l'exercice des bons de souscription émis de manière autonome ne peut excéder 4 600 000 euros.

En outre, il a été précisé que votre Directoire ne peut émettre d'actions de priorité, d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ni de certificats d'investissement assortis ou non d'un privilège.

Enfin, cette délégation globale peut être utilisée également, pendant une durée de vingt-six mois expirant le 11 novembre 2004, pour initier une offre publique d'échange sur les titres d'une société tierce ainsi que, pendant une durée d'un an expirant à la date de la présente Assemblée Générale Mixte, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée sur les titres de votre Société (treizième et quatorzième résolutions).

À cet effet, votre Directoire vous demande, pour répondre aux exigences de l'article L. 225-137 du Code de Commerce (auquel renvoient les textes spécifiques applicables aux diverses valeurs mobilières susceptibles d'être ainsi émises), de fixer à nouveau les conditions de détermination du prix d'émission de celle des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions qui ne confèreraient pas à leurs titulaires les mêmes droits que les actions préexistantes et seraient émises sans droit préférentiel de souscription. À défaut d'une telle décision, conformément à cet article, la délégation donnée au Directoire deviendrait partiellement caduque, puisque l'émission sans droit préférentiel de ces valeurs mobilières ne serait plus possible.

C'est pourquoi, la onzième résolution a pour objet de confirmer les modalités de fixation des prix d'émission sans droit préférentiel de souscription des mêmes valeurs mobilières qui ont été approuvées en 2002, à savoir :

- le prix d'émission des valeurs mobilières autres que les actions (y compris les bons de souscription émis de manière autonome) sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise immédiatement ou à terme en conséquence de

l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés de l'action, constatés sur le second marché d'Euronext Paris S.A., ou tout marché réglementé qui s'y substituerait, pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières ou des bons, après correction, s'il y a lieu, de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes, établi conformément audit article, vous donne des informations complémentaires sur les modalités de détermination des prix d'émission de valeurs mobilières faisant l'objet de la onzième résolution.

10. Autorisation donnée au Directoire d'émettre des valeurs mobilières en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange sur les titres de la Société (douzième résolution)

Nous vous avons réunis également pour statuer en tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire sur une douzième résolution ayant pour objet de renouveler l'autorisation visant à émettre des valeurs mobilières en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange sur les titres de la Société, conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 11 septembre 2002.

Votre Assemblée Générale précitée a, par le vote de la quatorzième résolution qui lui était soumise, autorisé votre Directoire, pour une période allant jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2003, à faire usage, en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur les titres de capital et les valeurs mobilières émis par la Société, de toutes les délégations accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 septembre 2002 afin d'augmenter, par tous moyens légaux, le capital social de la Société et ce, conformément à l'article L. 225-129 IV du Code de Commerce.

Cette autorisation, accordée à votre Directoire par l'Assemblée Générale précitée, venant à expiration, votre Directoire vous demande de lui accorder à nouveau cette autorisation, en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur les titres de capital et les valeurs mobilières émis par la Société, d'utiliser les délégations, avec faculté de délégation, accordées par votre Assemblée précitée dans ses dixième et onzième résolutions afin d'augmenter le capital social de la Société, par tous moyens légaux et qui viendront elles-mêmes à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2004.

11. Délégation au Directoire à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions achetées (treizième résolution)

En outre, nous vous demandons, en conséquence de l'adoption de la dixième résolution et, conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, d'autoriser le Directoire à procéder à la réduction du capital social par voie d'annulation des actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions.

Cette autorisation serait valable pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

12. Pouvoirs pour formalités (quatorzième résolution)

Nous vous demandons enfin de donner tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la loi.

En conclusion, nous vous remercions de bien vouloir accueillir favorablement les diverses résolutions qui vous sont présentées.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution (approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2003 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui fait ressortir une perte de 5 922 820,16 euros ainsi que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant à 34 247 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt.

L'Assemblée donne en conséquence aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution (approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2003 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui fait ressortir une perte consolidée part du Groupe de 5 333 548 euros.

L'Assemblée donne en conséquence aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution (affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, constatant que la perte de l'exercice s'élève à 5 922 820,16 euros, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

(en euros)	
Report à nouveau de l'exercice précédent	- 9 661 068,91
Perte de l'exercice	- 5 922 820,16
Report à nouveau	- 15 583 889,07

Il est rappelé, conformément à la loi, que le dividende versé au titre des trois derniers exercices s'est établi ainsi :

Exercice clos le	Nombre d'actions	Dividende net par action	Avoir fiscal par action	Revenu global par action
31/03/00	6 108 649	-	-	-
31/03/01	6 195 682	0,10 €	0,05 €	0,15 €
31/03/02	6 226 182	0,10 €	0,05 €	0,15 €

Quatrième résolution (conventions de l'article L. 225-86 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve expressément chacune des conventions visées par l'article L. 225-86 du Code de Commerce et relatives dans le rapport susvisé.

Cinquième résolution (renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Walter Wuest.

Ce mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Sixième résolution (renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Charles Jayson.

Ce mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Septième résolution (renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur André Tissot-Dupont.

Ce mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Huitième résolution (nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

- prend acte de la démission de Monsieur Yves Nicolas, Commissaire aux Comptes titulaire de la société suite à l'absorption de Coopers & Lybrand Audit S.A.R.L. par la société PricewaterhouseCoopers Audit S.A. ;
- nomme en remplacement la société PricewaterhouseCoopers Audit S.A., Société Anonyme au capital de 1 255 230 euros dont le siège social est sis 32, rue Guersant – 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 672 006 483, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et nomme Monsieur Pierre Coll en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, et ce pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Yves Nicolas, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Neuvième résolution (jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de fixer à 4 575 euros le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice en cours.

Dixième résolution (autorisation donnée au Directoire d'acheter des actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et des éléments figurant dans la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse ou toute autorité qui s'y substituerait, autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, le Directoire à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social de la Société tel que constaté par le Directoire le 31 mars 2003, soit 622 618 actions. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de Commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

Cette autorisation pourra être utilisée à l'effet :

- d'optimiser la gestion patrimoniale et/ou financière de la Société ;
 - de procéder à des achats et des ventes en fonction des situations de marché ;
 - de régulariser le cours des actions par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
 - de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants de la Société ou de certains d'entre eux et/ou des sociétés de son Groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
 - d'attribuer les actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe, ou encore d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire ;
 - de conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à des remises de titres, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion de l'émission de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ou encore, plus généralement, dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière ;
- le cas échéant, réduire le capital de la Société par annulation de tout ou partie des actions acquises, cette annulation impliquant toutefois l'adoption par la présente Assemblée Générale Extraordinaire de la treizième résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation.

Les objectifs ci-dessus mentionnés sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

L'Assemblée décide que :

- l'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment le règlement n° 2002-04 de la COB, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie de d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la Société d'options d'achat), dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 30 euros par action et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 2 euros par action. Ces limites seront ajustées pour tenir compte, d'une part des dividendes ou des droits qui viendraient à être détachés au cours de la période de validité de la présente autorisation, et d'autre part des éventuelles opérations sur le capital de la Société et sur le montant nominal des actions. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises étaient utilisées dans le cadre de l'octroi d'options d'achat d'actions en application de l'article L. 225-179 du Code de Commerce dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2001 dans sa huitième résolution ou pour attribuer des actions conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2002 dans sa quinzième résolution, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Compte tenu du nombre d'actions autodétenues par la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées est de 610 346.

Compte tenu du prix maximum d'acquisition visé ci-dessus, le montant des fonds que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 18 310 380 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour conclure et effectuer tous les actes courants relatifs au programme de rachat d'actions et notamment passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, et notamment procéder à l'achat et à la vente de produits dérivés dans les limites fixées par la présente autorisation en veillant, conformément aux recommandations des autorités de marchés, à ne pas accroître la volatilité du titre, établir tous documents, notamment la note d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations et communiqués auprès de tous organismes, et en particulier informer la Commission des Opérations de Bourse et le Conseil des Marchés Financiers des opérations intervenues en vertu de cette autorisation, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée Générale Ordinaire et annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 11 septembre 2002.

Le Directoire informera l'Assemblée Générale annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation et notamment les rachats, transferts, cessions ou annulations d'actions ainsi réalisés.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Onzième résolution (fixation du prix d'émission des valeurs mobilières ne conférant pas à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes, susceptibles d'être émises sans droit préférentiel de souscription sur le fondement de la délégation globale conférée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2002)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et connaissance prise de la délégation de pouvoirs dont le Directoire a été investi, pour une période de 26 mois, par l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2002 en conséquence du vote de sa onzième résolution, à l'effet d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières (y compris de bons de souscription) donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le montant nominal maximum global des augmentations de capital, immédiates ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation, ne pouvant excéder neuf millions deux cent mille euros (9 200 000 euros), étant précisé que, dans la limite de ce plafond :

- les émissions d'obligations à bons de souscription d'actions ne peuvent avoir pour conséquence d'augmenter le capital d'un montant nominal total supérieur à sept millions six cent mille euros (7 600 000 euros) ;
- le montant nominal total d'augmentation de capital nécessaire à l'exercice des bons de souscription émis de manière autonome ne pourra excéder quatre millions six cent mille euros (4 600 000 euros) ;

- et que sont expressément exclues l'émission d'actions de priorité avec droit de vote, celle d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote et celle de certificats d'investissement assortis ou non d'un privilège ;
- et ayant pris acte de la non-utilisation de ces montants avant la date de convocation de la présente Assemblée dans les conditions rappelées par le rapport du Directoire ;

décide, conformément à l'article L. 225-137 du Code de Commerce de confirmer les conditions (telles que fixées par l'Assemblée du 11 septembre 2002) de détermination du prix d'émission sans droit préférentiel de souscription de celles des valeurs mobilières susmentionnées qui ne confèreraient pas à leurs titulaires les mêmes droits que les actions préexistantes, à savoir :

- le prix d'émission des valeurs mobilières autres que les actions (y compris les bons de souscription émis de manière autonome) sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise immédiatement ou à terme en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés de l'action, constatés sur le second marché d'Euronext Paris S.A. ou tout marché réglementé qui s'y substituerait, pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission desdites valeurs mobilières ou des bons, après correction, s'il y a lieu, de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les autres modalités de la délégation globale d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social, dont bénéficie le Directoire en conséquence du vote des dixième et onzième résolutions approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2002, demeurent inchangées.

Douzième résolution (délégation au Directoire à l'effet d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières en cas d'offre publique d'achat et/ou d'échange sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, et faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129, § IV du Code de Commerce :

- met fin à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2002 par le vote de sa quatorzième résolution autorisant le Directoire à utiliser, en cas d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur les titres de capital et les valeurs mobilières émis par la Société, toutes les délégations accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2002 afin d'augmenter, par tous moyens légaux, le capital social de la Société ;
- décide que toutes les délégations accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 septembre 2002 au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, pourront être utilisées, à compter de la présente Assemblée et jusqu'à la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours, en cas d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur les titres de capital et les valeurs mobilières émis par la Société, afin d'augmenter, par tous moyens légaux, le capital social de la Société.

Treizième résolution (délégation au Directoire à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions détenues par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- met fin à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2002 par le vote de sa seizième résolution autorisant le Directoire à réduire le capital social de la Société par voie d'annulation des actions acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions dont l'autorisation avait fait l'objet de la neuvième résolution soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 11 septembre 2002 ;
- décide, conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, d'autoriser le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, à procéder à la réduction du capital social par voie d'annulation d'actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions dont l'autorisation fait l'objet de la dixième résolution soumise à la présente Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, et ce dans la limite de 10 % du montant du capital social de la Société, par périodes de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- décide de donner tous pouvoirs au Directoire, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de fixer les modalités de la réduction de capital corrélative, en constater la réalisation et modifier en conséquence les statuts de la Société et, généralement, accomplir toutes formalités qu'il estimera nécessaires.

Cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Quatorzième résolution (pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la loi.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons, conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nos observations sur les rapports du Directoire, ainsi que sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2003.

1. Sur le rapport du Directoire et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2003

Nous n'avons aucune observation particulière à émettre sur le rapport que le Directoire vient de vous présenter et nous tenons à vous préciser que nous avons été tenus périodiquement informés des opérations sociales et de leurs résultats par les comptes rendus qui nous ont été présentés par le Directoire, conformément à la loi. Les comptes sociaux présentés par le Directoire n'appellent aucune observation de notre part.

2. Sur le rapport sur la gestion du Groupe et les comptes consolidés

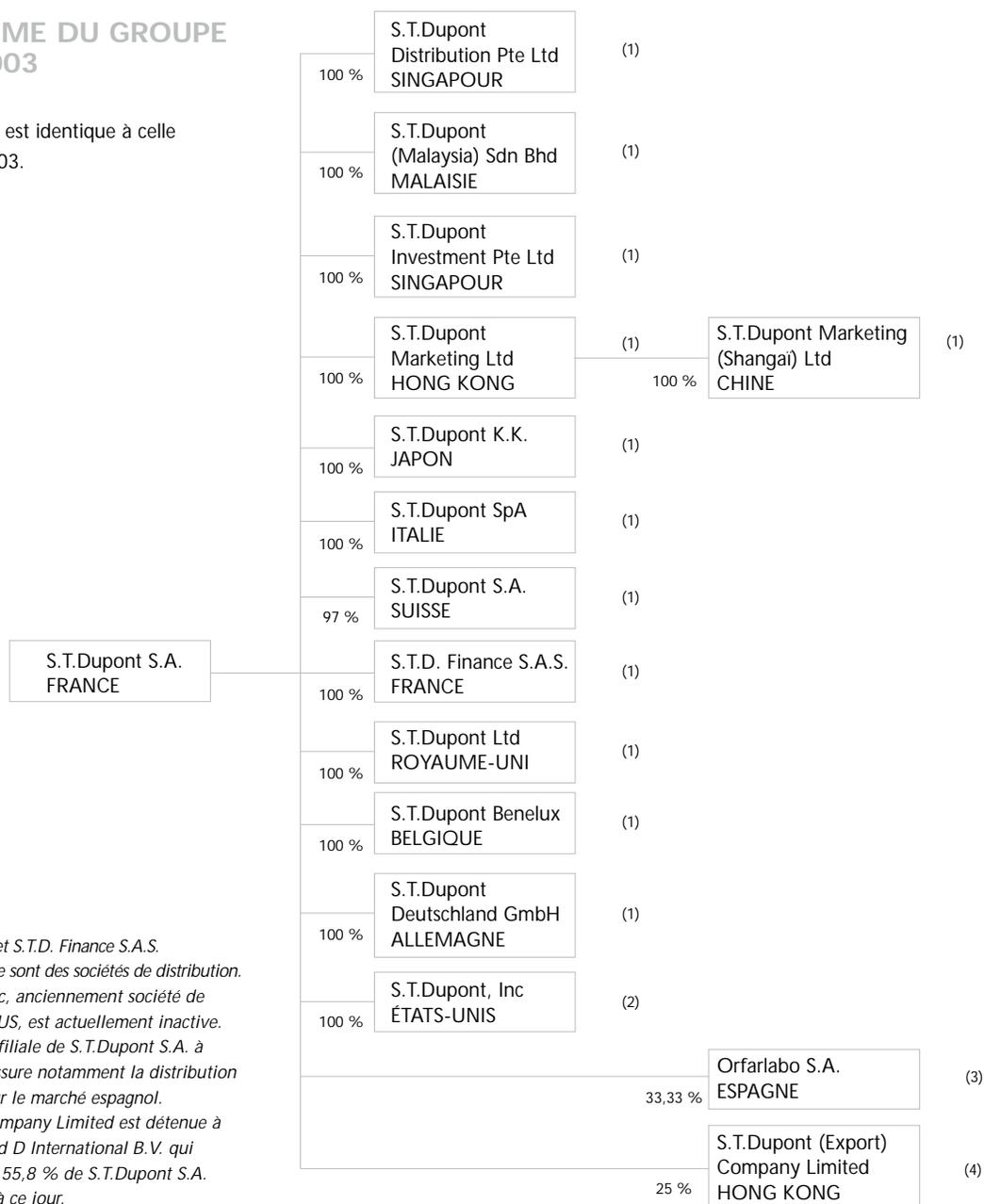
Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur le rapport sur la gestion du Groupe, ni sur les comptes consolidés.

Le Conseil de Surveillance

ORGANIGRAMME DU GROUPE

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2003

La structure du Groupe est identique à celle existant au 31 mars 2003.



(1) Hormis S.T. Dupont S.A. et S.T.D. Finance S.A.S. les autres sociétés du Groupe sont des sociétés de distribution.

(2) La filiale S.T. Dupont Inc, anciennement société de distribution sur le marché US, est actuellement inactive.

(3) Orfarlabo S.A. est une filiale de S.T. Dupont S.A. à hauteur de 33,33 % qui assure notamment la distribution des produits S.T. Dupont sur le marché espagnol.

(4) S.T. Dupont (Export) Company Limited est détenue à hauteur de 75 % par D and D International B.V. qui détient également environ 55,8 % de S.T. Dupont S.A. Cette filiale est dormante à ce jour.

Présentation de l'activité des filiales

Le Groupe possède 13 filiales et a des participations dans 2 entités.

Les filiales et participations actives sont toutes (hors S.T.D. Finance S.A.S.) des filiales de distribution. Les deux filiales les plus importantes en chiffre d'affaires et en actifs sont la filiale de Hong Kong et la filiale japonaise.

Les filiales S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont Marketing (Shanghai) Ltd distribuent les produits S.T.Dupont sur les territoires de Hong Kong, Chine, Macao, qui représentent, à fin mars 2003, 20 % du chiffre d'affaires produits consolidé du Groupe.

Par ailleurs, les trois filiales S.T.Dupont Marketing Ltd, S.T.Dupont S.A. Suisse, S.T.Dupont K.K. sont détentrices de licences ou sous licences de fabrication et de commercialisation pour certaines lignes de produit, dédiées à des territoires spécifiques.

Relations avec les parties liées

Dans le cadre de la note n° 31 aux états financiers, le Groupe indique le montant des transactions de l'exercice 2002-2003 avec des sociétés liées, ainsi que la position bilantielle des créances et dettes à la clôture.

1. Pour trois de ses filiales en Asie – S.T.Dupont Distribution Pte Ltd, S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont (Malaysia) Sdn Bhd – afin de bénéficier de coûts de structures optimums, le Groupe a signé des contrats de Management Fees avec des sociétés du Groupe de l'actionnaire majoritaire. Ces contrats couvrent généralement des prestations administratives de gestion et de distribution.

2. S.T.Dupont Marketing Ltd a signé, au cours de l'exercice 2002-2003, avec Dickson Concept Ltd, un contrat de mise à disposition de personnel pour certaines fonctions, ceci afin d'optimiser les ressources disponibles et de diminuer les coûts.

3. Un contrat de licence pour la fabrication et la commercialisation de prêt-à-porter et de maroquinerie sur le territoire chinois existe entre la filiale S.T.Dupont Marketing Ltd et Bondwood Investment, pour lequel le Groupe S.T.Dupont comptabilise d'importants montants de royalties.

4. Profitant de l'expertise et de l'implantation de son actionnaire principal en Chine, S.T.Dupont Marketing (Shanghai) Ltd a signé un contrat commercial pour l'ouverture d'un point de vente dans un des grands magasins Seibu de l'actionnaire majoritaire.

5. Au Japon, notre filiale fournit les mêmes prestations que celles décrites au paragraphe (1) ci-dessus pour une société liée.

6. Des relations commerciales existent avec des sociétés liées aux conditions normales du marché et tout à fait comparables avec des tiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ

Dénomination

S.T.Dupont

Siège social

92, boulevard du Montparnasse – 75014 Paris.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 230 829.

Code NAF

366E.

Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code du Commerce et par le décret du 23 mars 1967.

Date de constitution et durée

S.T.Dupont a été constituée le 6 octobre 1934 sous forme de Société à Responsabilité Limitée et a été transformée en Société Anonyme à Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mars 1965, puis en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 1978. Sa durée est de 99 ans, soit jusqu'au 6 octobre 2033, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Commissaires aux Comptes

La Société a, conformément à la loi, nommé deux Commissaires aux Comptes.

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports et les procès verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'industrie et le commerce de tous les articles de luxe, tels qu'objets de maroquinerie, textiles, horlogerie, cristallerie, joaillerie ou orfèvrerie, articles de prêt-à-porter ou haute couture, articles de voyage, instruments à écrire, objets pour fumeurs, notamment briquets, etc. ;
- l'assistance aux entreprises dont l'activité comprend l'industrie et le commerce d'articles similaires, qu'ils soient de luxe ou non, notamment "jetables" ;
- toute assistance technologique en relation avec l'exploitation des brevets de la Société par des tiers ;
- la conception et la réalisation de machines, organes de machines, outillages et appareillages et notamment hydrauliques et pneumatiques et de leurs annexes, en particulier de tous dispositifs de commande de réglage et de contrôle ;
- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
 - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités ;
 - la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Répartition statutaire des bénéfices (article 41 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Les pertes, s'il en existe,

sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes (article 42 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. La même option peut être ouverte dans le cas de paiements d'acomptes sur dividendes. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Directoire. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Convocation et réunion des Assemblées Générales (article 31 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou par le Conseil de Surveillance, soit, à défaut, par toute personne légalement habilitée à cet effet. Les formes et délais de convocation des Assemblées Générales sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit notamment fixer l'ordre du jour ainsi que le lieu de réunion, qui peut être le siège social ou tout autre lieu.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Admission aux Assemblées, Pouvoirs (article 33 des statuts)

1. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.
2. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.
3. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.
4. Le droit de participer aux Assemblées ou de voter par correspondance est subordonné soit à l'inscription de l'actionnaire titulaire d'actions nominatives dans les comptes tenus par la Société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des certificats délivrés par les intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'Assemblée, des actions au porteur inscrites en compte chez eux, ces formalités devant être accomplies au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée.
5. Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus. L'accès de l'Assemblée est ouvert à ses membres sur simple justification de leur qualité. Le Directoire peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

6. Tout actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français peut se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions légales et réglementaires. L'intermédiaire inscrit peut, en vertu d'un mandat général de gestion, transmettre pour une Assemblée le vote ou le pouvoir de l'actionnaire qu'il représente.

Droit de vote (article 35 des statuts), Assemblée Générale Mixte du 8 octobre 1996

1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.
2. Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions de la Société à la cote du Second Marché d'Euronext Paris S.A., ou postérieurement à celui-ci. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

3. Le vote en Assemblée Générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

Déclaration de franchissement de seuil

En dehors de l'obligation légale d'informer la Société et le Conseil des Marchés Financiers de la détention de certaines fractions du capital, il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Au 31 mars 2003, le capital social de la Société mère s'élève à 9 961 891,20 euros, divisé en 6 226 182 actions de 1,6 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Conditions de modification du capital social

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous modes, conformément aux lois et règlements en vigueur.

CAPITAL AUTORISÉ NON ENCORE ÉMIS*

Caractéristiques	Assemblée Générale Mixte du 11/09/02 ⁽¹⁾					Assemblée Générale Mixte du 19/09/03 ⁽²⁾
	Résolution n° 10	Résolution n° 11	Résolution n° 12	Résolution n° 13	Résolution n° 15	Résolution n° 12
Montant nominal de l'émission autorisée	9 200 000 euros	9 200 000 euros	9 200 000 euros indépendants des plafonds prévus par les Résolutions 10 et 11	9 200 000 euros pouvant s'imputer sur le montant autorisé par la 11 ^e Résolution	9 200 000 euros	9 200 000 euros
Nature de l'émission autorisée	Valeurs mobilières notamment bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Valeurs mobilières notamment bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission de fusion ou d'apport	Émission de valeurs mobilières en cas d'offres publiques d'échange initiées par la Société	Émission d'actions réservées aux salariés dans le cadre d'un PEE/PPESV	Émission de valeurs mobilières en cas d'offres publiques d'achat et/ou d'échange Toutes les autorisations accordées par l'AGM du 11/09/02 peuvent être utilisées
Durée de l'autorisation	26 mois à compter du 11/09/02	26 mois à compter du 11/09/02	26 mois à compter du 11/09/02	26 mois à compter du 11/09/02	26 mois à compter du 11/09/02	1 an à compter du 19/09/03

* Délégations au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social donné par de l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2002⁽¹⁾ et par l'Assemblée Générale Mixte du 19 septembre 2003⁽²⁾.

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Date du plan	6 mars 1997 (Assemblée Générale Mixte du 8 octobre 1996 – Directoire du 6 mars 1997)
Nombre d'options	17 800 (dont 13 800 attribuées aux Dirigeants) 1 option donne le droit de souscrire à 1 action
Prix de souscription	26,41 euros
Délai de validité de l'option	6 mars 2007 inclus
Exercice	Les options ne pouvaient être levées avant le 6 mars 2002, sauf en cas d'invalidité grave, du droit d'option retraite, préretraite ou décès du bénéficiaire. À compter du 6 mars 2002 et jusqu'au 6 mars 2007 inclus, les options peuvent être exercées à tout moment chaque année du 1 ^{er} août au 30 novembre et du 1 ^{er} mars au 31 mai.
Nombre de dirigeants concernés	7
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2003	0

Suite à la distribution de réserves en espèces faite au titre de l'exercice clos le 31 mars 2002, et pour maintenir les droits des bénéficiaires du plan d'options de souscription d'actions, la Société S.T.Dupont, conformément au contrat d'émission des obligations convertibles en actions 4,50 % mai 1999-avril 2004 (code Sicovam** 18075) qui a reçu le visa COB n° 99-536 en date du 4 mai 1999, est conduite à ajuster le prix de souscription à 26,41 euros contre 27,15 antérieurement à cette opération.

AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 1998 d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, le Directoire a décidé le 4 mai 1999 de procéder à une émission obligataire pour un montant de 12 958 158,6 euros, représentée par 1 282 986 obligations de 10,10 euros de valeur nominale convertibles en actions ordinaires de la Société.

Suite à la distribution de réserves en espèces faite au titre de l'exercice clos le 31 mars 2002, et pour maintenir les droits des porteurs d'obligations, la Société S.T.Dupont, conformément au contrat d'émission des obligations convertibles en actions 4,50 % mai 1999/avril 2004 (code Sicovam** 18075) qui a reçu le visa COB n° 99-536 en date du 4 mai 1999, est conduite à ajuster les bases de conversion.

La nouvelle base de conversion est la suivante :

- 1,05 action de 1,6 euro de nominal pour 1 obligation convertible en action de 10,10 euros de nominal.

Règlement des rompus

Lorsque le porteur d'obligations optant pour la conversion aura droit à un nombre d'actions comportant une fraction formant rompu, il lui sera attribué le nombre entier d'actions immédiatement inférieur et lui sera versé en espèces une somme égale à la valeur de la fraction d'action formant rompu, évaluée sur la base du premier cours coté de l'action sur le Second Marché d'Euronext Paris S.A. à la séance de Bourse du dernier jour précédant celui du dépôt de la demande de conversion au cours duquel l'action a été cotée.

Les obligations sont décrites dans une note d'opération ayant reçu le visa de la Commission des Opérations de Bourse n° 99-536, en date du 4 mai 1999, et sont cotées au Second Marché d'Euronext Paris S.A..

PROGRAMME D'ACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2002 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à acheter dans les conditions et modalités permises par la loi, et notamment en vue de régulariser le cours des actions de la Société, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, étant précisé que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens ; le prix de vente minimum ne devra pas être inférieur à 6 euros et le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 30 euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital et/ou sur le montant nominal des actions, et lesdites actions pourront recevoir toute affectation permise par la loi et notamment pourront être annulées, leur annulation impliquant une autre autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les modalités du programme de rachat mis en place sont décrites dans une note d'opération en date du 12 septembre 2002 ayant reçu le visa n° 02-1011 de la Commission des Opérations de Bourse.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de renouveler cette autorisation selon des modalités sensiblement équivalentes, à l'exception du prix de vente minimum, qui ne devra pas être inférieur à 2 euros.

DROIT DE VOTE

Droit de vote double

En vertu de l'article 35 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du 6 décembre 1996 (Assemblée Générale Mixte du 8 octobre 1996), date de l'admission à la cote du Second Marché Euronext Paris S.A. des actions S.T.Dupont.

Conformément à l'article L. 225-124 du Code de Commerce : *"Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus audit article. La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celle-ci l'ont institué."*

Limitation des droits de vote

En vertu de l'article 35 des statuts, dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Année civile	Opérations	Nominal des actions	Prime d'émission	Prime de fusion	Prime d'apport	Montants successifs du capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé d'actions
		(en francs)	(en francs)	(en francs)	(en francs)	(en francs)		
1998	Néant	10	0	0	0	61 074 000	0	6 107 400
		(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)		
1999	4 mai 1999 - conversion du capital social en euros - augmentation du capital par prélèvement sur les réserves	1,6				9 310 672,00 9 771 840,00	0	6 107 400
2000	28 mars 2000 - constatation de la conversion de 1 249 obligations en actions 29 septembre 2000 - constatation de la conversion de 864 obligations en actions	1,6	10 662,00			9 773 838,40 9 775 220,80	1 279 864	6 108 649 6 109 513
2001	16 mars 2001 - constatation de la conversion de 86 169 obligations en actions 30 septembre 2001 - constatation de la conversion de 30 500 obligations en actions	1,6	756 764,95			9 913 091,20 9 961 891,20	86 169 30 500	6 195 682 6 226 182
2002	Néant	1,6	1 018 984,28			9 961 891,20	0	6 226 182

PACTE D'ACTIONNAIRES

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

NANTISSEMENT DE TITRES

La société D and D International B.V., enregistrée aux Pays-Bas, a procédé au nantissement de sa participation de 3 457 197 actions dans S.T.Dupont S.A. en faveur de la "Hong Kong & Shanghai Banking Corporation Limited" selon un "Guarantee and Share Pledge Agreement" en date du 18 septembre 2002. Cette garantie a été levée en date du 31 janvier 2003.

En date du 7 juillet 2003, le Groupe S.T.Dupont n'a pas connaissance de l'existence de nantissements de titres de son capital.

INTÉRÊT DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et du Comité Exécutif

La rémunération brute versée par S.T.Dupont aux membres du Directoire, au titre du mandat social et des salaires, au cours de l'exercice 2002-2003 s'élève à 226 234 euros pour Monsieur William Christie, à 149 300 euros pour Monsieur Christian Gayot, à 152 770 euros pour Madame Anne Pecquet et à 136 250 euros pour Madame Catherine Leducq. Les avantages en nature, correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction et à la garantie sociale des dirigeants, représentent 19 569 euros pour Monsieur William Christie. Les avantages en nature, correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction, représentent 3 300 euros pour Monsieur Christian Gayot et 3 300 euros pour Madame Anne Pecquet.

Des jetons de présence d'un montant de 4 575 euros, votés par l'Assemblée Générale du 11 septembre 2002 au titre de l'exercice 2002-2003, ont été attribués à Monsieur André Tissot-Dupont.

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2002-2003 par S.T.Dupont aux membres du Comité Exécutif s'élèvent à un montant global de 1 071 milliers d'euros.

Les 4 membres du Directoire ont bénéficié en 1997 de l'attribution d'options de souscription d'actions pour un total de 13 800 options (sur les 17 800 options) dans le cadre du plan défini page 116.

Conventions réglementées

Les conventions réglementées conclues dans l'exercice 2002-2003 sont présentées dans le Rapport spécial des Commissaires aux Comptes. Aucune nouvelle convention n'a été signée entre le 31 mars 2003 et le 31 mai 2003, à l'exception d'une nouvelle convention autorisée le 12 mai 2003 dans le cadre de la réorganisation de notre distribution en Europe. S.T.Dupont France S.A. confie à S.T.Dupont Suisse S.A. le suivi des clients des Pays de l'Est et versera à ce titre une quote-part des coûts directs et indirects majorés de 5 %.

AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

I. ENGAGEMENTS HORS-BILAN DONNÉS

Cautions, avals, garanties et sûretés donnés

	31/03/03	31/03/02	31/03/01
Cautions bancaires filiales	7 428	9 809	10 800
Autres cautions bancaires	188	2 995	1 220
Commandes fermes d'immobilisations	68	413	448
Total engagements donnés	7 684	13 217	12 468

Les cautions bancaires correspondent aux cautions bancaires données par la mère aux principales banques de certaines de ses filiales.

Engagements commerciaux

	Total	Montant des engagements par échéance			Évaluation du risque total
		Inférieur à un an	1 an – 5 ans	Supérieur à 5 ans	
Obligations de rachat	194	194	0	0	194
Contrats de consignation sur achats	80	80	0	0	80
Autres contrats commerciaux	0	0	0	0	0
Total	274	274	0	0	274

Il existe des contrats pour certaines fabrications de négoce qui prévoient, en cas d'arrêt de ligne, un dédit auprès des fournisseurs. Au 31 mars 2003, en cas de rupture de l'ensemble des contrats de négoce comportant ce type de clause, le montant global des dédits serait de 194 milliers d'euros.

Le Groupe a conclu des contrats de consignation, notamment avec ses fournisseurs de matières premières, et serait conduit à racheter la marchandise en consignation en cas de rupture de contrat. Au 31 mars 2003, en cas d'arrêt de l'ensemble desdits contrats, le montant global de rachat des stocks existants serait de 80 milliers d'euros.

Le Groupe n'a pas recensé d'autres engagements commerciaux significatifs figurant dans ses contrats commerciaux.

Engagements contractuels

Le Groupe a contracté un contrat d'une durée de 10 ans, reconductible 8 ans, pour la production d'eau chaude et le chauffage de son site industriel pour lequel les conditions de sorties seraient négociables en cas de décision de sortie de l'une des parties.

Certains baux de boutiques prévoient une clause de remise en état à la fin du bail dont le montant serait estimé sur devis à cette date. Néanmoins, l'aménagement des boutiques en harmonie avec un environnement luxueux n'est pas de nature à engendrer une dégradation majeure des locaux ; en conséquence, l'impact d'une remise en état resterait limité.

Le Groupe n'a pas recensé d'autres engagements contractuels significatifs figurant dans ses contrats.

Engagements sur dettes financières

Identification	Description des conditions	Montants concernés		Date de départ	Date d'expiration	Situation actuelle	Risque total
		31/03/03	31/03/02				
Convention de crédit amortissable avec le CCF	Ratio de capitaux propres	1 500	2 000	4 août 2000	4 août 2005	Non utilisé	1 500
Total		1 500	2 000				1 500

Seule la convention de crédit amortissable signée avec le Crédit Commercial de France (pour 1 500 milliers d'euros – au 31 mars 2003) est soumise à des conditions standard.

Le montant du crédit amortissable octroyé est dégressif dans le temps :

- 1 500 milliers d'euros du 5 août 2002 au 4 août 2003 ;
- 1 000 milliers d'euros du 5 août 2003 au 4 août 2004 ;
- 500 milliers d'euros du 5 août 2004 au 4 août 2005,

Engagements de location

	31 mars 2003	Échéancier de paiement		
		Inférieur à un an	1 an – 5 ans	Supérieur à 5 ans
Minima sur contrats de location	400	236	164	0
Locations simples bâtiments, boutiques	4 450	2 222	2 094	134
Autres locations simples	829	465	404	0
Total	5 679	2 923	2 622	134

II. NANTISSEMENTS

Nantissement d'actions inscrites au nominatif pur

Actionnaire	Bénéficiaire	Date de départ	Date d'expiration	Condition de levée	Nombre d'actions nanties		% des actions nanties	
					N	N-1	N	N-1
D and D International B.V.	Hong Kong Shanghai Banking Corporation	18 sept. 2002	31 jan. 2003	-	3 457 197	0	55,53 %	0

La Société D and D International B.V., enregistrée aux Pays-Bas, a procédé au nantissement de sa participation de 3 457 197 actions dans S.T.Dupont S.A. en faveur de la "Hong Kong & Shanghai Banking Corporation Limited" selon un "Guarantee and Share Pledge Agreement" en date du 18 septembre 2002. Cette garantie a été levée en date du 31 janvier 2003.

En date du 7 juillet 2003, le Groupe S.T.Dupont n'a pas connaissance de l'existence de nantissements de titres de son capital.

Nantissement d'actifs de S.T.Dupont

Le Groupe S.T.Dupont n'a aucun actif nanti au 31 mars 2003.

1. Dépendance de la Société à l'égard de certains clients, fournisseurs ou brevets

1.1 Dépendance de la Société à l'égard de certains clients

La Société n'a aucune dépendance spécifique à l'égard de l'un de ses clients.

1.2 Dépendance de la Société à l'égard de certaines sources d'approvisionnement et à l'égard de certains fournisseurs

En ce qui concerne les blocs-plumes utilisés pour les stylos-plumes, la Société s'approvisionne actuellement auprès d'un seul fournisseur. Les stylos-plumes ont représenté historiquement moins du tiers des ventes de stylos de la Société et moins de 6 % de son chiffre d'affaires total. De même, un sous-ensemble du briquet "X.tend" est actuellement fabriqué par un seul fournisseur. Dans les deux cas, en cas de défaillance de ces fournisseurs, la Société estime qu'elle pourrait trouver un nouveau fournisseur dans un délai raisonnable. Par ailleurs, le prix de revient des produits est sensible aux prix des matières premières, et notamment des métaux précieux utilisés. Les métaux précieux entrent pour environ 10 % dans le coût direct des produits.

1.3 Dépendance à l'égard du lancement de nouveaux produits

Au cours des trois derniers exercices, entre 39,3 % et 41,8 % du chiffre d'affaires consolidé a résulté de la vente de briquets. Le marché mondial du briquet de luxe ne devant pas croître de façon significative dans un avenir proche, la croissance de la Société dépend aussi en grande partie du développement de ses autres lignes de produits et de l'accueil qu'elles recevront auprès du public. Ainsi le Groupe a cette année lancé le "Mini-Olympio" et des séries limitées qui ont rencontré un vif succès. Par ailleurs, un fort développement des lignes de maroquinerie et du prêt-à-porter est planifié pour les années à venir.

1.4 Concurrence

Étant donné la spécificité et la diversité du portefeuille de produits de la marque S.T.Dupont ainsi que son positionnement sur les différents marchés, il n'y a pas, à proprement parler, de société directement comparable.

2. Marques, brevets et modèles appartenant à la Société

La protection des droits de propriété industrielle ou intellectuelle est un élément essentiel de la stratégie de la Société. Pour ce faire, la Société consacre un budget significatif à la protection et au maintien en vigueur des marques, brevets et modèles.

Toutes les marques exploitées par la Société lui appartiennent. Ces marques comprennent "S.T.Dupont", "D", "X.tend" ainsi que les noms de lignes de produits tels que "Géométrie" ou "Contraste", ou des marques figuratives telles que le dessin stylisé de la feuille de l'arbre à laque de Chine. La marque "S.T.Dupont" est enregistrée pour les briquets dans 147 pays.

La Société est également propriétaire de brevets déposés en France et dans 4 à 14 pays, selon leur importance.

Elle est enfin propriétaire de modèles déposés en France et dans 4 à 38 pays, selon leur importance.

La Société a mis en place des procédures de surveillance des marchés principaux ou à risque, afin de protéger ses marques, modèles et autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle. Elle adhère depuis plusieurs années à des organismes de lutte contre la contrefaçon.

Dès qu'elle l'estime nécessaire, la Société engage des procédures pour empêcher que soient enregistrées ou utilisées des marques considérées comme étant susceptibles de créer une confusion avec la Société, ses marques ou ses produits.

1. Risques de taux

Risque du taux de change

Le Groupe S.T.Dupont est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies du fait de la localisation respective de ses approvisionnements principalement européens, de la provenance de ses royalties, et de la localisation de ses entités juridiques et de ses sites de vente.

Ainsi, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, plus particulièrement sur le dollar US et les zones liées au dollar US, ainsi que sur le yen de par sa forte implantation en Asie.

Outre ce risque de conversion, la Société mère et ses filiales sont également exposées au risque de change sur certaines transactions lorsque ces dernières sont libellées dans une devise autre que la devise locale de l'entité qui réalise la transaction. La volatilité des taux de change peut entraîner une baisse de la valeur de la transaction dans la devise d'origine. C'est ce risque que couvre la Société.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change est régie pour la maison mère dans le cadre d'une charte validée par la Direction du Groupe. Le Trésorier du Groupe et chacun des Contrôleurs Financiers des filiales assurent la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectuent la validation des résultats. Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples.

La note 28 aux états financiers du Groupe détaille la sensibilité au risque de change, la politique de couverture, les engagements à fin mars 2003.

Risque du taux d'intérêt

La position courante de la trésorerie est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt) dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux d'intérêt au jour le jour.

Le Groupe est majoritairement endetté à taux fixe par l'obligation convertible remboursable au 1^{er} avril 2004 pour un total de 12 515 milliers d'euros. La position à taux variable comprend uniquement le niveau d'utilisation au 31 mars 2003 (soit 2 554 milliers d'euros) des facilités accordées par les établissements de crédit pour une contre-valeur totale de 20 376 milliers d'euros.

La note 28 aux états financiers du Groupe détaille la sensibilité au risque de taux, la politique de couverture.

2. Risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler doit avoir été préalablement autorisée par la maison mère après appréciation de la solidité financière de la contrepartie. Le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives.

Concernant le risque de contrepartie sur instruments financiers, le Groupe n'est pas non plus sujet à une concentration de risques significative. Les transactions sur les instruments dérivés ainsi que les placements des liquidités sont effectués auprès d'institutions financières reconnues pour leur solidité financière.

3. Risque de liquidité

En dehors de l'emprunt obligataire le Groupe S.T.Dupont bénéficie de lignes de crédit confirmées et majoritairement de lignes non confirmées accordées par des banques internationales.

La note 29 aux états financiers du Groupe détaille le montant et les conditions des lignes bancaires du Groupe.

4. Risque sur actions

En vue d'assurer l'animation du marché boursier, ainsi qu'une liquidité suffisante du titre S.T.Dupont, une convention d'animation a été conclue auprès d'une société de Bourse dans la limite de 305 milliers d'euros.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la note d'information relative au programme de rachat d'actions propres ayant obtenu le visa de la Commission des opérations de Bourse sous le n° 02-1011 en date du 12 septembre 2002.

Au 31 mars 2003, cette convention a permis de détenir 12 272 actions S.T.Dupont pour 92 milliers d'euros. La provision correspond à l'ajustement de la valeur des titres S.T.Dupont autodétenus pour 54 milliers d'euros.

5. Risques juridiques

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats, sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque, modèle ou brevet, la Société consacre un budget significatif à leur protection par des dépôts nationaux et internationaux. La Société est impliquée de temps à autre dans divers litiges survenant dans le cours normal des affaires, parmi lesquels des procédures liées à l'usage de ses marques, aux contrefaçons de ses produits, notamment en Chine où S.T.Dupont est confrontée comme toutes les marques de prestige à ces problèmes, aux relations avec les salariés et aux créances qu'elle détient sur ses clients. La Société n'estime pas que le coût ou les conséquences de ces litiges en cours puissent avoir un effet négatif sur la situation financière consolidée ou les résultats de la Société.

La filiale allemande de S.T.Dupont fait face actuellement à un litige avec l'administration fiscale allemande pour les années 1988 à 1998. La Société estime que les demandes de l'administration fiscale allemande ne sont pas justifiées et a déposé auprès de la Commission européenne une demande d'arbitrage.

Il n'existe, à ce jour, aucun autre fait exceptionnel, ni litige ou affaire contentieuse connue non provisionnée susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

6. Risques industriels et liés à l'environnement

Le centre industriel ne présente pas de risques industriels majeurs mais compte tenu de son activité, il dispose d'une citerne de gaz liquéfié qui pourrait, en cas d'accident, avoir des conséquences sur l'activité.

Le transport des briquets et recharges de gaz est réalisé dans les conditions de sécurité requises pour le transport de matières dangereuses.

7. Assurances

La Société a souscrit des contrats d'assurance couvrant différents risques au niveau mondial.

Ces programmes concernent :

- la Responsabilité Civile de l'Entreprise : cette police garantit la Société et son personnel contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en vertu de la législation, de la réglementation ou de l'usage ;
- la Responsabilité Civile des Dirigeants ;
- la Responsabilité Civile Environnement : cette assurance garantit la Société contre l'émission, la dispersion, le rejet ou le dépôt de toute substance solide, liquide ou gazeuse diffusée dans l'atmosphère, le sol ou les eaux. Elle couvre également la production d'odeurs, bruits, variations de température, ondes, radiations, rayonnements excédant la mesure des obligations ordinaires de voisinage. La limite de garantie est de 4 573 470 euros avec une franchise de 15 244 euros.

Une police d'assurance "Tous Risques Sauf" garantit tous les biens dont la Société est propriétaire ou civilement responsable et couvre :

- l'assurance dommages matériels ;
- les pertes d'exploitation qui en résultent.

Par ailleurs, la Société a également souscrit une police :

- assurance Transport, qui couvre toutes les expéditions au départ du centre industriel. Cette police ne couvre pas les risques de guerre, mais des avenants ponctuels sont négociés lors de conflits ;
- assurance flotte automobile, qui couvre les véhicules utilisés par la Société.

Des programmes d'assurance complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures, en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

8. Autres facteurs de risque

Risques liés à la République populaire de Chine

Compte tenu de l'importance du marché chinois pour la Société, l'activité de celle-ci pourrait être affectée par une évolution politique et économique défavorable de la République populaire de Chine. Son succès dépendra aussi de la poursuite de la lutte contre les contrefacteurs.

SRAS

L'épidémie de pneumonie atypique dans la zone Asie risque d'affecter de manière significative l'activité et la rentabilité de la zone Asie. En effet la baisse de la fréquentation touristique et des voyages d'affaires devrait avoir pour conséquence une baisse conséquente des ventes.

1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur William Christie, Président du Directoire de S.T.Dupont.

Attestation du responsable du document de référence

"À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et ses filiales : elles ne comportent pas d'omissions de nature à altérer la portée."

Paris, le 4 juillet 2003

Monsieur William Christie, Président du Directoire de S.T.Dupont.

2 - RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires

Cabinet Coopers & Lybrand Audit,
32, rue Guersant – 75017 Paris
(absorbé par le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit S.A. le 30 juin 2003)

Représenté par Monsieur Hervé Panthier
Date de début du premier mandat : 18 octobre 1988.
Dernier renouvellement : 19 septembre 2000.
Date d'expiration : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Monsieur Yves Nicolas,
32, rue Guersant – 75017 Paris
(depuis le 1^{er} juillet 2003)
Date de début du premier mandat : 18 octobre 1988
(en tant que suppléant).
Dernier renouvellement : 19 septembre 2000
(en tant que suppléant).

Date d'expiration : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

La société Coopers & Lybrand Audit, Commissaire aux Comptes titulaire de votre société, a établi avant le 30 juin 2003, les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2003.

Coopers & Lybrand Audit ayant été absorbé par la société PricewaterhouseCoopers Audit S.A. le 30 juin 2003, Monsieur Yves Nicolas, Commissaire aux Comptes suppléant, est devenu Commissaire aux Comptes titulaire de votre société.

Monsieur Yves Nicolas a fait savoir qu'il démissionnerait de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, démission qui serait effective au jour de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En conséquence, la huitième résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003, propose de nommer en remplacement la société PricewaterhouseCoopers Audit S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Pierre Coll en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, et ce pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Yves Nicolas, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés,
2, avenue Hoche – 75008 Paris

Représenté par Monsieur Gilles de Courcel.
Date de début du premier mandat : 30 septembre 1996.
Dernier renouvellement : 11 septembre 2000.
Date d'expiration : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Yves Nicolas,
32, rue Guersant – 75017 Paris
(jusqu'au 30 juin 2003).
Monsieur René Ricol, 2, avenue Hoche – 75008 Paris.

Honoraires d'audit

	31/03/03		31/03/03		31/03/03	
	Coopers & Lybrand Audit et réseau		Ricol, Lasteyrie & Associés		Autres	
	En milliers d'euros	En %	En milliers d'euros	En %	En milliers d'euros	En %
Audit						
• Commissariat aux Comptes et certification des comptes individuels et consolidés	259,0	69,3	26,0	100,0	34,0	86,7
• Missions accessoires	10,0	2,7	0,0	0,0	2,0	5,1
Sous-total	269,0	72,0	26,0	100,0	36,0	91,8
Autres prestations						
• Juridique, fiscal, social	98,0	26,1	0,0	0,0	2,0	5,3
• Technologies de l'information	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
• Audit interne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
• Autres	7,0	1,9	0,0	0,0	1,0	2,9
Sous-total	105,0	28,0	0,0	0,0	3,0	8,2
Total	374,0	100,0	26,0	100,0	39,0	100,0

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le document de référence

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société S.T.Dupont et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2001, 2002 et 2003 arrêtés par le Directoire ont fait l'objet d'un audit par le cabinet Coopers & Lybrand Audit, membre de PricewaterhouseCoopers, représenté par Monsieur Hervé Panthier, et le cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés, représenté par Monsieur Gilles de Courcel, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve et avec l'observation suivante :

- deux changements de méthode comptable portant sur le traitement des engagements relatifs à des dépenses de mutuelle pour les retraités et des engagements relatifs à des médailles du travail sont signalés dans le rapport général sur les comptes annuels de la Société mère de l'exercice clos le 31 mars 2003. Ces changements n'ont aucun impact sur les comptes consolidés de ce même exercice.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence.

Paris, le 4 juillet 2003

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Yves Nicolas
Associé de PricewaterhouseCoopers Audit

Ricol, Lasteyrie & Associés
représenté par Gilles de Courcel

3 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Madame Catherine Leducq, Directeur Financier du Groupe
S.T.Dupont : 92, boulevard du Montparnasse – 75014 Paris. Téléphone : 01 53 91 33 11

Le présent rapport est traduit intégralement en anglais et disponible
sur demande au siège de la Société ou sur le site Internet www.st-dupont.com

The logo for S.T. Dupont, featuring the letters 'S.T.' in a stylized, elegant, serif font. The 'S' and 'T' are intertwined, with the 'S' being larger and more prominent. The logo is positioned in the bottom right corner of the page.

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques du règlement COB 98-01 et aux pages du rapport annuel correspondantes.

Sections	Rubriques	Pages
ATTESTATION DES RESPONSABLES		
1.1	NOM ET FONCTION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT	123/124
1.2	ATTESTATION DES RESPONSABLES	
	• Attestation des responsables du document de référence	123
	• Attestation des contrôleurs légaux	124
1.3	NOM ET ADRESSE DES CONTRÔLEURS LÉGAUX	123
1.4	POLITIQUE D'INFORMATION	9/124
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL		
3.1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR	110/113
3.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	
	• Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	112/113/115
	• Capital autorisé non émis	113
	• Capital potentiel	114/115
	• Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	116
3.3	RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	
	• Répartition actuelle des droits de vote	76/77
	• Évolution de l'actionnariat	76/77
	• Pactes d'actionnaires	116
3.4-3.5	MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR	
	• Tableau d'évolution des cours sur 18 mois	8
	• Dividendes	74/96
ACTIVITÉ DU GROUPE		
4.1	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE	
	• Présentation du Groupe	1/24
	• Chiffres-clés du Groupe	6/7
	• Informations chiffrées sectorielles	62/63
	• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	120
	• Politique d'investissement	34/74
4.2	INFORMATION SUR LA DÉPENDANCE ET LA PROTECTION	120
4.3	EFFECTIFS	7/70/78
4.4	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	34/74
4.5	INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES	
	• Organisation du Groupe (relations mères et filiales...)	70/108/109
4.7	ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE	
	• Risques de marché	121
	• Risques particuliers liés à l'activité	123
	• Risques juridiques	122
	• Risques industriels et liés à l'environnement	122
	• Assurances et couvertures des risques	122/123

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

5.1	COMPTES DE L'ÉMETTEUR	
	• Comptes consolidés et annexes	37/71
	• Engagements hors-bilan	118/119
	• Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux	123
	• Comptes sociaux et annexes	83/90
5.4	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	48

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

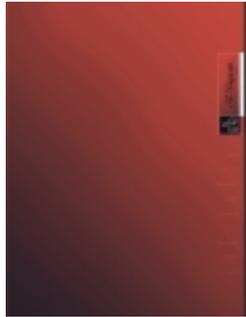
6.1	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
	• Composition et fonctionnement	10/11
6.2	INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL	
	• Dirigeants et mandataires sociaux :	
	rémunérations, avantages, options consenties et levées...	77/81/82/114/117
	• Conventions réglementées	92-93/117
6.3	SCHÉMA D'INTÉRESSEMENT	79

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

7.1	ÉVOLUTION RÉCENTE	4/36/82
7.2	PERSPECTIVES D'AVENIR	4/5/36/82



Le présent document de référence, conformément au règlement n° 98-91, a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 07/07/2003. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.



S.T. Dupont
PARIS

92, bd du Montparnasse – 75014 Paris

Tél. : 01 53 91 33 00

Fax : 01 53 91 30 80

Conception, création et réalisation

TERRE DE SIENNE

Paris

Tél. : 01 55 19 19 19

Crédit photos : Lawrence Percquis (Comité Exécutif),
photothèque S.T.Dupont

S.T. Dupont
PARIS